Nations Unies A/65/296/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour provisoire*
Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qu'ils avaient prises ou envisageaient de prendre pour les appliquer.

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les réponses des chefs de secrétariat des fonds et programmes concernés, à savoir le Centre du commerce international CNUCED-OMC, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, les contributions volontaires gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme

* A/65/150.

10-49306 (F) 080810 081010

Merci de recycler

des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les informations contenues dans le présent rapport complètent les observations qui ont déjà été présentées au Comité et dont certaines figurent dans la version finale des rapports que celui-ci a remis aux chefs de secrétariat. Les chefs de secrétariat ont accepté nombre des recommandations du Comité, et la plupart de leurs commentaires ont été dûment reproduits dans les rapports du Comité. Pour éviter les répétitions et réduire la documentation, le présent rapport ne mentionne les observations complémentaires des chefs de secrétariat que lorsque c'est nécessaire. On y trouvera aussi des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, l'entité responsable, la date prévue de réalisation et le degré de priorité attribué aux recommandations. Le présent rapport fait aussi le point des recommandations ayant trait à des exercices antérieurs considérées par le Comité comme n'ayant pas été entièrement appliquées.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	4
II.	Centre du commerce international CNUCED-OMC	5
III.	Université des Nations Unies	10
IV.	Programme des Nations Unies pour le développement	18
V.	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	53
VI.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	76
VII.	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	99
VIII.	Fonds de contributions volontaires géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	102
IX.	Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement	116
X.	Fonds des Nations Unies pour la population	126
XI.	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	161
XII.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	171
XIII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	180
XIV.	Tribunal pénal international pour le Rwanda	204
XV.	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	212

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 48/216 B, dans lequel l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, leur réaction auxdites recommandations et les mesures qu'ils envisageaient de prendre pour les appliquer, en incluant dans les rapports présentés à cette fin des calendriers d'application appropriés.

2. Le présent rapport a été établi compte tenu des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale ci-après :

a) Résolution 52/212 B, en particulier les paragraphes 3 à 5, et note du Secrétaire général transmettant les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée aux recommandations que l'Assemblée générale a approuvées (A/52/753);

b) Résolution 62/223, dans laquelle l'Assemblée a de nouveau prié le Secrétaire général d'indiquer dorénavant dans ses rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux états financiers des fonds et programmes des Nations Unies quels étaient les délais prévus pour leur mise en œuvre, l'ordre de priorité qui serait suivi et les fonctionnaires qui auraient à en rendre compte (par. 11), et de donner une explication détaillée des retards observés dans l'application desdites recommandations, en particulier de celles qui remontaient à deux ans ou plus (par. 10).

3. En ce qui concerne les délais de mise en œuvre, les chefs de secrétariat se sont efforcés de déterminer la date d'achèvement de la mise en application des recommandations. Toutefois, dans le cas de certaines recommandations, ils estiment que les activités correspondantes ont un caractère continu qui ne se prête pas à la fixation d'une échéance.

4. Pour ce qui est de la hiérarchisation des recommandations, le Comité qualifie les plus importantes de « principales ». Toutes les recommandations du Comité ayant été acceptées seront, certes, mises en œuvre rapidement mais la priorité sera accordée aux recommandations principales. En outre, toute recommandation liée à une question ayant fait l'objet d'une observation dans l'opinion émise par le Comité sera traitée avec la plus grande diligence.

5. Les chefs de secrétariat ayant accepté presque toutes les recommandations du Comité et nombre de leurs commentaires ayant déjà été mentionnés dans les rapports du Comité, toutes les recommandations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ne sont pas accompagnées de commentaires détaillés. Toutefois, conformément au paragraphe 10 de la résolution 62/223, des renseignements complémentaires sont fournis pour toutes les recommandations ayant trait à des exercices antérieurs et considérées par le Comité comme n'ayant pas été intégralement appliquées.

II. Centre du commerce international CNUCED-OMC

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009[1]

6. L'état d'avancement de l'application des recommandations était le suivant en juillet 2010 :

Tableau 1
État de l'application des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations appliquées*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU	5	–	5	4	1
Secrétariat de l'ONU	2	–	2	1	1
Bureau du Directeur exécutif	2	–	2	2	–
Total	**9**	**–**	**9**	**7**	**2**

7. Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire neuf recommandations au Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Elles sont toutes en cours d'application. Deux d'entre elles ne sont pas assorties de délai, l'une n'étant pas limitée dans le temps et l'application de l'autre dépendant d'une décision de l'Assemblée générale.

8. **Au paragraphe 22, le Comité a recommandé au CCI d'analyser les incidences de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public sur ses procédures administratives et financières.**

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

9. **Au paragraphe 29, le CCI a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait, lors de l'examen du processus d'établissement du budget qu'il devrait effectuer à la demande du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC, mettre l'accent sur les incidences du principe de la répartition égale des charges pour le financement du budget ordinaire lorsqu'un organisme de tutelle approuve un montant plus faible.**

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours

[1] A/65/5 (Vol. III), chap. II.

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième semestre de 2011

10. **Au paragraphe 38, le Comité a recommandé au CCI d'analyser les défauts qui avaient entraîné le maintien d'engagements caducs dans les états financiers lors des opérations de traitement informatique effectuées en fin d'exercice au moyen du SIG.**

Entité responsable : Division de l'appui au Programme; Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

11. **Au paragraphe 41, le Comité a recommandé à nouveau au Centre de poursuivre les efforts qu'il déployait pour augmenter le montant de sa réserve de fonctionnement jusqu'à ce que le niveau prescrit soit atteint.**

12. Compte tenu de l'ampleur qu'ont prise ses activités et pour mieux faire face à ses besoins opérationnels, le CCI surveille en permanence le montant de sa réserve d'exploitation, de manière à la porter progressivement au niveau prescrit, à savoir 15 % des dépenses. De nouvelles consultations sont prévues à ce sujet avec les donateurs, et le Centre réfléchit à différentes possibilités pour le financement de la réserve.

Entité responsable : Division de l'appui au Programme

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

13. **Au paragraphe 63, le Comité a recommandé que le CCI, agissant en concertation avec l'ONU, envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

14. Étant donné que la recommandation d'audit a été acceptée par l'ensemble du système des Nations Unies, cette question doit être examinée par le groupe chargé du passage aux normes IPSAS dans l'ensemble du système en vue d'harmoniser les procédures applicables par tous les organismes.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Département de la gestion du Secrétariat

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

15. **Au paragraphe 67, le Comité a de nouveau recommandé au CCI de mettre en place, en concertation avec l'ONU, un mécanisme de financement pour les**

prestations dues à la cessation de service et de le soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'Organisation du commerce international.

16. Le Secrétariat de l'ONU a proposé à l'Assemblée générale des solutions au problème du financement des prestations dues à la cessation de service. Une fois que l'Assemblée se sera prononcée, les dispositions nécessaires seront prises. Le CCI entend adopter une politique de financement conforme à celle de l'ONU. Voir également au paragraphe 26 ci-dessous la suite donnée à la recommandation formulée dans le rapport du Comité sur l'exercice précédent.

Entité responsable :	Division de l'appui au programme et Département de la gestion du Secrétariat
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	À fixer en fonction de la décision de l'Assemblée générale

17. **Au paragraphe 76, le CCI a reconnu que, comme le Comité le recommandait, il devrait perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets.**

18. Les indicateurs de succès du cadre stratégique du CCI sont définis afin de pouvoir juger des résultats. Le Rapport annuel de l'OMC pour 2010 devrait rendre compte des progrès réalisés et la méthode révisée suivie devrait être dûment consignée dans le rapport annuel de 2011.

Entité responsable :	Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2011

19. **Au paragraphe 78, le Comité a recommandé au CCI d'examiner comment il pourrait établir des liens entre les ressources budgétaires et les résultats.**

20. Le souci de la productivité des sommes dépensées sera au cœur du processus de planification en 2011. Cela transparaîtra dans le rapport annuel de 2011, et ce sera intégré dans le processus de planification et d'évaluation de 2012.

Entité responsable :	Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2012

21. **Au paragraphe 85, le CCI a accepté de veiller, comme le Comité le recommandait, à ce que : a) les comptes d'inventaire des stocks de terrain soient correctement gérés et actualisés; et b) les biens durables affectés à des projets achevés sur le terrain soient retirés de l'inventaire et confiés à d'autres utilisateurs ou cédés, selon qu'il convient.**

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'exercice précédent

22. À l'annexe de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité donne un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport sur l'exercice antérieur, clos le 31 décembre 2007. On trouvera ci-dessous des indications sur : i) les trois recommandations dont il est indiqué dans l'annexe qu'elles remontent à des exercices antérieurs; et ii) l'état global d'avancement de l'application des recommandations des exercices antérieurs. L'information est donnée dans le même ordre que les recommandations présentées dans l'annexe.

23. La situation générale est présentée dans le tableau 2 et à la figure I.

Tableau 2
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations appliquées*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU	2	–	2	1	1
Secrétariat de l'ONU	1	–	1	–	1
Recommandations en suspens	**3**	**–**	**3**	**1**	**2**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	–	1	–	–	–
État global d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs	**4**	**1**	**3**	**1**	**2**

[a] Comme l'a indiqué le Comité voir (A/65/5 (Vol. III), chap. II, annexe).

Figure I
Centre du commerce international
État d'avancement global de l'application des recommandations remontant aux exercices antérieurs

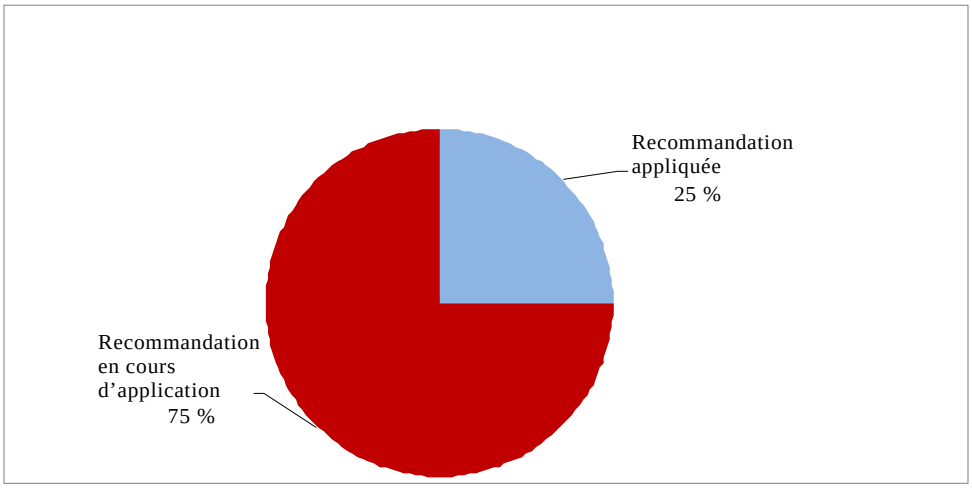

24. Comme c'est le cas des principales recommandations visées au chapitre A ci-dessus, l'application d'une des deux recommandations pour lesquelles aucun délai n'a été fixé n'était pas limitée dans le temps et l'autre dépendait d'une décision de l'Assemblée générale.

Rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007[2]

25. **Au paragraphe 13, le Comité a recommandé que le Secrétaire général de l'ONU propose à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 61/264, des moyens de remédier aux incidences préjudiciables de la prise en compte, dans les états financiers du CCI, des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service, notamment au titre de l'assurance maladie.**

26. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé, le Secrétaire général a soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de plan de financement desdites charges à payer. Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée, suivant en cela le rapport de la Cinquième Commission (A/64/594), a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-septième session, pour examen à titre prioritaire, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et d'y faire figurer des informations et une analyse portant sur diverses questions.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Département de la gestion du Secrétariat

État : En cours

[2] A/63/5 (Vol. III), chap. II.

Priorité : Élevée

Échéance : Selon une décision qui sera prise par l'Assemblée générale

27. **Au paragraphe 23, le CCI a souscrit à la recommandation que lui avait faite le Comité, tendant à ce que le Centre poursuive les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve d'exploitation jusqu'à ce que le niveau prescrit soit atteint.**

28. À la fin de 2009, la réserve d'exploitation a atteint 9,1 % des dépenses annuelles, et le CCI continuera d'étudier divers moyens de l'alimenter afin d'atteindre le niveau prescrit de 15 %. Voir également aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus la suite donnée à la recommandation faite par le Comité au paragraphe 41 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

29. **Au paragraphe 36 de son rapport, le Comité a recommandé que le CCI comptabilise les logiciels comme biens durables, de sorte qu'ils figurent dans son inventaire.**

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2013

III. Université des Nations Unies

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009[3]

30. Le tableau 3 et la figure II sont un récapitulatif de l'état d'avancement en juillet 2010 de l'application des principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Sur les 13 recommandations considérées comme « principales », l'Université des Nations Unies (UNU) en a, depuis, appliqué trois, et les 10 autres devraient en principe être appliquées d'ici à décembre 2011.

[3] A/65/5 (Vol. IV), chap. II.

Tableau 3
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Administration	11	–	3	8	8	–
Bureau du Recteur	2	–	–	2	2	–
Total	**13**	**–**	**3**	**10**	**10**	**–**

Figure II
Université des Nations Unies
État de l'application des principales recommandations

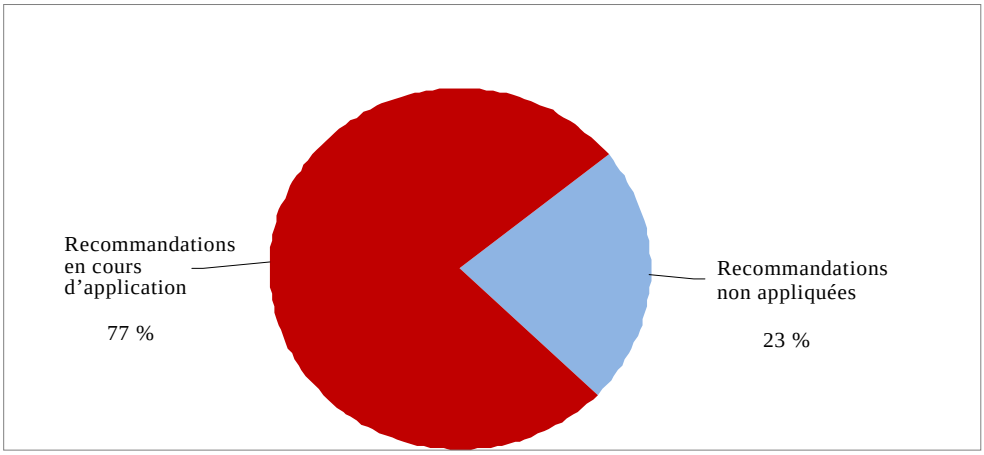

31. Au sujet de l'application de l'ensemble des recommandations formulées au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, il convient d'indiquer que cinq (31 %) des 16 recommandations figurant dans le tableau 4 et dans la figure III ont été appliquées depuis, et une n'a pas été acceptée. Les 10 recommandations dont l'application est en cours (63 %) sont celles qui sont visées au paragraphe 30 ci-dessus.

Tableau 4
État de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'exécution*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Administration	13	1	4	8	13	–
Bureau du recteur	3	–	1	2	2	1
Total	**16**	**1**	**5**	**10**	**15**	**1**

Figure III
Université des Nations Unies
État de l'application de l'ensemble des recommandations

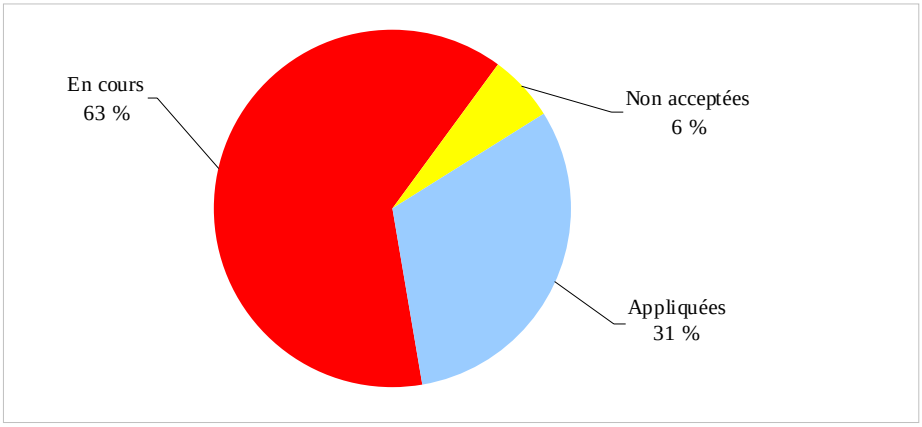

32. **Au paragraphe 26, l'UNU a accepté de revoir, comme le Comité le recommandait et en coordination avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la proportion des placements en actions dans la composition actuelle du portefeuille du Fonds de dotation.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

33. **Au paragraphe 34, l'UNU a accepté d'élaborer, comme le Comité le recommandait, un plan de financement de ses engagements liés à la cessation de service et de le soumettre au Conseil de l'Université pour examen et approbation.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

34. **Au paragraphe 42, l'UNU a accepté de réviser, comme le Comité le recommandait, sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'elle mettra en œuvre les normes IPSAS.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

35. **Au paragraphe 59, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, d'élaborer un manuel relatif à la gestion des projets qui comporte, à l'intention**

de son personnel, des orientations, des principes clefs et un cadre pour une gestion efficace des programmes, et des projets et de conserver les dossiers qui sont essentiels pour l'exécution des projets.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

36. **Au paragraphe 63, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de prendre des mesures pour améliorer la gestion des projets en incluant les renseignements voulus dans les plans de travail relatifs aux projets.**

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

37. **Au paragraphe 65, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de prendre des mesures, en coordination avec le PNUD, pour améliorer la fonction de recherche du programme Atlas, sur la base d'une analyse coût-efficacité.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

38. **Au paragraphe 70, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de se conformer strictement aux dispositions de la règle 8.2.1 2) du Manuel des achats concernant les spécifications techniques.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

39. **Au paragraphe 73, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de mettre à jour ses plans d'achats, comme l'exige la règle 8.1.4 1) du Manuel des achats.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

40. **Au paragraphe 75, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de se conformer strictement aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant la délégation de pouvoirs.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

41. **Au paragraphe 78, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, d'établir régulièrement des rapports sur l'exécution des contrats, comme l'exige la règle 7.11.2 c) du Manuel des achats.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

42. **Au paragraphe 81, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de dresser régulièrement un inventaire des biens durables, conformément aux dispositions de la section 3.6 de l'instruction administrative sur la gestion des biens et le contrôle des stocks au Siège de l'ONU.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

43. **Au paragraphe 83, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de veiller à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures relatives au recrutement.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

44. **Au paragraphe 86, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, d'accélérer, en collaboration avec le BSCI, l'établissement du texte définitif de l'accord de financement des services d'audit fournis à l'UNU.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

45. **Au paragraphe 19, le Comité a recommandé à l'UNU d'indiquer dans une note séparée la raison du changement de politique concernant les virements depuis les réserves et les soldes des fonds vers les comptes de recettes.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

46. **Au paragraphe 67, le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de tout mettre en œuvre pour utiliser d'autres langues que l'anglais dans la diffusion des produits issus des projets.**

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Lorsque des crédits seront disponibles

47. **Au paragraphe 88, le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de veiller à ce que toutes les demandes de remboursement de frais de voyage soient remises dans les délais.**

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

B. Suite donné aux recommandations formulées par le Comité dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

48. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 contenait un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées dans les rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des informations sur : i) les sept recommandations qui sont considérées dans l'annexe comme « partiellement appliquées »; et ii) l'état d'avancement global de l'application des recommandations formulées dans les rapports sur les exercices antérieurs.

49. La situation générale est récapitulée dans le tableau 5 et la figure IV.

Tableau 5
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Administration	4	–	–	4	4	–
Bureau du recteur	3	–	1	2	2	–

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Nombre total de recommandations en suspens	**7**	**–**	**1**	**6**	**6**	**–**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	12	–	12	–	–	–
État d'avancement global de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs	**19**	**–**	**13**	**6**	**6**	**–**

[a] Selon le rapport du Comité (A/65/5 (Vol. IV), chap. II, annexe).

Figure IV
Université des Nations Unies
État d'avancement global de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

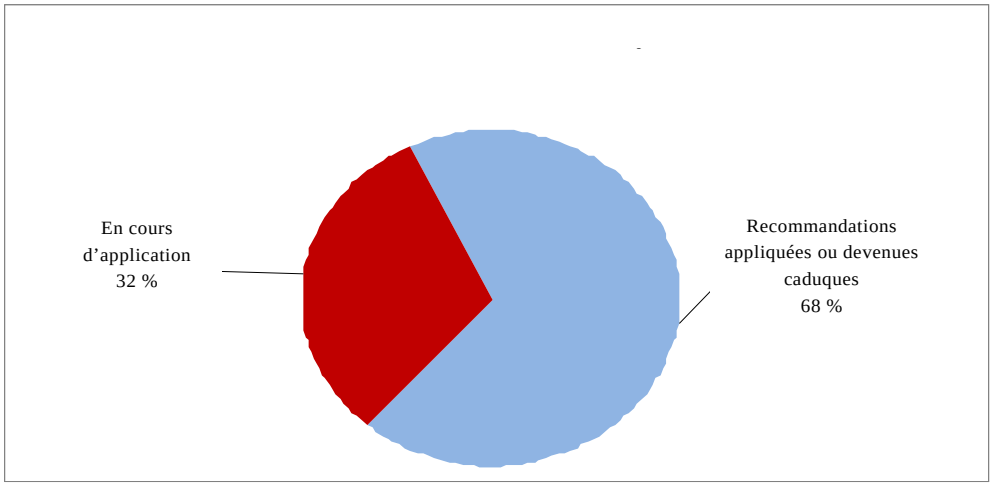

50. Sur les sept recommandations remontant à des exercices antérieurs, une a été appliquée depuis. L'application des six autres est en cours.

Rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2007[4]

51. **Au paragraphe 53, le Comité a recommandé que l'UNU propose des améliorations à apporter au nouveau système Atlas afin de renforcer la gestion et l'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement.**

52. Le système de gestion intégré Atlas est devenu opérationnel en 2009. La direction a décidé d'axer ses efforts sur d'autres modules revêtant un caractère prioritaire pour l'organisation et de ne passer qu'ensuite au module de trésorerie destiné à la gestion et à l'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement.

[4] A/63/5 (Vol. IV), chap. II.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

53. **Au paragraphe 59, le Comité a recommandé que l'UNU prévoie le financement voulu aux fins du règlement des prestations dues à la cessation de service.**

54. En raison des questions soulevées lors de la vérification des comptes et des éventuelles différences d'interprétation et de traitement concernant les congés payés dans le système des Nations Unies, la question sera examinée plus avant avec le groupe chargé du projet IPSAS à l'échelle du système, afin que tous les organismes adoptent une démarche harmonisée.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

55. **Au paragraphe 75 a), l'UNU s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle elle devait planifier les programmes, élaborer les budgets, assurer le suivi et effectuer les évaluations en se conformant aux principes de la budgétisation axée sur les résultats.**

56. Un manuel et des directives de gestion des programmes rattachant la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des programmes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'actuelle mise en place du système Atlas.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

57. **Au paragraphe 75 b), l'UNU s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle elle devait tenir à jour un dossier central complet pour tous les projets en se conformant aux directives publiées par le Groupe central de contrôle et d'inspection.**

58. Une base de données centrale pour tous les programmes et projets est en cours de création dans le cadre de l'actuelle mise en place du système Atlas.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

59. **Au paragraphe 84, l'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devait définir les règles à appliquer pour répartir raisonnablement la charge du traitement des chercheurs entre les différents projets.**

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : Recommandation devenue caduque

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

60. **Au paragraphe 107, le Comité a recommandé que l'UNU établisse un plan donnant le détail des dispositions à prendre pour que les normes IPSAS soient entièrement appliquées d'ici à 2010.**

61. L'adoption des normes IPSAS par l'UNU a été reportée à 2014, selon le calendrier fixé par le Secrétariat de l'ONU à cet effet.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

62. Au paragraphe 110, le Comité a recommandé que l'UNU demande au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'inscrire le Centre de l'UNU et certains centres de recherche et de formation dans son plan d'audit pour l'exercice biennal 2008-2009, en fonction de l'exposition aux risques.

63. L'UNU attend que le BSCI établisse le budget de l'audit de l'UNU.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

IV. Programme des Nations Unies pour le développement

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[5]

64. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010 est récapitulé dans les tableaux 6 et 7.

[5] A/65/5/Add.1, chap. II.

Tableau 6
Application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la comptabilité	10	0	0	10	9	1
Bureau de la coordination des activités de développement	1	0	0	1	0	1
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	1	0	0	1	1	0
Bureau de l'audit et des investigations	1	0	1	0	0	0
Direction du Bureau des finances et de l'administration	3	0	0	3	3	0
Bureau des ressources humaines	2	0	0	2	2	0
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	5	0	1	4	4	0
Bureau d'appui aux achats	2	0	2	0	0	0
Bureaux régionaux/siège	2	0	0	2	0	2
Bureau de la sécurité	1	0	0	1	1	0
Division de la trésorerie	4	0	0	4	2	2
Fonds d'équipement des Nations Unies	2	0	0	2	2	0
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	1	0	0	1	1	0
Total	**35**	**0**	**4**	**31**	**25**	**6**

Figure V
Programme des Nations Unies pour le développement
Application des principales recommandations

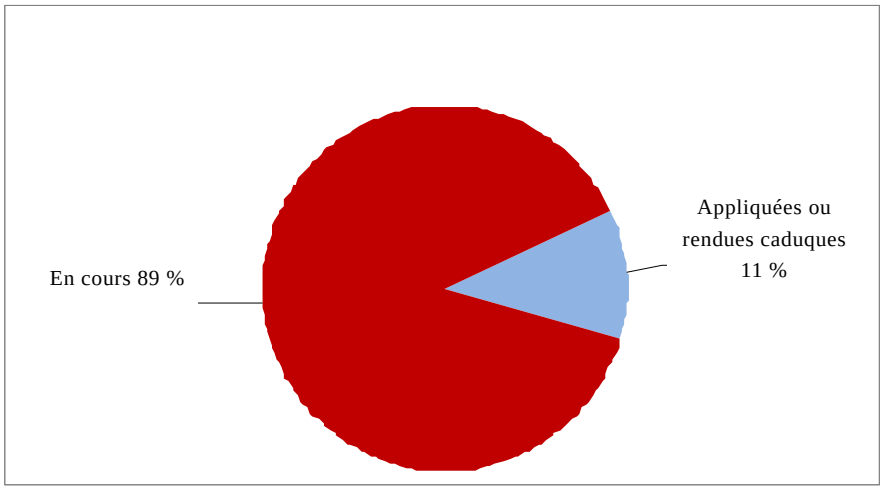

Tableau 7
Application de l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la comptabilité	14	0	0	14	13	1
Division des services administratifs	9	0	2	7	3	4
Direction du Bureau de la gestion	3	0	0	3	2	1
Bureau de la coordination des activités de développement	1	0	0	1	0	1
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	4	0	1	3	2	1
Bureau de l'audit et des investigations	9	0	8	1	1	0
Direction du Bureau des finances et de l'administration	4	0	0	4	4	0
Bureau des ressources humaines	6	0	1	5	5	0
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	7	0	2	5	5	0
Bureau de la planification et de la budgétisation	2	0	0	2	1	1
Groupe d'appui aux opérations	1	0	0	1	1	0
Bureau d'appui aux achats	9	0	3	6	5	1
Bureaux régionaux/siège	6	0	0	6	1	5
Bureau de la sécurité	3	0	0	3	3	0
Division de la trésorerie	4	0	0	4	2	2
Fonds d'équipement des Nations Unies	4	0	0	4	4	0
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	3	0	0	3	3	0
Total	**89**	**0**	**17**	**72**	**55**	**17**

Figure VI
Programme des Nations Unies pour le développement
Application de l'ensemble des recommandations

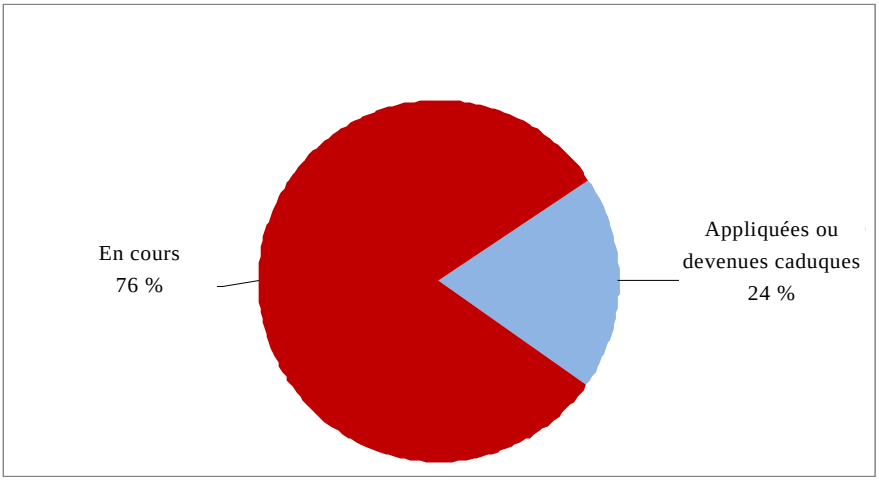

Stratégie appliquée par l'administration pour régler les principaux problèmes signalés par le Comité des commissaires aux comptes lors de ses vérifications

65. Le PNUD s'honore de faire partie des organismes des Nations Unies pour lesquels le Comité a émis une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il bénéficie pour la deuxième année consécutive d'une telle opinion, mais n'en partage pas moins l'avis de son comité consultatif pour les questions d'audit selon lequel les gains enregistrés grâce aux grandes initiatives prises par son administration au cours des dernières années pourraient facilement être annulés si l'on ne cherche pas à les préserver ou si les problèmes structurels ne sont pas complètement réglés à long terme. Cet avis tient compte également de l'environnement de plus en plus complexe, aléatoire et périlleux dans lequel les bureaux du PNUD fonctionnent à travers le monde, ainsi que des effets de la crise financière mondiale qui se prolonge.

66. Pour que les progrès réalisés ne soient pas remis en cause, il importe de continuer à opérer toutes les améliorations nécessaires (comme en témoignent les 89 recommandations d'audit formulées par le Comité) de sorte que le PNUD se conforme aux plus hautes normes d'excellence organisationnelle pour aider les gouvernements bénéficiaires de ses programmes à se rapprocher du but de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national en 2015.

67. Le PNUD s'emploie à résoudre les problèmes signalés lors des audits en privilégiant la responsabilisation et la prise en compte des risques, conformément au dispositif d'application du principe de responsabilisation et à la politique de surveillance que son conseil d'administration a approuvés en 2008 (DP/2008/16/Rev.1). Il a établi une liste des 11 « premières priorités » de la suite à donner aux audits (que le Comité des commissaires aux comptes considère comme une pratique de référence du système des Nations Unies), dans laquelle il hiérarchise les problèmes et donne ainsi le ton au sommet, en renforçant la chaîne des responsabilités et les attentes essentielles relatives aux fonctions de surveillance que doivent exercer les chefs de bureau pour venir à bout des problèmes structurels signalés dans les observations d'audit. Conformément au principe de responsabilité mutuelle, la gestion des audits au PNUD suppose que les bureaux centraux jouent un rôle de surveillance et de suivi pour appuyer les fonctions de suivi que les bureaux régionaux exercent en ce qui concerne la gestion des bureaux de pays qu'ils encadrent. Cela suppose aussi d'expliciter les directives et procédures et de renforcer les outils et les systèmes pour que les gestionnaires de programme au niveau local aient des habilitations et moyens nécessaires afin de régler les problèmes chroniques et structurels recensés lors des audits.

68. Au niveau institutionnel, le PNUD continuera de s'employer à : i) renforcer ses capacités internes, par la délivrance de certificats d'aptitude concernant ses fonctions essentielles; ii) rechercher des moyens plus économiques d'appuyer les bureaux d'importance moindre ou dont les capacités sont restreintes; iii) promouvoir la surveillance des activités programmatiques et opérationnelles et limiter les risques aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays; iv) exploiter les technologies de l'information pour accroître l'efficacité et la productivité de l'organisation; v) renforcer le module du projet Atlas en vue d'une

gestion axée sur les résultats afin qu'il soit plus simple à utiliser par l'administration.

69. Au niveau opérationnel, le PNUD considère que l'application intégrale de l'ensemble des 89 recommandations formulées par le Comité posera certains problèmes. Cela s'explique en partie par la réduction de 15 % des ressources budgétaires allouées à l'ensemble des bureaux pour 2010-2011 pour faire face à la diminution attendue des contributions au titre des ressources ordinaires. De plus, comme d'autres organismes du système, le PNUD s'occupe encore des derniers problèmes à régler pour mettre en œuvre la réforme des engagements et le nouveau système d'administration de la justice décidés par l'Assemblée générale en 2009. Il réaménage actuellement son progiciel de gestion intégré (Atlas), tout en s'employant à préparer son personnel, les donateurs et les gouvernements bénéficiaires de programmes à l'adoption des normes IPSAS en janvier 2012, comme l'a prescrit l'Assemblée générale et approuvé son conseil d'administration. Compte tenu de ce qui précède, le PNUD devra fixer des priorités pour l'utilisation de ses ressources, tout en veillant à ce que le calendrier d'application des recommandations d'audit tienne compte des priorités institutionnelles ou en définissant le cas échéant des mesures de contrôle compensatoires pour atténuer les risques recensés lors de leurs vérifications par le Comité et le Bureau de l'audit et des investigations.

70. En réponse aux recommandations appelant à une plus grande discipline au niveau local, le PNUD insistera de nouveau sur l'obligation qu'ont les chefs de bureau d'instituer des mécanismes de gouvernance compétents et efficaces et d'assurer la discipline voulue en ce qui concerne notamment l'apurement des soldes à régler, la liquidation des comptes des projets achevés, la gestion des fonds d'affectation spéciale inactifs et le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle. L'application du principe de responsabilité mutuelle sera précisée et renforcée pour assurer la bonne coordination des mesures d'application des recommandations d'audit intéressant plusieurs bureaux du siège. Il s'agit, par exemple, des mesures d'adaptation à l'usager du système Atlas et de configuration des modifications nécessaires, du suivi de toutes les recommandations émises par le Bureau de l'audit et des investigations qui restent à mettre en œuvre, et des activités d'appui à l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays.

71. Par ailleurs, le PNUD continuera de dialoguer avec le Comité pour préciser jusqu'à quel point il peut être tenu compte des suites qu'il a données aux recommandations d'audit pour classer celles dont la mise en œuvre repose sur l'action réciproque de tierces parties, tels les gouvernements donateurs, les gouvernements bénéficiaires de programme et les autres organismes des Nations Unies. Ces recommandations concernent notamment la reprogrammation des fonds inutilisés et le rapprochement des comptes interinstitutions. Il demandera en outre au Comité de préciser ses attentes quant à l'achèvement de l'application des recommandations à caractère continu, comme la gestion des fonds d'affectation spéciale déficitaires. Enfin, et surtout, le PNUD étoffera sa base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit (base de données CARDS) pour faciliter la communication d'une information transparente sur les mesures prises par les bureaux responsables et permettre au Comité de valider ou de préciser plus efficacement ses attentes en vue du classement de telles et telles recommandations.

72. Des détails concernant les recommandations d'audit et les plans arrêtés pour leur application sont présentés dans la section suivante.

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à des exercices biennaux antérieurs

73. Dans l'annexe 1 à son rapport sur l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.1, chap. II), le Comité présente un récapitulatif de l'état d'avancement des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs. Sur les 82 recommandations formulées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, il a estimé que 27 étaient apparentées à des recommandations émises antérieurement. Vingt-cinq d'entre elles ont été considérées « en cours d'application » et deux « non appliquées ». Sur les 27 recommandations, quatre avaient été formulées à l'origine dans le rapport du Comité pour l'exercice biennal 2004-2005. La situation générale est récapitulée dans le tableau 8 et la figure VII. On trouvera ci-après des renseignements sur : i) les 27 recommandations se rapportant à des exercices antérieurs qui restent à appliquer; et ii) l'état général d'avancement des recommandations formulées précédemment.

Tableau 8
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la comptabilité	7	–	–	7	7	–
Division des services administratifs	3	–	1	2	2	–
Bureau de la coordination des activités de développement et Division des services administratifs	1	–	–	1	1	–
Bureau de l'audit et des investigations	1	–	1	–	–	–
Direction du Bureau des finances et de l'administration	2	–	–	2	2	–
Bureau des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Groupe d'appui aux opérations	1	–	–	1	1	–
Bureau d'appui aux achats	7	–	4	3	3	–
Bureau de la sécurité	1	–	–	1	1	–
Division de la trésorerie	2	–	–	2	2	–
Total partiel	**27**	**–**	**6**	**21**	**27**	**–**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	**55**		**55**			
État général d'avancement des recommandations formulées antérieurement	**82**	**–**	**61**	**21**	**21**	**–**

[a] Comme il ressort du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.1, chap. II, annexe).

Figure VII
Programme des Nations Unies pour le développement
Situation générale de l'application des résolutions se rapportant à des exercices antérieures

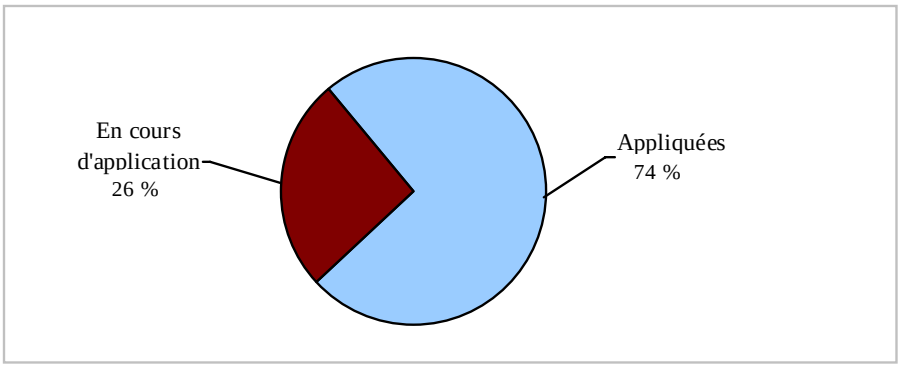

74. Le PNUD relève que le Comité a signalé à l'annexe I de son rapport que 27 des 82 recommandations émises pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 n'avaient pas été intégralement appliquées. Il admet que c'était le cas de huit d'entre elles lorsque l'audit final a eu lieu, mais l'analyse à laquelle il a procédé lui a permis de constater que l'apparente disparité entre sa comptabilisation des recommandations non appliquées et celle du Comité tenait : a) aux attentes différentes quant aux critères de mise en œuvre retenus par le Comité; b) aux mouvements de personnel aussi bien au sein de l'équipe d'audit que parmi les cadres des divisions responsables au PNUD; et c) au délai relativement bref dont l'administration disposait pour rectifier son plan d'action concernant les recommandations, étant donné que l'état d'avancement de l'application de ces dernières n'a été complètement validé par le Comité qu'au cours de l'audit final en avril 2010. Le PNUD a déjà commencé à améliorer sa base de données CARDS pour permettre la mise à jour efficace de leurs activités par les unités responsables (avec création d'une piste d'audit) et la validation, sur la base de pièces probantes, de l'application de ses recommandations par le Comité à intervalles réguliers.

75. Au moment de l'établissement du présent rapport, 6 des 27 recommandations restant à appliquer avaient été mises en œuvre et l'administration en demande le classement. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les 21 autres recommandations. Il ressort d'un examen interne que l'application intégrale de ces dernières se heurte aux grandes catégories d'obstacle suivantes :

a) L'application intégrale est liée au calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS (cinq recommandations);

b) L'application intégrale dépend de la suite donnée par des tierces parties (trois recommandations);

c) L'application est une mesure résiduelle de l'exercice d'apurement des soldes (quatre recommandations);

d) L'application est une mesure résiduelle de la stratégie de mise en œuvre reposant sur la hiérarchisation des tâches (cinq recommandations);

e) L'application intégrale peut être problématique en raison du caractère continu de la recommandation (quatre recommandations).

76. L'application de cinq recommandations est liée au calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS (janvier 2012). Ces recommandations concernent : i) la réévaluation de tous les biens dans la réserve au titre des bureaux et logements hors siège (A/63/5/Add.1, chap. II, par. 106); ii) la comptabilisation intégrale des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans les états financiers et la définition de la stratégie de financement correspondante (par. 166); iii) la divulgation dans les états financiers des engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement (par. 173); iv) la gestion durant toute l'exécution des projets des risques inhérents à la mise en œuvre des normes IPSAS (par. 191); et v) la mise au point de règles officielles pour l'enregistrement des biens relevant de l'exécution directe (par. 264).

77. Trois recommandations dépendent de la prise de mesures réciproques par des tierces parties, tels les gouvernements donateurs ou bénéficiaires de programme. Le PNUD est résolu à les mettre en œuvre quoique leur application intégrale soit problématique. Ces recommandations concernent : i) les intérêts à rembourser aux donateurs (A/63/5/Add.1, chap. II, par. 72); ii) la reprogrammation des fonds inutilisés compte tenu des instructions des donateurs (par. 76); et iii) la modification des indicateurs de succès précédemment convenus avec les gouvernements bénéficiaires de programme pour les rendre conformes aux critères SMART, c'est-à-dire, spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (par. 194).

78. Quatre recommandations ont trait à des mesures résiduelles de l'exercice d'apurement des comptes entamé par le PNUD qui devrait s'achever au cours du prochain exercice biennal. Lors de sa vérification, le Comité a félicité le Programme des progrès accomplis à l'époque. Ces recommandations concernent : i) le suivi de certains comptes débiteurs (par. 53); ii) la possibilité de recouvrer les sommes dues par des fonctionnaires (par. 60); iii) le suivi des soldes des comptes « créditeurs divers » (par. 81); et iv) la détermination des fonds à restituer au titre de certains projets dont la liquidation financière est achevée (par. 94).

79. Cinq autres recommandations devraient être intégralement mises en œuvre au cours des prochains 18 mois en tant que mesures résiduelles des stratégies de planification des achats et de gestion des ressources humaines. Elles concernent : i) l'établissement des plans d'achat (par. 239); ii) le renforcement de l'outil actuellement utilisé pour établir les plans d'achat (par. 240); iii) l'application de normes pour les délais d'approvisionnement, dans différentes situations, en articles dont l'achat centralisé est géré par le Groupe des achats mondiaux à Copenhague (par. 232); iv) la mise en service échelonnée du module congés dans Atlas et le renforcement de la qualité des états de congés dans les bureaux de pays (par. 291); et v) l'élaboration de plans de continuité des opérations pour les bureaux de pays (par. 305).

80. L'application intégrale de quatre recommandations peut être problématique en raison du caractère continu des activités visées. Le PNUD continuera à suivre ces questions et à appeler l'attention de l'administration sur la nécessité de les régler avant qu'elles ne deviennent un sujet de préoccupation. Ces recommandations concernent : i) les fonds d'affectation spéciale de la Commission européenne déficitaires en raison d'une clause de l'accord type passé avec la Commission selon laquelle le paiement final ne s'effectue qu'à la fin du projet après la soumission du rapport final (par. 110); ii) les fonds d'affectation spéciale inactifs (par. 117); iii) la clôture des comptes de tous les projets dont les opérations sont achevées (par. 248);

et iv) les contrôles à mettre en place pour que des mémorandums d'accord soient conclus pour tous les services communs à fournir au niveau des pays (par. 438).

81. Des détails concernant les recommandations susvisées et les plans arrêtés pour leur application sont présentés dans la section suivante.

C. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[6]

82. **Au paragraphe 23, le Comité a recommandé au PNUD d'assurer pendant toute la durée du projet la gestion des risques inhérents à la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.**

Entité responsable :	Direction du Bureau des finances et de l'administration
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2012

83. **Au paragraphe 36, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD de passer en revue les engagements à financer au moyen du budget d'appui biennal afin que seuls les engagements valides restent inscrits à la fin de l'exercice.**

Entité responsable :	Bureau de la planification et de la budgétisation
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Premier trimestre de 2011

84. **Au paragraphe 40, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de procéder : a) à un examen des droits accordés aux utilisateurs du système Atlas concernant la passation d'écritures dans les journaux afin de séparer les fonctions incompatibles; et b) à des examens réguliers des opérations de saisie et d'approbation afin ce ne soit pas la même personne qui passe les écritures et qui les approuve.**

Entité responsable :	Direction du Bureau des finances et de l'administration
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

85. **Au paragraphe 46, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté : a) de veiller à ce que tous les bureaux de pays certifient leurs engagements non réglés; et b) d'éliminer les soldes amalgamés aux engagements non réglés qui ne correspondaient pas à des bons de commande ouverts.**

---

[6] A/65/5/Add.1, chap. II.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

86. **Au paragraphe 58, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD : a) de se doter d'un mécanisme lui permettant de savoir de quand dataient les sommes à recevoir; b) de redoubler d'efforts pour suivre les soldes débiteurs et recouvrer les montants correspondants; c) de se pencher sur les sommes dues depuis longtemps, lors de l'établissement de ses états financiers; et d) de continuer à enquêter sur toutes les sommes dues par des fonctionnaires et à évaluer la possibilité de les recouvrer conformément aux règles en vigueur.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

87. **Au paragraphe 59, le Comité a recommandé au PNUD d'apurer sans plus tarder les soldes provenant du système qui a précédé Atlas.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

88. **Au paragraphe 65, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD de continuer : a) à faire figurer dans ses états financiers les intérêts dus aux donateurs en les inscrivant dans le compte voulu; et b) à faire régulièrement des rapprochements pour vérifier le montant des intérêts à rembourser aux donateurs.**

Entité responsable : Division de la trésorerie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

89. **Au paragraphe 66, le Comité a recommandé au PNUD de continuer à assurer le suivi avec les donateurs afin que les intérêts produits par des fonds qui lui ont été confiés soient restitués aux donateurs ou reprogrammés.**

Entité responsable : Division de la trésorerie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

90. **Au paragraphe 71, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, d'adopter des mesures afin d'analyser et d'examiner de manière approfondie les comptes relatifs aux sommes à restituer aux donateurs et de prendre des dispositions en vue de solder ces comptes périodiquement.**

Entité responsable : Division de la trésorerie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

91. **Au paragraphe 75, le Comité a une nouvelle fois recommandé au PNUD, qui a accepté, de continuer à s'attacher à solder les montants inscrits dans les comptes débiteurs divers.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

92. **Au paragraphe 78, le Comité a recommandé au PNUD d'étudier la possibilité d'aligner la présentation des notes relatives à ses états financiers sur le corps de ces états, de façon à fournir une information complète et compréhensible.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

93. **Au paragraphe 85, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD de continuer à s'efforcer de clôturer les fonds d'affectation spéciale inactifs.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

94. **Au paragraphe 86, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, d'examiner les fonds d'affectation spéciale qui n'enregistraient qu'une activité minime et de s'attaquer à tous les facteurs entraînant des retards dans l'exécution des projets ou de dialoguer avec le donateur pour déterminer s'il était possible d'obtenir des fonds supplémentaires pour couvrir l'excédent de dépenses.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

95. **Au paragraphe 91, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD : a) de continuer à suivre la situation de tous les fonds d'affectation spéciale déficitaires; et b) d'obtenir des donateurs les montants correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

96. **Au paragraphe 97, le Comité a une nouvelle fois recommandé au PNUD, qui a accepté, de prendre des dispositions pour réévaluer sa position par rapport à la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, conformément à la décision de son conseil d'administration.**

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2012

97. **Au paragraphe 108, le Comité a indiqué que le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs avait accepté sa recommandation et annoncé avoir déjà pris des dispositions en vue d'effectuer le réexamen obligatoire de la directive, en tenant compte de l'évolution de la structure de remontée de l'information et des délais applicables aux rapports adressés à l'Administrateur.**

Entité responsable : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

98. **Au paragraphe 112, le Comité a recommandé au Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs de mettre en œuvre, en concertation avec le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement, des mesures de contrôle supplémentaires qui lui permettraient de veiller à ce que les organisations participantes présentent les rapports d'exécution à temps pour qu'il puisse informer les donateurs dans les délais prescrits.**

Entité responsable : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

99. **Au paragraphe 119, le Comité a recommandé au Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui a accepté, de réexaminer ses principes de comptabilisation des recettes, en concertation avec les organes de supervision et de coordination compétents.**

Entité responsable : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

100. **Au paragraphe 125, le Comité s'est félicité que le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs ait décidé d'analyser la situation en vue de repérer les bureaux de pays dont le fonctionnement n'était pas conforme aux dispositions du document régissant les pouvoirs délégués et de prendre les mesures correctives qui s'imposaient.**

Entité responsable : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

101. **Au paragraphe 132, le Comité a recommandé au Bureau de la coordination des activités de développement, agissant en collaboration avec les départements et comités responsables des prises de décisions, de désigner les organes des entités concernées qui seraient habilités à prendre l'initiative d'effectuer la totalité des tâches d'examen de la gestion, de contrôle et d'assurance concernant les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.**

Entité responsable : Bureau de la coordination des activités de développement

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer (en collaboration avec l'instance interinstitutions)

102. **Au paragraphe 139, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de s'efforcer de rapprocher ses soldes interinstitutions et ceux des autres organismes des Nations Unies.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

103. **Au paragraphe 145, le Comité a recommandé au PNUD de régler avec l'UNOPS le problème de longue date des écarts constatés dans leurs rapprochements interinstitutions.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

104. **Au paragraphe 151, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD de prévoir un financement pour la totalité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

105. **Au paragraphe 152, le Comité a recommandé au PNUD de se pencher sur la question d'une politique de financement de l'ensemble de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

Entité responsable : Direction du Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

106. **Au paragraphe 168, le Comité a recommandé au PNUD de repenser et d'énoncer clairement sa stratégie de gestion de portefeuille d'actifs destinés à financer ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

Entité responsable : Division de la trésorerie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

107. **Au paragraphe 173, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD de calculer et d'afficher avec exactitude, dans le corps des états financiers, les montants effectifs correspondant aux jours de congé accumulés et aux sommes qui seraient dues au titre de la prime de rapatriement.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2012

108. **Au paragraphe 175, le Comité a recommandé de faire en sorte que le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : a) assurent pleinement le financement de leurs engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de fonction et des sommes dues à la cessation de fonction, b) définissent une politique de financement de ces engagements et c) calculent correctement ce qu'ils doivent au titre des reliquats de congés payés et constatent cette charge d'avance.**

Entité responsable :	Fonds d'équipement des Nations Unies et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2012

109. **Au paragraphe 183, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que les plans de gestion soit présentés, examinés et approuvés dans les délais fixés et par le biais de la plate-forme améliorée de gestion axée sur les résultats**.

Entité responsable :	Bureau de la planification et de la budgétisation
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

110. **Au paragraphe 187, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de revoir tous les indicateurs de succès figurant dans la base de données sur la gestion des résultats et de veiller à ce qu'ils soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.**

Entité responsable :	Groupe d'appui aux opérations
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Deuxième trimestre de 2011

111. **Au paragraphe 196, le Comité a recommandé au PNUD de veiller à séparer les fonctions de préparation des rapprochements bancaires et de suivi des créances de longue date.**

Entité responsable :	Direction du Bureau des finances et de l'administration
État d'avancement :	En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

112. **Au paragraphe 200, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de poursuivre ses efforts pour faire le point des soldes négatifs qui représentaient des soldes antérieurs à 2004 dans le système Atlas, ainsi que des avances découlant des dépenses imputées de façon erronée à des projets qui n'avaient pas bénéficié d'avances.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2010

113. **Au paragraphe 206, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD a) d'assurer le suivi de tous les rapports d'audit en souffrance, et b) d'intégrer un indicateur mesurable dans le tableau de bord de gestion pour assurer la soumission régulière et la qualité des rapports d'audit relatifs aux dépenses afférentes à l'exécution nationale.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

114. **Au paragraphe 209, le Comité a recommandé au Bureau de l'audit et des investigations, qui a accepté, d'actualiser le cadre de référence pour donner des instructions sur l'importance relative des erreurs que les auditeurs devraient prendre en considération pour assortir de réserves les opinions qu'ils expriment, conformément aux normes internationales d'audit.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

115. **Au paragraphe 215, le Comité a recommandé au Bureau de l'audit et des investigations, qui a accepté, a) de prendre note des constatations faites et d'en tenir compte lorsqu'il procédait à l'examen détaillé des opinions exprimées par les auditeurs et b) d'actualiser la base de données en conséquence.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

116. **Au paragraphe 216, le Comité a recommandé au PNUD de faire en sorte que ses bureaux de pays améliorent les procédures d'audit des projets au titre**

de l'exécution nationale afin que les informations correctes soient saisies dans la base de données sur l'exécution nationale.

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

117. **Au paragraphe 221, le Comité a recommandé au Bureau de l'audit et des investigations, qui a accepté : a) de continuer à informer les bureaux de pays que les projets devaient faire l'objet d'un audit axé sur les risques, b) d'examiner convenablement les plans d'audit des bureaux de pays pour s'assurer que tous les projets devant figurer dans les plans d'audit y figurent, et c) de continuer de faire le point avec les bureaux de pays pour s'assurer que les plans d'audit étaient soumis dans les délais.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

118. **Au paragraphe 222, le Comité a recommandé au PNUD d'améliorer ses procédures pour faire en sorte que les plans de tous les bureaux de pays soient complets.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

119. **Au paragraphe 229, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD : a) d'établir l'ordre de priorité dans lequel tous les projets terminés sur le plan opérationnel devaient être clôturés sur le plan financier; et b) de s'attaquer aux causes des retards qui se produisaient dans l'achèvement des projets.**

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2011

120. **Au paragraphe 234, le Comité a recommandé au PNUD : a) d'offrir dans toutes les unités administratives une formation sur l'outil de suivi des projets qui faisait partie du système Atlas; b) de mettre en place des mécanismes visant à ce que ce système soit davantage utilisé pour suivre les projets dans les bureaux de pays; et c) de mettre en place des moyens de contrôle pour que les rapports produits par le système Atlas soient examinés tous les mois, afin d'être sûr que les projets étaient correctement saisis et suivis.**

Entité responsable : Direction du Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

121. **Au paragraphe 241, le Comité a recommandé de faire en sorte : a) que les bureaux régionaux examinent l'application des modalités harmonisées de virement de fonds dans les bureaux de pays du PNUD afin que celle-ci fasse l'objet d'un examen indépendant; et b) que le siège assume la responsabilité de conduire l'application, le suivi et le contrôle de l'état d'avancement des modalités harmonisées de virement de fonds dans les bureaux de pays du PNUD.**

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

122. **Au paragraphe 245, le Comité a jugé importantes les constatations et recommandations de l'équipe conjointe d'audit et recommandé au PNUD d'appliquer les enseignements tirés et les recommandations à ses autres bureaux de pays.**

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : À déterminer (les normes à respecter doivent être précisées)

123. **Au paragraphe 251, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD, qui a accepté, de veiller à ce que des plans d'achats individuels et globaux soient établis, tant dans les bureaux de pays qu'au siège.**

Entité responsable : Bureau d'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2011

124. **Au paragraphe 252, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUD, qui a accepté, de mettre en place un logiciel de planification des achats et de veiller à ce qu'il soit utilisé par tous les bureaux de pays et les unités concernées au siège.**

Entité responsable : Bureau d'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

125. **Au paragraphe 259, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de renforcer encore les dispositions prises au niveau des bureaux de pays pour s'assurer que ceux-ci consultaient la liste des fournisseurs interdits du Conseil de sécurité avant de traiter avec des fournisseurs potentiels.**

Entité responsable : Bureau d'appui aux achats

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

126. **Au paragraphe 260, le PNUD a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait s'assurer que le nouveau dispositif de contrôle mis en place dans le système Atlas était appliqué.**

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : a été appliqué

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

127. **Au paragraphe 264, le PNUD a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de revoir régulièrement la liste des utilisateurs du système Atlas ayant le profil « acheteur » pour que seuls les fonctionnaires des achats disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui n'exercent pas de fonctions d'achat; et b) d'augmenter le nombre de fonctionnaires des achats ayant obtenu le certificat d'aptitude.**

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

128. **Au paragraphe 272, le PNUD a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'examiner les bons d'achat non accompagnés d'un bon de commande et de remédier aux problèmes; b) de mettre en place des mesures de contrôle pour s'assurer que tous les bons d'achat (hormis dans les exceptions prévues dans les Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations) sont associés à un bon de commande; et c) de contrôler l'application des règles.**

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

129. **Au paragraphe 276, le PNUD a accepté, ainsi que le recommandait le Comité, de mettre en place des mesures de contrôle spéciales pour suivre les cas de retard important dans le paiement des fournisseurs.**

Entité responsable :	Bureau de l'appui aux achats et Division de la comptabilité
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	À fixer (lorsque les normes à respecter auront été précisées)

130. **Au paragraphe 283, le PNUD s'est rangé à la recommandation présentée de nouveau par le Comité selon laquelle il devait introduire un dispositif de contrôle dans ses procédures de vérification physique, en vue notamment d'identifier les articles inutilisables, redondants ou obsolètes.**

Entité responsable :	Division des services administratifs
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

131. **Au paragraphe 288, le PNUD a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'élaborer des procédures pour réglementer les ajustements apportés au fichier immobilisations dans le système Atlas; b) d'envisager d'intégrer à Atlas la fonction d'approbation pour tous les ajustements apportés au fichier immobilisations; et c) de conserver les pièces justificatives de tous les ajustements concernant les biens.**

Entité responsable :	Division des services administratifs
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	À fixer (lorsque les résultats des études de faisabilité et analyses coûts-avantages seront connus)

132. **Au paragraphe 295, le PNUD a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de corriger les erreurs décelées et de mettre à jour le registre des immobilisations en conséquence; et b) d'améliorer les contrôles de la saisie des données dans le système Atlas afin d'éviter que les erreurs et les anomalies dans les registres ne se répètent.**

Entité responsable :	Division des services administratifs
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	À fixer (lorsque les résultats des études de faisabilité et analyses coûts-avantages seront connus)

133. **Au paragraphe 302, le PNUD a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait étudier les risques liés au classement des biens par « type de projet », entre biens destinés aux services administratifs et biens destinés aux projets de développement, et envisager d'autres possibilités de classement qui permettraient de remédier aux erreurs les plus courantes.**

Entité responsable :	Division des services administratifs
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	À fixer (lorsque les résultats des études de faisabilité et analyses coûts-avantages seront connus)

134. **Au paragraphe 306, le PNUD a accepté la recommandation faite à nouveau par le Comité selon laquelle il devait : a) mettre au point des règles concernant l'enregistrement et la comptabilisation des biens relevant de l'exécution directe dans le module de gestion des biens du système Atlas, dans les bureaux de pays et au siège; et b) mettre en place des procédures qui lui permettent de contrôler efficacement les biens entrant dans le cadre de l'exécution directe.**

Entité responsable :	Division des services administratifs
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

135. **Au paragraphe 312, le PNUD a accepté d'améliorer, comme le Comité le lui recommandait de nouveau, l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés, afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé.**

Entité responsable :	Bureau des ressources humaines
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

136. **Au paragraphe 314, le Bureau de l'audit et des investigations est convenu de réaliser, comme le Comité le recommandait, un audit interne de l'administration des congés visant à garantir l'exactitude des soldes de jours de congé.**

Entité responsable :	Bureau de l'audit et des investigations
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Élevée
Échéance :	Sans objet

137. **Au paragraphe 316, le PNUD a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité le lui recommandait : a) classer par ordre de priorité les lacunes à corriger de son système d'administration des congés; b) accélérer la**

configuration et la mise en service du module d'administration des congés dans Atlas; et c) veiller à ce que les soldes de jours de congé des préposés à l'administration des congés soient contrôlés de façon indépendante par leur supérieur hiérarchique direct.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

138. **Au paragraphe 321, le PNUD a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité le lui recommandait de nouveau : a) pleinement utiliser le système de suivi du taux de vacance de postes pour contrôler la procédure d'engagement; et b) appliquer des méthodes de planification des ressources humaines, notamment les plans de relève et les prévisions des besoins pour les services recrutant beaucoup de personnel.**

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

139. **Au paragraphe 323, le PNUD a accepté d'envisager d'élaborer, comme le Comité le lui recommandait, un système qui lui permettrait de suivre l'évolution du taux de vacance de postes et de contrôler les délais de recrutement dans tous les services de l'organisme.**

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

140. **Au paragraphe 329, le PNUD a accepté de se conformer, comme le Comité le lui recommandait, aux directives relatives au système d'évaluation des résultats et des compétences pour ce qui est de faire le point de mi-parcours dans les délais prescrits.**

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : recommandation devenue caduque

Priorité : Moyenne

Échéance : Recommandation devenue caduque

141. **Au paragraphe 336, le Comité a souligné l'importance de tout ce que le Bureau de l'audit et des investigations avait relevé lors de son audit des fonctions états de paie internationaux, allocations et droits.**

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

142. **Au paragraphe 340, le Comité a réitéré sa recommandation antérieure selon laquelle le PNUD devrait mettre en place des mécanismes des contrôle permettant de faire en sorte que l'évaluation des prestations assurées dans le cadre de contrats de louage de services soit effectuée dans les délais prescrits.**

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

143. **Au paragraphe 341, le Comité a réitéré sa recommandation antérieure selon laquelle le PNUD devrait veiller à ce que tous les bureaux de pays et tous les services du siège tiennent des listes de consultants locaux, conformément aux directives et procédures établies concernant les contrats de louage de services.**

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

144. **Au paragraphe 349, le PNUD a accepté de faire ce qui suit, comme le Bureau le lui recommandait : a) mettre en place des procédures afin que les avances sur frais de voyage soient rapprochées des renseignements fournis dans les formulaires F.10, dans la liste de contrôle et dans les états de frais de voyage; et b) veiller à ce que son personnel respecte les délais imposés dans le règlement relatif aux voyages quant à la remise des formulaires F.10, des listes de contrôle et des états de frais de voyage.**

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

145. **Au paragraphe 355, le Comité a recommandé que le PNUD envisage de mettre en place un système de contrôles compensatoires en attendant la mise en place du module voyages et dépenses dans les bureaux de pays.**

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

146. **Au paragraphe 362, le Comité a recommandé que le PNUD : a) approuve la politique en matière de sécurité informatique; b) communique cette politique**

officielle à toutes les parties concernées une fois qu'elle sera approuvée; et c) contrôle régulièrement son application.

Entité responsable :	Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Élevée
Échéance :	Sans objet

147. **Au paragraphe 363, le Comité a également recommandé que le PNUD procède régulièrement à une évaluation des risques informatiques.**

Entité responsable :	Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Troisième trimestre de 2010

148. **Au paragraphe 368, le Comité a recommandé que le PNUD : a) fasse régulièrement des contrôles d'assurance qualité des modifications apportées à l'environnement de production; b) veille à ce que tous les changements aient été autorisés par les intervenants compétents; c) veille à ce que les champs obligatoires soient saisis dans TeamTrack; et d) examine régulièrement les activités des administrateurs de bases de données et l'accès à l'environnement de production.**

Entité responsable :	Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

149. **Au paragraphe 373, le Comité a recommandé que le PNUD : a) examine l'accès de tous les utilisateurs figurant sur la liste des anomalies; b) s'assure périodiquement que les utilisateurs ayant plusieurs profils en ont réellement besoin; et c) contrôle régulièrement les actes et les activités des administrateurs chargés de la sécurité.**

Entité responsable :	Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

150. **Au paragraphe 376, le Comité a recommandé que le PNUD demande au Centre international de calcul de lui envoyer un rapport SAS 70 de type II dès que l'audit serait terminé, afin d'être sûr que les principaux dispositifs de contrôle du fournisseur de services d'hébergement fonctionnent de manière suffisamment efficace.**

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

151. **Au paragraphe 379, le Comité a recommandé à nouveau que le PNUD applique des mécanismes de contrôle pour que les bureaux de pays et les unités fonctionnelles élaborent des plans de continuité des opérations et des plans antisinistre.**

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

152. **Au paragraphe 380, le Comité a également recommandé que le PNUD applique les procédures voulues pour que les bureaux de pays et les unités opérationnelles testent régulièrement leurs plans de continuité des opérations et leurs plans antisinistre.**

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

153. **Au paragraphe 382, le Comité a recommandé que le PNUD applique des mécanismes de contrôle permettant de faire en sorte que les bureaux de pays respectent les directives minimales publiées en matière d'informatique, notamment en ce qui concerne l'obligation de disposer de dispositifs de contrôle de l'accès physique et de l'environnement des salles de serveurs dans les bureaux de pays.**

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

154. **Au paragraphe 386, le Comité a considéré que les conclusions de l'audit interne relatives à la gouvernance de l'informatique étaient importantes et recommandé que le PNUD y donne suite.**

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

155. **Au paragraphe 391, le Comité a estimé que la recommandation faite par le Bureau de l'audit et des investigations à l'occasion de l'examen d'Atlas était importante et recommandé que le PNUD l'applique intégralement.**

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : À fixer (lorsque les normes à respecter auront été précisées)

156. **Au paragraphe 395, le Comité a recommandé que le PNUD veille à ce que tous les bureaux de pays respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle.**

Entité responsable : Bureau de la sécurité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

157. **Au paragraphe 399, le Comité a renouvelé sa recommandation selon laquelle le PNUD, agissant en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, devrait mettre en place des mécanismes de contrôle propres à assurer que des mémorandums d'accord types soient conclus pour tous les accords relatifs aux services communs au niveau du pays.**

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À fixer (lorsque les normes à appliquer et les responsabilités du Bureau de la coordination des activités de développement auront été précisées)

158. **Au paragraphe 404, le Comité a recommandé que le PNUD fasse en sorte que l'ensemble des centres régionaux, agissant en consultation avec les bureaux régionaux, signent tous les accords institutionnels à long terme dans les délais fixés.**

Entité responsable : Bureau régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À fixer (lorsque les normes à respecter auront été précisées)

159. **Au paragraphe 410, le Comité a recommandé que le PNUD s'assure que les centres de services régionaux : a) harmonisent leurs activités afin que leurs plans de travail annuels soient élaborés à temps et intègrent les conclusions de**

l'ensemble des processus de consultation et d'examen menés auprès des parties prenantes; et b) se conforment aux directives du PNUD relatives à la création du Comité consultatif des centres de services régionaux.

Entité responsable : Bureau régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

160. **Au paragraphe 143, le Comité a recommandé que le PNUD veille à ce que l'évaluation des résultats et des compétences des directeurs de centres de services régionaux soit réalisée selon les règles.**

Entité responsable : Bureau régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

161. **Au paragraphe 417, le Comité, estimant importantes les conclusions du Bureau de l'audit et des investigations concernant les bureaux régionaux, a recommandé que le PNUD règle ces questions dans la totalité des bureaux régionaux.**

Entité responsable : Bureau régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : À fixer (lorsque les normes à respecter auront été précisées)

162. **Au paragraphe 420, le Fonds d'équipement des Nations Unies a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité le lui recommandait : a) mettre en œuvre des moyens de contrôle pour s'assurer que les avances de trésorerie étaient utilisées en temps voulu; et b) rectifier son solde de trésorerie et reclasser les montants en conséquence.**

Entité responsable : Fonds d'équipement des Nations Unies

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

163. **Au paragraphe 423, le Fonds d'équipement des Nations Unies a accepté de rayer les commandes non valables de ses livres, comme le Comité le lui recommandait, et de ne garder dans ses comptes, en fin d'exercice biennal, que les engagements non liquidés correspondant à des bons de commande valables**.

Entité responsable : Fonds d'équipement des Nations Unies

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

164. **Au paragraphe 425, le Fonds d'équipement des Nations Unies a accepté de liquider, comme le Comité le lui recommandait, tous les soldes provenant du système antérieur.**

Entité responsable : Fonds d'équipement des Nations Unies

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

165. **Au paragraphe 427, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité le lui recommandait : a) procéder à un rapprochement bancaire approprié afin de repérer les doubles paiements et autres écarts de rapprochement; et b) assurer un suivi pour obtenir des éclaircissements à propos du montant inexpliqué.**

Entité responsable : UNIFEM

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

166. **Au paragraphe 429, UNIFEM a accepté de liquider, comme le Comité le lui recommandait, tous les soldes hérités de l'ancien système.**

Entité responsable : UNIFEM

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

167. **Au paragraphe 431, UNIFEM a accepté de liquider les commandes non valables, comme le Comité le lui recommandait, et de ne faire apparaître dans les comptes de fin d'exercice biennal que les engagements non liquidés correspondant à des bons de commande valables.**

Entité responsable : UNIFEM

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

168. **Au paragraphe 438, le Comité a recommandé que le Bureau de l'audit et des investigations continue à s'efforcer de progresser par rapport aux six normes d'audit interne restantes.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

169. **Au paragraphe 441, le Comité a recommandé que le Bureau de l'audit et des investigations accélère le recrutement aux postes vacants.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

170. **Au paragraphe 454, le Comité a fait siennes les recommandations figurant dans les rapports du Bureau de l'audit et des investigations et souligné qu'il fallait que le PNUD règle les problèmes signalés.**

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

D. Recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et pour les exercices biennaux antérieurs

171. **Au paragraphe 53 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.1), le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de se doter d'un mécanisme lui permettant de savoir de quand dataient les sommes à recevoir; b) de redoubler d'efforts pour suivre les soldes débiteurs et recouvrer les montants correspondants; et c) de se pencher sur les sommes dues depuis longtemps, lors de l'établissement de ses états financiers.**

172. Ce qui reste à faire du nettoyage du bilan est En cours.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

173. **Au paragraphe 60, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de continuer à enquêter sur toutes les sommes dues par des fonctionnaires et à évaluer la possibilité de les recouvrer conformément aux règles en vigueur.**

174. Ce qui reste à faire du nettoyage du bilan est En cours.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

175. **Au paragraphe 72, le PNUD a accepté de donner suite à la recommandation du Comité consistant : a) à faire figurer dans ses états financiers les intérêts dus aux donateurs en les inscrivant dans le compte voulu; et b) à faire régulièrement des rapprochements pour vérifier le montant des intérêts à rembourser aux donateurs.**

176. L'application de cette recommandation nécessite l'intervention de tiers extérieurs au PNUD.

Entité responsable : Division du trésor

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Selon les résultats de la poursuite du dialogue avec le Comité sur la portée à donner à l'application de la recommandation

177. **Au paragraphe 76, le PNUD a accepté d'adopter, comme le Comité l'y invitait, des mesures afin d'analyser et d'examiner de manière approfondie les comptes relatifs aux sommes à restituer aux donateurs et à prendre des dispositions en vue de solder ces comptes périodiquement.**

178. L'application de cette recommandation nécessite l'intervention de tiers extérieurs au PNUD.

Entité responsable : Division du trésor

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Selon les résultats de la poursuite du dialogue avec le Comité sur la portée à donner à l'application de la recommandation

179. **Au paragraphe 81, le Comité a invité le PNUD, qui a accepté, à se doter de contrôles plus stricts afin de veiller à ce que les soldes des comptes créditeurs comptabilisés dans le compte « Créditeurs divers » soient examinés et suivis régulièrement.**

180. Ce qui reste à faire du nettoyage du bilan est En cours.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

181. **Au paragraphe 94, le PNUD a accepté de donner suite à la recommandation du Comité tendant : a) à ce qu'il prenne des mesures en vue d'analyser de façon approfondie tous les projets clos sur le plan financier et constitue une provision aux fins de la restitution éventuelle des fonds; et b) à ce**

qu'il examine ses procédures de clôture de projet afin de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des fonds à restituer aux donateurs.

182. Ce qui reste à faire du nettoyage du bilan est En cours.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

183. **Au paragraphe 106, le PNUD a accepté de prendre des dispositions, comme le Comité le lui recommandait, pour réévaluer sa position par rapport à la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, conformément à la décision de son conseil d'administration.**

184. L'application de cette recommandation est liée à l'adoption du calendrier de mise en application des normes IPSAS.

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

185. **Au paragraphe 110, le Comité a une nouvelle fois recommandé au PNUD, qui a accepté, de : a) continuer à suivre la situation de tous les fonds d'affectation spéciale déficitaires; et b) obtenir des donateurs les montants correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes.**

186. L'application de cette recommandation n'est pas limitée dans le temps, par définition.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

187. **Au paragraphe 117, le Comité a recommandé au PNUD, qui a accepté, de continuer à s'efforcer de clôturer les fonds d'affectation spéciale inactifs.**

188. L'application de cette recommandation n'est pas limitée dans le temps, par définition.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

189. **Au paragraphe 166, le Comité a recommandé que le PNUD : a) provisionne l'intégralité des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans ses états financiers; et b) définisse leur financement.**

190. L'application de cette recommandation est liée à l'adoption du calendrier de mise en application des normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

191. **Au paragraphe 173, le Comité a recommandé au PNUD, qui en est convenu, de calculer avec précision et d'indiquer dans les états financiers proprement dits le montant des charges à payer au titre des jours de congé annuels accumulés et de l'indemnité de rapatriement.**

192. L'application de cette recommandation est liée à l'adoption du calendrier de mise en application des normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

193. **Au paragraphe 191, le Comité a recommandé au PNUD d'assurer pendant toute la durée du projet la gestion des risques inhérents à la mise en œuvre des normes IPSAS.**

194. L'application de cette recommandation est liée à l'adoption du calendrier de mise en application des normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

195. **Au paragraphe 194, le Comité a recommandé au PNUD de revoir tous les indicateurs de succès figurant dans la base de données sur la gestion des résultats et de veiller à ce qu'ils soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.**

196. L'application de cette recommandation nécessite l'intervention de tiers extérieurs au PNUD.

Entité responsable : Groupe d'appui opérationnel

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2012

197. **Au paragraphe 232, le PNUD a accepté, comme le recommandait de nouveau le Comité, de fixer des normes pour les délais d'approvisionnement, tant en situation d'urgence qu'en situation normale.**

198. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

199. **Au paragraphe 236, le Comité a recommandé qu'avant d'entrer en relation avec un fournisseur potentiel le PNUD s'assure que celui-ci ne figure pas sur la liste des fournisseurs interdits établie par le Conseil de sécurité.**

200. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

201. **Au paragraphe 239, le PNUD a accepté la recommandation formulée de nouveau par le Comité selon laquelle il devait veiller à ce que des plans d'achats individuels et globaux soient établis, tant dans les bureaux de pays qu'au siège.**

202. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

203. **Au paragraphe 240, le PNUD a accepté la recommandation formulée de nouveau par le Comité selon laquelle il devait mettre au point un logiciel qui aiderait les unités administratives à établir leurs plans d'achats.**

204. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

205. **Au paragraphe 245, le Comité a recommandé que le PNUD prenne des dispositions pour faire de l'obtention du certificat d'aptitude aux achats une condition de la délivrance d'un profil « acheteur » sur Atlas.**

206. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

207. **Au paragraphe 264, le PNUD a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait : a) mettre au point des règles concernant l'enregistrement et la comptabilisation des biens relevant de l'exécution directe dans le module de gestion des actifs du système Atlas, dans les bureaux de pays et au siège; et b) mettre en place des procédures qui lui permettent de contrôler efficacement les biens entrant dans le cadre de l'exécution directe.**

208. L'application de cette recommandation est liée à l'adoption du calendrier de mise en application des normes IPSAS.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2010

209. **Au paragraphe 272, le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait introduire un dispositif de contrôle dans ses procédures de vérification physique, en vue notamment d'identifier les articles inutilisables, redondants ou obsolètes.**

210. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Division des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

211. **Au paragraphe 291, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau : a) d'améliorer l'ensemble des contrôles de la gestion des congés dans les systèmes SIG et Atlas pour garantir l'exactitude des soldes de jours de congé; et b) de procéder à un contrôle interne de la gestion des congés afin de garantir l'exactitude des soldes.**

212. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

213. **Au paragraphe 298, le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait mener des contrôles pour garantir la réalisation en temps voulu des évaluations des prestations assurées dans le cadre de contrats**

de louage de services, comme le prévoyaient les directives et procédures établies à cet égard.

214. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

215. **Au paragraphe 301, le PNUD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait veiller à ce que tous les bureaux extérieurs tiennent des registres des consultants locaux, conformément aux directives et procédures établies concernant les accords de services spéciaux.**

216. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

217. **Au paragraphe 305, le PNUD a accepté de créer, suivant la recommandation du Comité, des mécanismes de contrôle permettant d'être sûr que les bureaux de pays et les unités fonctionnelles ont mis en place des plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre et des politiques de contrôle des modifications.**

218. Il s'agit d'une étape restant à accomplir, selon l'ordre des priorités, de la stratégie d'application.

Entité responsable : Bureau de la sécurité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

219. **Au paragraphe 348, le Comité a recommandé que le PNUD : a) établisse l'ordre de priorité dans lequel tous les projets terminés sur le plan opérationnel doivent être clôturés sur le plan financier; et b) s'attaque aux causes des retards qui se produisent dans l'achèvement des projets.**

220. L'application de cette recommandation n'est pas limitée dans le temps, par définition.

Entité responsable : Division de la comptabilité

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

221. **Au paragraphe 392, le PNUD a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de veiller à ce que les bureaux de pays respectent les délais prescrits dans les demandes d'audit.**

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

222. **Au paragraphe 438, le Comité a recommandé que le PNUD, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, mette en place des contrôles propres à assurer que des mémorandums d'accord types soient conclus pour tous les accords relatifs aux services communs au niveau des pays.**

223. L'application de cette recommandation n'est pas limitée dans le temps, par définition.

Entité responsable : Division des services administratifs et Bureau de la coordination des activités de développement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

V. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[7]

224. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010 est présenté dans les tableaux 9 et 10 et les figures VIII et IX.

Tableau 9
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	6	1	–	5	4	1
Division des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Division des politiques et des pratiques	1	–	1	–	–	–
Division des approvisionnements	1			1	1	–
Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics	3	–	–	3	3	–

[7] A/65/5/Add.2, chap. II.

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Bureau de l'évaluation	1	–	–	1	1	–
Division des collectes de fonds et partenariats privés	1	–	–	1	1	–
Bureau de l'audit interne	1	–	–	1	1	–
Équipe chargée du projet de progiciel de gestion intégré (PGI)	1	–	–	1	1	–
Bureaux régionaux et bureaux de pays	4	1	1	2	2	–
Total	**21**	**2**	**2**	**17**	**16**	**1**

Figure VIII
UNICEF
État de l'application des principales recommandations

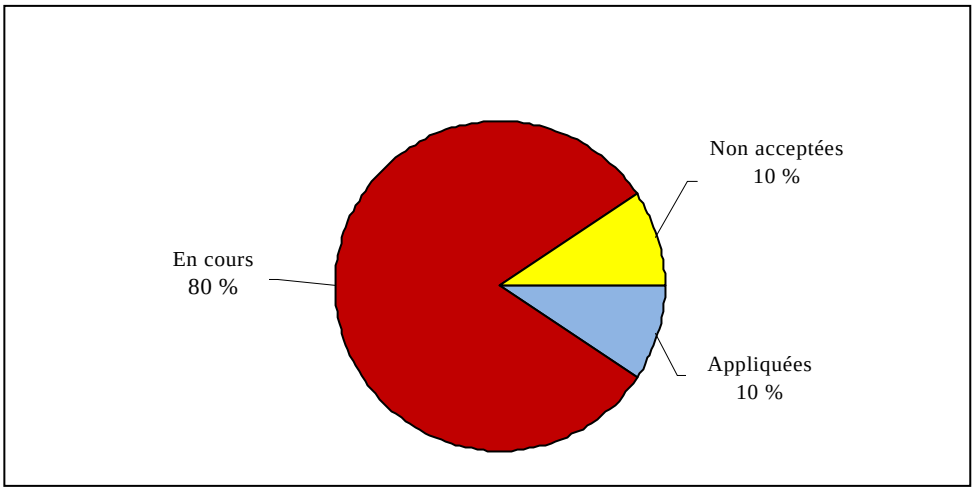

Tableau 10
Suite donnée à l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	11	2	–	9	7	2
Division des ressources humaines	5	–	–	5	5	–
Division des politiques et des pratiques	2	–	1	1	1	–
Division des approvisionnements	4	–	–	4	4	–
Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics	5	–	–	5	5	–
Bureau de l'évaluation	1	–	–	1	1	–
Division des collectes de fonds et partenariats	2	–	–	2	2	–

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
privés						
Bureau de l'audit interne	1	–	–	1	1	–
Équipe chargée du projet de progiciel de gestion intégré (PGI)	1	–	–	1	1	–
Bureau des programmes d'urgence	1	–	–	1	1	–
Division des solutions et des services informatiques	2	–	1	1	1	–
Bureaux régionaux et bureaux de pays	15	1	5	9	9	–
Total	**50**	**3**	**7**	**40**	**38**	**2**

Figure IX
UNICEF
Suite donnée à l'ensemble des recommandations

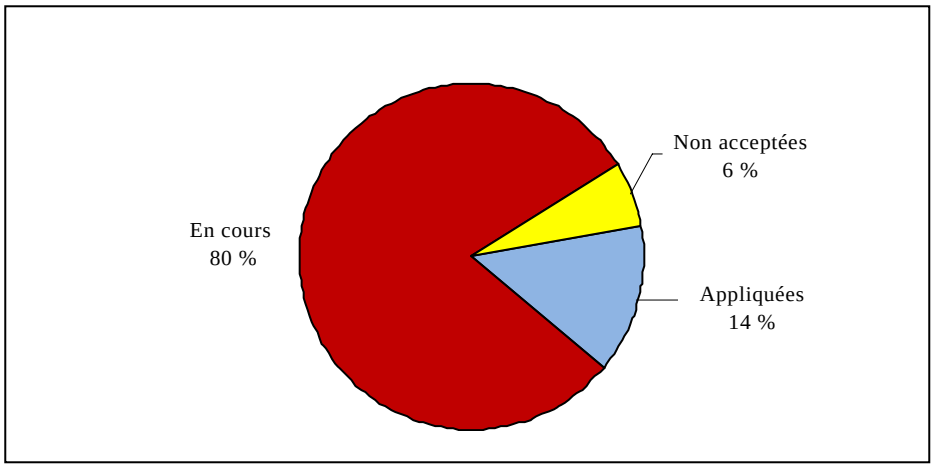

225. **Au paragraphe 22, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a accepté de suivre la recommandation du Comité et de réviser son plan de communication et de formation relatif aux normes IPSAS afin de tenir compte du nouveau calendrier applicable à la pleine adoption de ces normes.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

226. **Au paragraphe 26, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie la manière dont il s'y prend pour obtenir la preuve de la réalité des dépenses consacrées aux programmes et prenne les mesures voulues en la matière.**

227. L'UNICEF considère que cette recommandation a été appliquée. Conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, des audits doivent être effectués au moins une fois durant le cycle des programmes si le

montant des fonds reçus/décaissés (ou devant l'être) pour l'ensemble des organismes dépasse 500 000 dollars durant la période couverte par les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays ou, en ce qui concerne les partenaires d'exécution qui reçoivent moins de 500 000 dollars, si un ou plusieurs organismes les estiment nécessaires. L'UNICEF obtient au moins un audit durant un cycle de programme si les critères relatifs à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sont remplis.

Entité responsable : Division des politiques et des pratiques

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

228. **Au paragraphe 36, le Comité a recommandé que l'UNICEF envisage de réviser son règlement financier de façon que le traitement comptable des transferts de fonds prévoie que les sommes versées d'avance aux partenaires d'exécution soient comptabilisées comme des avances et non comme des dépenses de programme tant que les rapports sur l'utilisation des ressources financières n'ont pas été reçus.**

229. L'UNICEF n'accepte pas cette recommandation. La recommandation initiale du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, formulée en 1969, était de comptabiliser les transferts de fonds aux partenaires comme des dépenses, et les discussions avec le Conseil, en 1995 et 2002, ont abouti à la même conclusion quant au traitement comptable.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

230. **Au paragraphe 40, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie sa méthode de calcul des coûts relative à la fourniture de services d'achat, de façon que les dépenses indirectes puissent être correctement affectées et imputées aux frais de gestion**.

231. L'UNICEF a commencé à réviser sa méthodologie afin que l'utilisation des frais de gestion perçus soit plus transparente.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

232. **Au paragraphe 45, le Comité a recommandé une nouvelle fois que l'UNICEF veille à ce que tous les bureaux extérieurs procèdent en temps utile au suivi et à la mise à jour du tableau des autorisations relatives aux documents, du tableau des pouvoirs et de la liste de signataires autorisés afin d'en garantir la cohérence.**

233. L'UNICEF a remédié aux disparités dans les bureaux de pays où elles avaient été constatées. Il continue de rappeler ses bureaux de pays à leurs responsabilités.

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

234. **Au paragraphe 50, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) respecte scrupuleusement les dispositions de sa circulaire financière 34 relative à la séparation des tâches en matière de certification et d'approbation; b) mette en place un dispositif de contrôle pour l'approbation des factures de fret d'un montant inférieur à 50 000 dollars**.

235. L'UNICEF vérifie qu'il se conforme aux dispositions de la circulaire financière 34, tout en continuant de gérer efficacement le volume des factures et le risque financier associé aux factures d'un faible montant.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

236. **Au paragraphe 54, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait s'employer plus activement à rapprocher les soldes créditeurs et débiteurs figurant dans ses comptes et dans ceux des autres organismes des Nations Unies.**

237. Des mesures rigoureuses de rapprochement des soldes créditeurs et débiteurs ont été lancées en 2009 et sont encore appliquées activement à ce jour.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

238. **Au paragraphe 58, L'UNICEF a accepté d'indiquer dans les notes relatives aux états financiers, comme le Comité le recommandait, la valeur de tous les terrains à sa disposition**.

239. L'UNICEF a accepté d'inscrire une rubrique « terrains » dans ses états financiers ainsi que dans la note relative aux politiques comptables.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

240. **Au paragraphe 62, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie ses règles comptables et fasse figurer ses engagements au titre des prestations liées**

à la cessation de service dans les états financiers proprement dits lorsqu'il adopterait les normes IPSAS.

241. L'UNICEF a pour règle de faire figurer ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de services dans les notes relatives aux états financiers, et se conforme ainsi aux normes comptables du système des Nations Unies. Il prévoit de faire figurer ces engagements dans les états financiers proprement dits lors de l'adoption des normes IPSAS, qui prendront effet au 1er janvier 2012.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

242. **Au paragraphe 71, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait, pour les exercices à venir, faire le nécessaire pour assurer l'exactitude des données utilisées pour calculer les prestations liées à la cessation de service (y compris l'assurance maladie).**

243. L'UNICEF estime qu'effectivement la communication des données démographiques par les bureaux extérieurs devra à l'avenir être mieux synchronisée avec le calendrier d'évaluation actuarielle convenu avec l'actuaire.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

244. **Au paragraphe 75, le Comité a recommandé que l'UNICEF constitue des réserves suffisantes pour financer les prestations liées à la cessation de service**.

245. L'UNICEF a décidé de constituer ses réserves de manière avisée et en tenant compte de l'allocation de ressources aux activités au titre des programmes. Il continue de surveiller la part non provisionnée de l'assurance maladie après la cessation de service et les sommes dues à la cessation de service afin de ménager un équilibre à long terme entre la constitution de réserves et l'exécution de son mandat.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

246. **Au paragraphe 84, Le Comité a recommandé que l'UNICEF envisage de revoir sa méthode d'évaluation des obligations au titre des jours de congé, dans la perspective de l'application des normes IPSAS**.

247. L'UNICEF note que la méthode d'évaluation en vigueur au 31 décembre 2009 est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies. Il considère qu'il a correctement interprété comme suit les dispositions de la norme IPSAS 25 relatives à la conversion des jours de congé annuel. La prestation de congé annuel

n'est payable qu'à la cessation de service du fonctionnaire de l'UNICEF et, conformément aux protocoles premier entré-premier sorti appliqués par convention, elle résulte de l'accumulation progressive sur toute une carrière des jours de congé annuel non utilisés. Elle ne remplit pas en elle-même les critères définissant l'avantage à court terme qui sont énoncés au paragraphe 10 de la norme IPSAS 25, selon laquelle, comme l'ont noté les Commissaires aux comptes, les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit. Elle a donc été traitée comme une prestation postérieure à l'emploi et été mesurée à la valeur actuelle de l'obligation conformément à la méthode des unités de crédit projetées prescrite par les normes IPSAS.

248. Pourtant, étant donné que la recommandation a été entérinée dans tout le système des Nations Unies, l'UNICEF compte étudier plus avant la question avec le groupe chargé du passage aux normes IPSAS dans l'ensemble du système, en vue d'harmoniser les procédures applicables dans tout le système des Nations Unies.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	Recommandation non acceptée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

249. **Au paragraphe 96, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) crée pour son personnel des stages de formation à la budgétisation axée sur les résultats; et b) fasse figurer dans ses futurs budgets les prévisions budgétaires et les activités correspondant à chacun des résultats attendus; c) mette en place un mécanisme permettant de suivre l'exécution du budget et le progrès accompli dans la réalisation des objectifs.**

250. L'UNICEF souscrit aux recommandations des composantes a) et c). En ce qui concerne la composante b), il note que le renforcement de la budgétisation axée sur les résultats, avec l'inclusion dans les projets de budget d'informations détaillées sur les activités et les coûts afférents, est un point qui devra être étudié lors de l'examen qui sera conduit conjointement avec le PNUD et le FNUAP. Comme l'ont demandé leurs conseils d'administration respectifs, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP étudient ensemble les pratiques des autres organisations bilatérales ainsi que des organismes des Nations Unies afin de déterminer les meilleures pratiques en matière de budgétisation axée sur les résultats. Il sera donné suite aux conclusions de cet examen en relation avec la feuille de route adoptée par le Conseil d'administration, l'objectif étant de présenter un budget intégré pour l'exercice débutant en 2014.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2014

251. **Au paragraphe 102, L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) fournir l'appui nécessaire aux bureaux affichant des taux de report élevés, afin qu'ils puissent améliorer l'exécution des programmes; et b) mettre en place des mesures permettant de contrôler le**

respect des délais de présentation des demandes de report de crédits des bureaux extérieurs.

252. Dans le cadre du projet de progiciel de gestion intégré/VISION, le calendrier SAP de présentation des rapports relatifs aux dons a été réaménagé afin que les bureaux recevant les fonds puissent saisir leurs demandes de prolongation, ce qui permettra de garder la trace des dates de soumission, du motif de chaque demande, de la date d'approbation ou de rejet du dossier. Cette solution se prête à la collecte électronique des données, à l'analyse des tendances et à la détection des contre-performances, et elle donnera lieu à des recommandations de mesures correctives.

Entité responsable :	Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2012

253. **Au paragraphe 106, L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait définir des règles régissant le processus de remboursement.**

254. L'UNICEF s'emploie actuellement à actualiser son cadre réglementaire, avec la mise en place d'une politique en matière de remboursements aux donateurs et de réserve pour remboursements. Cette politique sera formulée dans le cadre de l'application des normes IPSAS. Elle définira les responsabilités, les cas de remboursement, les délais, la clause de remboursement à inscrire dans les accords avec les donateurs et le mode de calcul du montant du remboursement.

Entité responsable :	Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2011

255. **Au paragraphe 115, L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait s'assurer que tous les bureaux de pays organisent et entreprennent les activités de suivi et de contrôle visées dans la circulaire financière n° 15 et le Dispositif relatif aux transferts de fonds aux partenaires d'exécution.**

256. L'UNICEF continuera de rappeler à tous ses bureaux de pays les obligations qui découlent de la circulaire financière et du Dispositif relatif aux transferts de fonds aux partenaires d'exécution.

Entité responsable :	Division des politiques et des pratiques
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

257. **Au paragraphe 123, l'UNICEF a accepté la recommandation qu'a de nouveau formulée le Comité selon laquelle il devrait redoubler d'efforts pour régulariser les transferts de fonds en instance depuis longtemps.**

258. L'UNICEF continue de surveiller strictement les transferts de fonds en instance de longue date. Compte tenu de l'environnement dans lequel il travaille, l'exercice nécessitera une vigilance de tous les instants.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

259. **Au paragraphe 128, le Comité a recommandé à nouveau que l'UNICEF veille à ce que ses bureaux de pays respectent les dispositions de la circulaire financière n° 15 sur la délivrance de reçus officiels par les bénéficiaires de transferts de fonds.**

260. L'UNICEF a appliqué cette recommandation dans de nombreux bureaux de pays et continuera d'intervenir auprès de ses bureaux de pays pour s'assurer que les bénéficiaires de transferts de fonds leur délivrent des reçus officiels.

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

261. **Au paragraphe 134, L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait s'assurer que toutes les évaluations étaient présentées et notées dans les délais prévus par les règles de l'UNICEF en la matière (E/ICEF/2008/4).**

262. Une nouvelle stratégie lancée récemment a déjà produit des résultats améliorés.

Entité responsable : Bureau de l'évaluation

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

263. **Au paragraphe 138, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que tous les bureaux régionaux demandent régulièrement aux bureaux de pays leur opinion sur l'appui dont ils ont bénéficié, afin de pouvoir renforcer leurs activités en la matière.**

264. Des enquêtes ont déjà été conduites dans plusieurs bureaux régionaux et d'autres devraient être engagées avant la fin de 2010. Les conclusions des enquêtes achevées sont en cours d'analyse.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

265. **Au paragraphe 142, Le Comité a recommandé que l'UNICEF veille à ce que tous les bureaux de pays respectent scrupuleusement les dispositions relatives à l'établissement et à la mise en œuvre des plans de gestion annuels énoncées dans le Manuel des politiques et procédures**.

266. L'UNICEF a établi ses plans de gestion annuels, et ils sont étroitement contrôlés par tous les bureaux soumis à un audit.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

267. **Au paragraphe 145, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que tous les bureaux de pays : a) établissent des plans intégrés de suivi et d'évaluation réalistes; et b) fassent tout leur possible pour améliorer le taux d'exécution de ces plans.**

268. L'UNICEF a élaboré ses plans intégrés de suivi et d'évaluation en s'inspirant de la recommandation du Conseil.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

269. **Au paragraphe 149, L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait s'assurer que tous les bureaux de pays : a) établissent des mécanismes permettant de vérifier la mise en œuvre des recommandations formulées lors des visites sur le terrain; et b) suivent les procédures indiquées dans la liste de vérification relative à ces visites.**

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

270. **Au paragraphe 153, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que, conformément aux dispositions du Manuel des politiques et procédures de programmation, tous les bureaux de pays actualisent en temps voulu leur plan de préparation et d'intervention concernant les situations d'urgence.**

Entité responsable : Bureau des programmes d'urgence

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

271. **Au paragraphe 158, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer strictement aux dispositions du Manuel des achats relatives à l'appel d'offres et d'archiver les justificatifs dans les cas où la procédure n'a pas été utilisée.**

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

272. **Au paragraphe 163, le Conseil a réitéré la recommandation qu'il avait faite précédemment à l'UNICEF lui demandant de veiller à ce que, conformément aux dispositions de son Manuel des achats, tous les bureaux prévoient dans leurs bons de commande des pénalités sanctionnant les retards de livraison.**

273. L'UNICEF observe que son Manuel des achats n'oblige pas les bureaux à prévoir dans leurs bons de commande une clause de pénalité pour retard de livraison. Il note que, dans les cas cités, les prescriptions du Manuel des achats ont été respectées étant donné que les dommages-intérêts sont facultatifs.

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

274. **Au paragraphe 168, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que tous les bureaux de pays communiquent les rapports de réception de vaccins à la Division des approvisionnements dans le délai spécifié dans le Manuel des achats**.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

275. **Au paragraphe 172, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que, conformément aux dispositions du Manuel des achats, tous les bureaux mettent régulièrement à jour leur base de données et tiennent les dossiers voulus sur les fournisseurs qui y sont répertoriés.**

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

276. **Au paragraphe 177, le Comité a recommandé à l'UNICEF de faire le nécessaire pour améliorer sa gestion des biens durables, notamment en veillant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données enregistrées.**

277. L'UNICEF s'emploie à revoir et perfectionner son manuel des procédures de gestion des biens durables dans l'attente de la mise en service du PGI en 2012, ainsi que du nouveau module de comptabilité des immobilisations qui permettra d'automatiser bon nombre des procédures manuelles actuelles. Les politiques et procédures relatives aux biens durables seront également étudiées et révisées lors de l'introduction de ce nouveau système afin de tenir compte des changements apportés ainsi que du rôle des divisions chargées des achats et de l'obligation qui leur est faite de rendre compte des biens qu'elles achètent.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

278. **Au paragraphe 181, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que le Bureau régional de l'Asie du Sud et le Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe fassent le nécessaire pour accélérer la liquidation de leurs biens durables.**

279. Le Bureau régional de l'Asie du Sud et le Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont l'un et l'autre appliqué la recommandation.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

280. **Au paragraphe 185, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la Division des approvisionnements se conforme strictement aux dispositions de sa procédure 006 relatives à la gestion des matériels stockés proches de la fin de leur vie utile.**

281. L'UNICEF accepte de se conformer aux procédures pertinentes de la Division des approvisionnements en ce qui concerne les stocks qui sont proches de leur fin de vie utile, tout en veillant à ce que ces procédures favorisent la prise de décisions.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

282. **Au paragraphe 188, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que les bureaux de pays du Niger et du Sénégal**

prennent des mesures pour éviter que les fournitures soient stockées pendant de longues périodes et arrivent à leur date d'expiration.

283. Des outils ont été créés et sont utilisés pour améliorer la gestion des entrepôts et des stocks.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

284. **Au paragraphe 192, le Comité a recommandé à l'UNICEF de veiller à ce que tous les bureaux de pays, en coordination le cas échéant avec leurs partenaires opérationnels, améliorent les conditions de stockage des fournitures destinées aux programmes.**

285. Les anomalies relevées ont été examinées avec les partenaires d'exécution et l'on apporte des améliorations à la situation.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

286. **Au paragraphe 195, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de réexaminer si des postes vacants depuis de longues périodes restaient nécessaires; et b) de faire le nécessaire pour pourvoir les postes vacants restants.**

287. La situation des vacances de postes est suivie de près. La Division des ressources humaines est en concertation permanente avec les responsables des ressources humaines des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

288. **Au paragraphe 200, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait et afin d'accélérer le recrutement, d'imposer aux services ou divisions demandeurs des délais précis pour la communication des recommandations concernant les candidats présélectionnés.**

289. L'UNICEF recommande que le processus de sélection soit mené à bien dans un délai de 90 jours. Il est prévu que la Division des ressources humaines précise à nouveau aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays les délais, les rôles et les responsabilités.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

290. **Au paragraphe 205, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de se conformer strictement aux dispositions de son Manuel des ressources humaines relatives à l'évaluation du comportement professionnel; et b) d'instituer un mécanisme de suivi du taux global de complétion des rapports d'évaluation des résultats professionnels.**

291. Le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-Pas) a été mis en place en février 2010 pour le personnel recruté sur le plan international et différents paramètres sont accessibles en temps réel.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

292. **Au paragraphe 211, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer strictement aux dispositions de son Manuel des ressources humaines relatives à la sélection des consultants et vacataires.**

293. L'UNICEF met en œuvre un plan de communication et de formation qui devrait permettre aux bureaux de pays de bien connaître ses politiques en matière de ressources humaines et de les appliquer systématiquement.

Entité responsable : Division des ressources humaines et bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

294. **Au paragraphe 216, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que tous les bureaux de pays se conforment strictement aux dispositions de son Manuel des ressources humaines relatives à l'évaluation du comportement professionnel des consultants et des vacataires.**

295. L'UNICEF met en œuvre un plan de communication et de formation qui devrait permettre aux bureaux de pays de bien connaître ses politiques en matière de ressources humaines et de les appliquer systématiquement.

Entité responsable : Division des ressources humaines et bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

296. **Au paragraphe 220, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de fermer les comptes d'utilisateurs dans les délais prescrits par**

sa réglementation concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe et par les procédures de sécurité « Systems, Applications and Products » (SAP).

297. L'UNICEF a mis en place des procédures qui, sur la base de rapports, permettent d'identifier les utilisateurs qui ne se sont pas connectés au système depuis un an. Ces rapports sont établis mensuellement et les comptes inactifs sont clôturés.

Entité responsable : Division des solutions et services informatiques

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

298. **Au paragraphe 222, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de faire en sorte que les bureaux de pays du Niger et du Cambodge établissent et fassent appliquer des directives ou des procédures précises pour améliorer la sécurité physique de leur centre de données.**

299. L'UNICEF procède actuellement à la révision de toutes ses politiques relatives à la sécurité des technologies de l'information et des communications. Ainsi, des contrôles de sécurité matérielle, régis par des directives, ont été intégrés à ces politiques. Le Conseil de contrôle des technologies de l'information examine actuellement ces politiques, qui seront publiées à l'intention des bureaux extérieurs au cours du troisième trimestre de 2010.

Entité responsable : Division des solutions et services informatiques

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

300. **Au paragraphe 226, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'achever rapidement l'exécution du projet PGI-VISION One conformément à son plan de travail.**

301. Le projet d'installation du progiciel de gestion intégré PGI-VISION One dans tous les bureaux de l'UNICEF avant la fin de 2011 se déroule selon le calendrier prévu.

Entité responsable : Équipe du progiciel de gestion intégré

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

302. **Au paragraphe 233, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de faire appliquer plus rapidement les recommandations issues des audits des services du siège et des bureaux régionaux.**

Entité responsable : Bureau de la vérification interne des comptes

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

303. **Au paragraphe 240, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de renforcer ses activités de plaidoyer et de communication auprès des bailleurs de fonds actuels et potentiels, afin d'accroître les ressources ordinaires et les fonds thématiques mondiaux.**

304. L'UNICEF achève actuellement l'élaboration des documents relatifs à la stratégie de collecte de fonds auprès des donateurs des secteurs public et privé. La stratégie vise à mobiliser un financement de qualité, prévisible, pluriannuel et souple, qui permette d'atteindre les objectifs financiers définis dans le Plan stratégique à moyen terme.

Entité responsable : Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

305. **Au paragraphe 245, le Comité a recommandé à nouveau que la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés respecte rigoureusement la règle de gestion financière de l'UNICEF relative à la proportion des recettes que les comités nationaux sont autorisés à conserver.**

306. L'accord révisé de coopération avec les comités nationaux, qui est en cours de négociation, prévoit une clause qui exige des comités nationaux qu'ils s'efforcent d'atteindre un taux minimum annuel de contribution de 75 %. Toutefois, il est également tenu compte du fait que cette disposition pourrait ne pas être appropriée ou applicable dans tous les cas, d'où la possibilité offerte de négocier un taux plus faible dans le cadre de la planification stratégique commune. Une fois menée à bien la révision de l'accord, le taux de 25 % applicable à la rétention sur l'opération Cartes de vœux sera actualisé.

Entité responsable : Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

307. **Au paragraphe 247, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés accélère les négociations avec les comités nationaux pour que les plans stratégiques communs soient signés le plus rapidement possible.**

308. Depuis l'audit, neuf autres plans stratégiques communs ont été mis au point et signés. Du fait d'une restructuration interne et de changements administratifs, on enregistre des retards en ce qui concerne les comités restants, mais il est toujours prévu que tous les plans soient mis au point avant la fin de 2010.

Entité responsable : Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

309. **Au paragraphe 252, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité l'invitant une nouvelle fois à déterminer les causes des retards pris par les bureaux de pays dans la présentation de rapports aux donateurs et à prendre les mesures qui s'imposent pour que les rapports soient présentés conformément aux accords conclus avec les donateurs.**

310. Dans le cadre du projet du progiciel de gestion intégré PGI-VISION One, le calendrier de présentation des rapports a été réaménagé dans le souci d'améliorer la collecte des informations relatives aux délais de présentation des rapports aux donateurs. Le réaménagement du système et les rapports permettront d'améliorer le suivi et l'identification des problèmes relatifs aux délais de présentation.

Entité responsable : Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

311. **Au paragraphe 255, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que tous les bureaux extérieurs se conforment strictement au Manuel de politiques et procédures de programmation pour l'élaboration et la présentation des rapports aux donateurs.**

312. L'UNICEF mettra à jour son manuel relatif à l'établissement des rapports destinés aux donateurs. Il n'est pas nécessaire de joindre aux rapports adressés aux donateurs la liste de contrôle, qui est un outil de gestion servant à garantir la qualité.

313. L'UNICEF communiquera aux bureaux régionaux un modèle de bonne pratique concernant le contrôle de la qualité des rapports adressés aux donateurs.

Entité responsable : Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

314. **Au paragraphe 258, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que tous les bureaux régionaux contrôlent et évaluent les rapports des bureaux de pays aux donateurs en suivant les prescriptions du Manuel de politiques et procédures de programmation.**

315. L'évaluation des rapports établis par les bureaux de pays à l'intention des donateurs a déjà été effectuée dans plusieurs régions et il est prévu de procéder à d'autres évaluations avant la fin de 2010.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

316. **Au paragraphe 261, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, de veiller à ce que tous les bureaux établissent un programme de voyages conformément aux dispositions de son manuel d'administration.**

317. Des programmes de voyages ont été établis dans les bureaux où des anomalies ont été constatées. L'UNICEF continue de rappeler à ses bureaux la responsabilité qu'ils assument en matière de voyages.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

318. **Au paragraphe 267, le Comité a recommandé à nouveau à l'UNICEF de veiller à ce que, dans tous les bureaux, les demandes d'autorisation de voyage soient présentées deux semaines au moins avant la date de départ prévue, conformément aux dispositions du Manuel des ressources humaines.**

319. Les coûts des voyages sont suivis de près et les responsables des opérations, les chefs de division et les voyageurs ont à nouveau été sensibilisés à la nécessité de présenter dans les délais les demandes d'autorisation de voyage. La formation à WebEx, qui a déjà été dispensée, se poursuivra.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité concernant les exercices antérieurs

320. À l'annexe II de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.2, chap. II), le Comité propose une synthèse de la suite donnée aux recommandations relatives aux exercices antérieurs. On trouvera ci-après des informations sur : i) les 12 recommandations qui remontent à des exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été appliquées; et ii) une vue d'ensemble de la suite donnée aux recommandations antérieures. Ces informations sont données dans l'ordre où les recommandations figurent à l'annexe II.

321. La situation d'ensemble est résumée au tableau II et à la figure X.

Tableau 11
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs considérées comme n'ayant pas été entièrement appliquées à l'annexe II du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	3	–	–	3	2	1
Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics	2	–	–	–	–	–
Division de la collecte de fonds et des partenariats privés	3	–	–	3	2	1
Division des approvisionnements	–	–	–	–	–	–
Bureau de Tokyo	–	–	–	–	–	–
Division des ressources humaines	–	–	–	–	–	–
Division des politiques et de la planification	–	–	–	–	–	–
Bureaux de pays	2	–	1	1	–	1
Bureaux régionaux et bureaux de pays	4	–	1	3	1	2
Total/recommandations non encore appliquées	**12**	**–**	**2**	**10**	**5**	**5**
Recommandations appliquées/devenues caduques[a]	26	–	26	–	–	–
Vue d'ensemble de la suite donnée aux recommandations antérieures	**38**	**–**	**28**	**10**	**5**	**5**

[a] Comme relevé par le Comité (voir A/65/5/Add.2, chap. II, annexe II).

Figure X
UNICEF
Vue d'ensemble de la suite donnée aux recommandations se rapportant à des exercices antérieurs

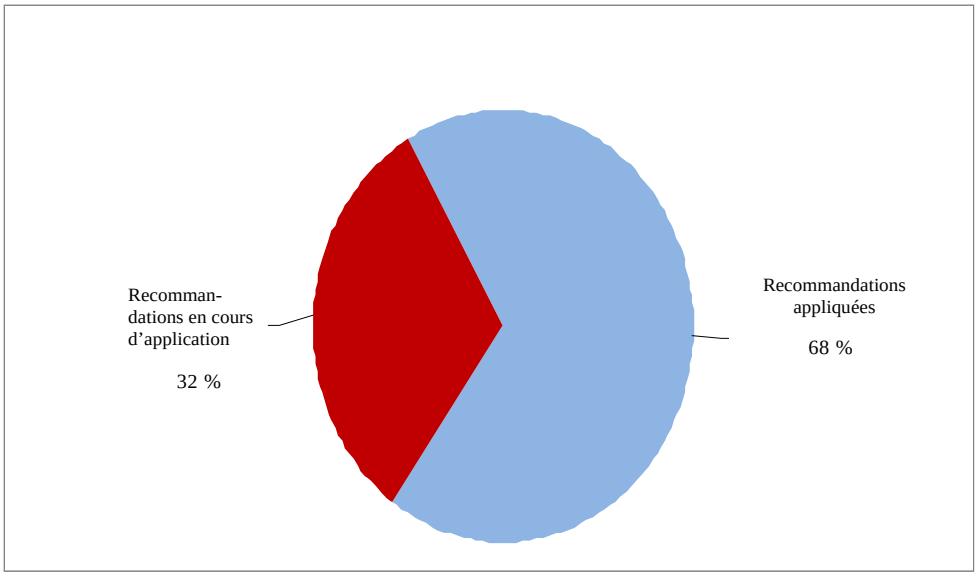

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007[8]

322. **Au paragraphe 42, le Comité a recommandé à l'UNICEF de déterminer les causes des retards dans la présentation de rapports aux donateurs par les bureaux extérieurs et de prendre des mesures pour que les rapports soient bien présentés conformément aux accords conclus avec les donateurs.**

323. L'UNICEF a mis en place des mécanismes visant à améliorer l'information des donateurs. De plus, l'introduction d'outils supplémentaires de contrôle permettant une meilleure information des donateurs est prévue.

Entité responsable :	Bureaux régionaux et bureaux de pays
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Premier trimestre de 2012

324. **Au paragraphe 52, le Comité a recommandé à l'UNICEF de veiller à faire respecter par ses bureaux de pays les dispositions de la circulaire financière n° 15 (Rev.3) sur la fourniture de reçus officiels par les bénéficiaires d'une assistance en espèces.**

325. L'UNICEF a appliqué cette recommandation dans nombre de bureaux de pays et continuera de veiller, en coopération avec ses bureaux de pays, à ce que les bénéficiaires d'une assistance en espèces fournissent des reçus officiels.

[8] A/63/5/Add.2.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

326. **Au paragraphe 61, l'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait, ses bureaux extérieurs : a) suivent de près l'assistance en espèces consentie aux gouvernements pour s'assurer que ces fonds sont employés conformément aux objectifs des projets approuvés; b) règlent tous les cas d'assistance en espèces/de transferts d'espèces aux gouvernements restés en souffrance; et c) n'effectuent de nouveaux transferts d'espèces aux partenaires de réalisation qu'après que ceux-ci auront remis les rapports sur l'utilisation des fonds déjà reçus.**

327. L'UNICEF a continué de suivre la situation auprès des bureaux de pays grâce aux divers outils de contrôle existants. Si certains soldes étaient en souffrance depuis longtemps, c'était pour divers motifs liés aux partenaires de réalisation (mouvements de personnel et retard dans l'exécution des projets, par exemple).

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

328. **Au paragraphe 69, l'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait, ses bureaux extérieurs : a) contrôlent régulièrement les modifications effectuées dans le tableau des autorisations de gestion de documents; b) mettent périodiquement à jour leur tableau des pouvoirs; et c) fixent des procédures garantissant que les autorisations financières paramétrées dans le système de gestion des programmes soient conformes aux données du tableau des pouvoirs.**

329. L'UNICEF a mis fin aux incohérences dans de nombreux bureaux de pays et continue de rappeler aux bureaux de pays leurs responsabilités.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

330. **Au paragraphe 114, le Comité a recommandé à l'UNICEF de mettre en place des mécanismes permettant de provisionner intégralement les charges liées à la cessation de service.**

331. L'UNICEF a décidé de constituer ses réserves de manière avisée et en tenant compte de l'allocation de ressources aux activités relatives aux programmes. Il continue de mesurer la part non provisionnée de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service afin de pouvoir maintenir un équilibre à long terme entre la constitution de réserves et l'exécution de son mandat.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

332. **Au paragraphe 117, le Comité a recommandé que l'UNICEF présente des informations détaillées sur le portefeuille de placements, y compris sur la valeur marchande des placements, à la fois pour les placements à court terme et les placements à long terme.**

333. L'UNICEF améliorera l'information fournie à l'occasion de l'adoption des normes IPSAS en janvier 2012.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2012

334. **Au paragraphe 146, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, que des mesures soient prises pour améliorer la fiabilité des inventaires établis dans les bureaux extérieurs.**

335. L'UNICEF est en train de réviser et de renforcer les procédures manuelles de gestion de ses biens durables, en attendant la mise en œuvre, en 2012, du progiciel de gestion intégré PGI-VISION One, lequel comportera un nouveau module de comptabilité des actifs qui permettra d'automatiser nombre de procédures actuellement manuelles. Les politiques et procédures applicables aux biens durables seront elles aussi révisées afin de tenir compte du nouveau système ainsi que du rôle et des responsabilités des services chargés des achats quant aux actifs acquis par leurs soins.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

336. **Au paragraphe 157, le Comité a recommandé que l'UNICEF respecte les conditions fixées pour le recrutement de consultants dans le Manuel des ressources humaines et les instructions administratives pertinentes s'agissant des procédures de sélection, de la signature d'accords de services spéciaux avant le début des travaux, des certificats médicaux et de l'appréciation du comportement professionnel.**

337. L'UNICEF met en œuvre un plan de communication et de formation qui devrait permettre aux bureaux de pays de bien connaître ses politiques en matière de ressources humaines et de les appliquer systématiquement.

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

338. **Au paragraphe 189, le Comité a recommandé que l'UNICEF veille à ce que la Division du secteur privé fasse respecter la règle de gestion financière 9.04 relative aux recettes que les comités nationaux sont autorisés à conserver.**

339. L'accord révisé de coopération avec les comités nationaux, qui est en cours de négociation, comporte de nouvelles dispositions en matière de taux de contribution et précise les mesures supplémentaires devant être prises dans les cas où le pourcentage de recettes conservées (25 %) ne serait pas respecté.

Entité responsable : Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

340. **Au paragraphe 190, le Comité a également recommandé que l'UNICEF étudie la possibilité d'appliquer le pourcentage de 25 % à tous les comités nationaux pour la part des recettes à conserver.**

341. L'accord révisé de coopération avec les comités nationaux, qui est en cours de négociation, prévoit une clause qui exige des comités nationaux qu'ils s'efforcent d'atteindre un taux minimum annuel de contribution de 75 %. Toutefois, il est également tenu compte du fait que cette disposition pourrait ne pas être appropriée ou applicable dans tous les cas, d'où la possibilité offerte de négocier un taux plus faible dans le cadre de la planification stratégique commune. Une fois menée à bien la révision de l'accord, le taux de 25 % applicable à la rétention sur l'opération Cartes de vœux sera actualisé.

Entité responsable : Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

342. **Au paragraphe 196, le Comité a recommandé que l'UNICEF veille à ce que la Division du secteur privé, agissant en consultation avec les comités nationaux, revoie le calendrier de soumission afin que la date limite de présentation des déclarations définitives de recettes et de dépenses soit synchronisée avec celle fixée pour la présentation du rapport financier.**

343. L'UNICEF a expliqué que la révision du calendrier établi pour la remise des rapports par les comités nationaux serait examinée dans le cadre de la réflexion sur une stratégie à plus long terme concernant les futurs modèles d'activité pour les cartes de vœux et les articles-cadeaux.

Entité responsable :	Division de la collecte de fonds et des partenariats privés
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans limite de temps

344. **Au paragraphe 200, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) respecter les consignes et directives relatives à la présentation des documents relatifs aux voyages; et b) veiller à ce que les avances sur frais de voyage soient régularisées dans un délai de 15 jours après l'accomplissement du voyage.**

345. L'UNICEF a mis en place des outils de contrôle dans nombre de bureaux de pays pour parvenir à un meilleur traitement des demandes de remboursement des frais de voyage. Il a ainsi lancé, en 2009, une nouvelle politique d'administration des voyages qui précise les responsabilités du personnel quant au traitement des demandes de remboursement.

Entité responsable :	Bureaux régionaux et bureaux de pays
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

VI. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[9]

346. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010 est récapitulé dans le tableau 12 et la figure XI. Le tableau 12 fait apparaître que 32 recommandations sont en cours d'application, dont 7 qui doivent être intégralement appliquées avant la fin de 2010 et 25 d'ici à la fin de 2011. Le tableau 13 présente l'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations.

[9] A/65/5/Add.3, chap. II.

Tableau 12
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Bureau exécutif	1	–	–	1	1	–
Département de l'administration	7	–	–	7	7	–
Département des finances	12	–	1	11	11	–
Département des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Groupe de coordination et d'appui aux programmes	4	–	–	4	4	–
Bureau des services de contrôle interne	3	–	–	3	2	1
Bureau de Jordanie	2	–	–	2	2	–
Bureau de Gaza	3	–	1	2	3	–
Total des dépenses	**34**	**0**	**2**	**32**	**31**	**1**

Figure XI
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Situation générale de l'application des principales recommandations

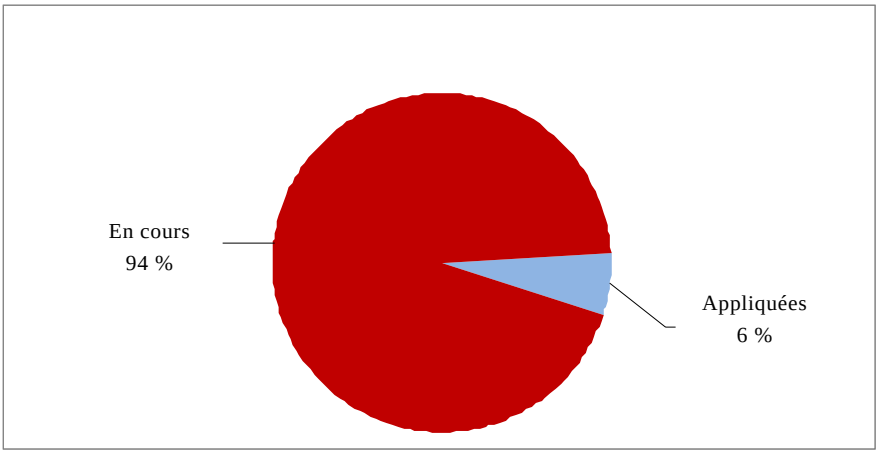

Tableau 13
État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Bureau exécutif	1	–	–	1	1	–
Département de l'administration	12	–	1	11	11	–
Département des finances	19	1	1	17	17	–

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Département des ressources humaines	6	–	2	4	4	–
Groupe de coordination et d'appui aux programmes	4	–	–	4	4	–
Bureau des services de contrôle interne	9	–	–	9	8	1
Bureau de Jordanie	2	–	–	2	2	–
Bureau de Gaza	6	–	2	4	4	–
Bureau de la République arabe syrienne	2	–	1	1	1	–
Total des dépenses	**61**	**1**	**7**	**53**	**52**	**1**

Figure XII
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Situation générale de l'application de l'ensemble des recommandations

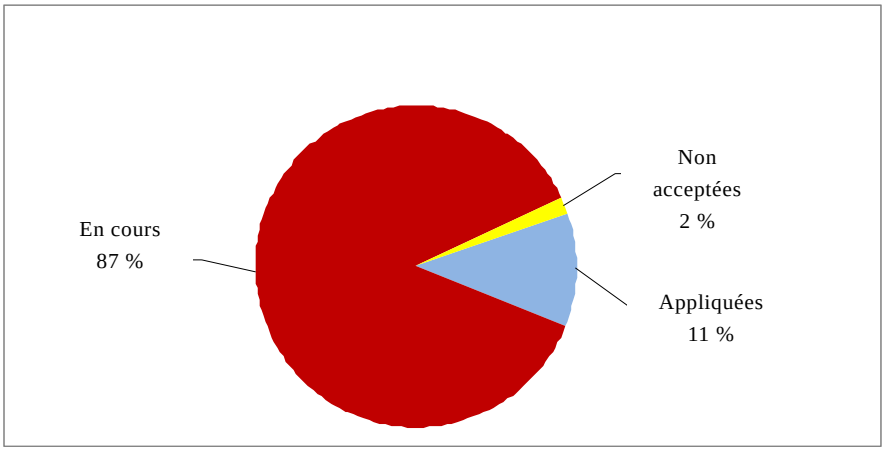

État d'avancement de l'application des principales recommandations

347. **Au paragraphe 31, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau : a) de mettre à jour son plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de faire le nécessaire pour qu'il soit approuvé; et b) d'indiquer dans son plan de mise en œuvre des normes IPSAS les responsabilités de tous les intervenants et d'établir un mécanisme permettant de leur faire rapport.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

348. **Au paragraphe 32, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de combler les lacunes relevées dans son plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

349. **Au paragraphe 36, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à : a) attribuer des domaines de responsabilité pour l'établissement et l'examen des états financiers; et b) conserver des justificatifs prouvant que le suivi du respect des instructions de clôture de fin d'exercice a bien été assuré.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

350. **Au paragraphe 40, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à renforcer ses mécanismes de contrôle concernant l'établissement et l'examen de ses états financiers.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

351. **Au paragraphe 43, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à continuer de rendre compte de la valeur de tous ses terrains et bâtiments dans ses états financiers.**

352. L'exercice d'évaluation des terrains et des bâtiments est achevé et les informations sont en train d'être intégrées dans le registre des immobilisations existant.

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

353. **Au paragraphe 47, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à corriger le classement des 20,1 millions de dollars de contributions à recevoir en les faisant passer de la rubrique des fonds affectés du budget ordinaire à celle des fonds non affectés.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

354. **Au paragraphe 51, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à : a) mettre en œuvre des procédures adaptées pour enregistrer et saisir les contributions annoncées mais non acquittées; b) entreprendre des examens périodiques des contributions annoncées mais non acquittées afin de permettre à l'Office de garder trace des contributions restant non versées longtemps après leur annonce; et c) mettre en œuvre des procédures d'examen des listes d'annonces de contributions établies en dehors du système de gestion financière.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

355. **Au paragraphe 54, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à réviser les notes de ses états financiers pour y inclure des informations sur les soldes des comptes touchés par la modification de la méthode comptable.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

356. **Au paragraphe 59, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre en œuvre des procédures pour l'arrêté des comptes qui garantissent que toutes les transactions correspondant à la période considérée sont comptabilisées.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

357. **Au paragraphe 60, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à faire en sorte, de concert avec sa Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, que les montants par sous-rubrique présentés dans le rapprochement des comptes créditeurs de l'Office et des comptes débiteurs de sa Caisse de prévoyance du personnel coïncident, et à aplanir tous les écarts constatés au niveau des montants indiqués dans les états financiers.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

358. **Au paragraphe 63, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à réviser la note 14.3 afin qu'elle rende compte avec exactitude des transactions effectuées.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

359. **Au paragraphe 65, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à : a) renforcer l'examen des listes des comptes créditeurs et de la balance chronologique; et b) mettre en œuvre des procédures pour établir et examiner régulièrement les rapprochements des comptes créditeurs.**

360. Un état analytique de la balance chronologique est désormais établi automatiquement tous les mois pour chacun des bureaux de secteur. Des mesures sont prises pour régler la question des comptes créditeurs en attente.

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

361. **Au paragraphe 71, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre en œuvre des procédures pour effectuer régulièrement un examen détaillé des engagements non réglés.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

362. **Au paragraphe 78, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à : a) appliquer des procédures pour faire en sorte que les montants indiqués dans les états financiers soient parfaitement étayés par des tableaux et que les engagements anciens soient traités conformément aux normes comptables du système des Nations Unies; et b) renforcer son processus de validation des engagements non réglés.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

363. **Au paragraphe 79, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à envisager d'adopter des procédures appropriées qui lui permettent d'avoir l'assurance que les soldes inscrits dans ses états financiers sont exacts.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

364. **Au paragraphe 81, l'Office a accepté la recommandation du Comité l'invitant à renforcer le contrôle des rapports d'achèvement des travaux de construction et des procédures d'approbation qui y sont associées aux fins de certification.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

365. **Au paragraphe 85, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) établisse une convention comptable relative à la comptabilisation des travaux de construction en cours dans les états financiers; et b) envisage d'indiquer avec précision les sources de financement des constructions supplémentaires, comme demandé dans les normes comptables du système des Nations Unies.**

Entité responsable : Département des finances

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

366. **Au paragraphe 92, le Comité recommande à l'Office d'indiquer, dans ses états financiers, le montant des engagements relatifs aux primes de rapatriement et à la conversion en numéraire des jours de congé non pris.**

Entité responsable : Département des finances

État : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

367. **Au paragraphe 95, le Comité a invité l'Office, qui a accepté, à faire en sorte que des administrateurs hors classe examinent chaque mois tous les états de rapprochement bancaire du siège de l'Office (Gaza).**

Entité responsable : Département des finances

État : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

368. **Au paragraphe 101, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, d'adopter des directives portant sur la gestion de tous les projets et définissant**

notamment les responsabilités de tous les intervenants et les compétences et la formation exigées.

369. Le Manuel des procédures relatives aux projets a été achevé et doit être examiné par les parties prenantes, notamment le Comité de gestion de l'Office, en juillet et août 2010.

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

370. **Au paragraphe 102, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de mettre en place un système permettant de rassembler et de mettre en application les enseignements tirés de l'exécution des projets.**

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

371. **Au paragraphe 103, l'Office a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, de mettre à jour le Manuel des procédures relatives aux projets en s'appuyant sur les apports des bureaux de secteur et en tenant compte des normes internationales et des meilleures pratiques en vigueur.**

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

372. **Au paragraphe 104, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de se mettre en rapport avec les bureaux de secteur afin de leur fournir l'appui voulu en matière de gestion de projets.**

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

373. **Au paragraphe 111, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à se doter de mécanismes de contrôle qui lui permettront d'examiner régulièrement les bons de commande et d'assurer le suivi de ceux qui sont restés longtemps en souffrance.**

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

374. **Au paragraphe 114, l'Office a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le bureau de Jordanie envisage de prendre des mesures qui lui permettront de respecter les règles et procédures de l'Office selon lesquelles les bons de commande doivent être émis avant la livraison des biens.**

Entité responsable : Bureau de Jordanie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

375. **Au paragraphe 119, le Comité a invité l'Office, qui a accepté, à faire en sorte que le bureau de Gaza envisage de prendre des mesures qui lui permettront de respecter les dispositions du Manuel des achats et la directive n° 16 des instructions techniques et financières relative à l'autorisation et au paiement anticipé de biens et de services.**

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

376. **Au paragraphe 126, l'Office a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il envisage d'appliquer des procédures qui lui permettront de respecter les règles et procédures selon lesquelles le règlement des biens ne s'effectue qu'après réception des pièces justificatives (à savoir la facture établie par le fournisseur et le descriptif des produits reçus).**

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

377. **Au paragraphe 134, le Comité a recommandé à l'Office, qui a accepté, de tenir un registre consolidé des biens durables pour que ceux-ci puissent être convenablement comptabilisés.**

Entité responsable : Département de l'administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

378. **Au paragraphe 141, le Comité a recommandé à l'Office, qui a accepté, de respecter les procédures en vigueur consistant à faire un inventaire physique**

des biens afin d'en vérifier l'existence et l'état, de rechercher la cause des écarts et d'effectuer les ajustements voulus.

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

379. **Au paragraphe 142, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) examine le registre des actifs afin de s'assurer que les biens existent et sont correctement comptabilisés; b) fasse concorder le registre des actifs avec le résultat des dénombrements; et c) corrige l'erreur de 176 220 dollars qui figure dans le registre des immobilisations du fait que la valeur d'un bien a été surestimée d'autant.**

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

380. **Au paragraphe 146, le Comité a invité le bureau de Gaza, qui a accepté, à appliquer les procédures de l'Office relatives au transfert de matériel d'un endroit à un autre.**

Entité responsable : Bureau de Gaza

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

381. **Au paragraphe 155, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de se conformer aux dispositions du Manuel d'utilisation du système de gestion des achats et des stocks en ce qui concerne l'établissement de bons de commande au moment de la sortie des stocks.**

Entité responsable : Département de l'administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

382. **Au paragraphe 161, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'améliorer ses procédures de dénombrement périodique des stocks afin de corriger les écarts apparaissant entre le nombre d'articles recensés par le système de gestion des achats et des stocks et les quantités présentes en magasin; b) d'appliquer les procédures voulues pour s'assurer que tous les articles réceptionnés en entrepôt sont enregistrés à temps à l'aide du système de gestion des achats et des stocks; et c) de se conformer, pour l'enregistrement et l'entreposage des stocks, aux dispositions du Manuel sur les procédures d'achat.**

Entité responsable : Bureau de Jordanie

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

383. **Au paragraphe 169, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre en œuvre intégralement le plan des ressources humaines; et b) d'appliquer les procédures voulues pour surveiller les taux de vacance de postes et assurer le suivi nécessaire.**

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

384. **Au paragraphe 170, l'Office a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, d'élaborer un plan de ressources humaines pour ses bureaux de secteur en tenant compte de la stratégie de gestion des ressources humaines.**

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

385. **Au paragraphe 174, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de prendre les mesures voulues pour pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais.**

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

386. **Au paragraphe 179, l'Office a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, d'établir des plans de progression individuels dans le contexte du système d'évaluation et de notation du personnel.**

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

387. **Au paragraphe 181, l'Office a accepté, comme le Comité le lui recommandait, que le bureau de la République arabe syrienne se conforme aux directives de l'Office en matière de personnel, qui précisent que les lettres de nomination sont signées au moment de la nomination.**

Entité responsable : Bureau de la République arabe syrienne

État : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

388. **Au paragraphe 185, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, que le siège de l'Office à Gaza prenne les dispositions nécessaires pour garantir que toutes les heures supplémentaires sont préalablement autorisées par le responsable habilité, conformément aux dispositions de la Directive A1 concernant le personnel.**

389. L'Office a régularisé tous les cas d'heures supplémentaires. La directive concernant le personnel a été améliorée et une circulaire sur la question a été publiée à l'intention du personnel. Les heures supplémentaires au siège de l'Office de Gaza sont contrôlées pour s'assurer qu'elles sont gérées conformément aux procédures en vigueur.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

390. **Au paragraphe 189, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'application de toutes les procédures régissant les avances forfaitaires au titre des voyages.**

391. Toutes les demandes d'avances forfaitaires en suspens ont été régularisées et les sommes dues intégralement versées.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

392. **Au paragraphe 198, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, d'affiner l'évaluation des risques à l'échelle de l'Office et de concevoir des parades d'un bon rapport coût-efficacité aux risques identifiés.**

Entité responsable : Bureau exécutif

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

393. **Au paragraphe 200, le bureau de la République arabe syrienne a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de veiller au respect des procédures régulières, telles que définies dans le mémorandum interservices relatif aux activités de la Commission d'enquête; et b) de formuler, d'adopter et d'appliquer une politique ou une directive régissant le rôle et les fonctions d'une Commission d'enquête.**

394. Le bureau de la République arabe syrienne souscrit à la recommandation et se conforme au mémorandum interservices. Toutefois, le dispositif a besoin d'être amélioré. Le recrutement, dans la deuxième moitié de 2010, d'un enquêteur principal qui a accepté de se rendre sur le terrain pour former le personnel et l'aider à mieux comprendre les processus et les procédures, devrait y contribuer.

Entité responsable : Bureau de la République arabe syrienne

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

395. **Au paragraphe 206, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de contrôler régulièrement l'application de son plan de sécurité.**

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

396. **Au paragraphe 207, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, que son responsable, le Commissaire général, confère officiellement et par écrit la responsabilité de la sécurité informatique de l'Office à une personne compétente.**

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

397. **Au paragraphe 210, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de mettre en œuvre des procédures restreignant l'accès des programmeurs à l'environnement de production; b) d'examiner régulièrement les modifications de programme effectuées dans l'environnement de production pour veiller à ce que ces modifications correspondent à des demandes justifiées et approuvées; et c) d'examiner régulièrement les activités des administrateurs des bases de données.**

398. Compte tenu des obstacles techniques que comporte le système RAMCO, des procédures manuelles ont été mises en place pour contrôler l'accès des programmeurs à l'environnement de production. L'examen des modifications de programme et des activités relatives aux bases de données aura lieu lorsque les personnes qui sont en cours de recrutement auront pris leurs fonctions.

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

399. **Au paragraphe 214, l'Office a accepté, comme le recommandait de nouveau le Comité : a) d'établir un plan complet de continuité des opérations et**

de reprise après sinistre et de le communiquer à tous les membres de son personnel; et b) de mettre à l'épreuve, d'examiner et de mettre à jour régulièrement son plan de reprise après sinistre.

400. Un plan de reprise après sinistre a été élaboré en 2009 et mis à jour en mars 2010. Les éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce plan ont été mis en place. Les premiers essais, qui ont été réalisés au siège, visaient à valider et à actualiser le plan avant de le communiquer à tous les bureaux de l'Office. Des accords de prestation de services relatifs aux progiciels de gestion intégrés essentiels seront examinés et conclus avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

401. **Au paragraphe 215, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de définir des modalités concrètes concernant la reprise après sinistre des systèmes opérationnels d'importance critique qui prendraient la forme d'un accord de prestation de services avec la Base de soutien logistique du Département de l'appui aux missions**.

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

402. **Au paragraphe 221, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'appliquer des procédures de contrôle périodique de la validité des comptes d'utilisateur; b) d'appliquer des procédures d'identification des utilisateurs et d'examen des activités non autorisées; c) d'appliquer des procédures de contrôle périodique, par une personne indépendante, des activités des personnes dotées de droits étendus (droits d'administrateur); et d) de veiller à ce que les formulaires de demande d'accès soient remplis et signés par le supérieur hiérarchique de l'intéressé et le responsable du service informatique avant qu'un utilisateur se voie accorder l'accès au système, et de garder une trace de ces formulaires.**

403. Des procédures d'examen périodique des comptes inactifs et de mise à jour des dossiers de demande d'accès ont été mises en place. Le contrôle des activités non autorisées et les activités des administrateurs des systèmes nécessite le recrutement de personnel supplémentaire.

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

404. **Au paragraphe 225, l'Office a accepté de renforcer, comme le recommandait le Comité, les mécanismes de contrôle de l'accès au matériel et aux installations, en remédiant aux problèmes signalés.**

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

405. **Au paragraphe 231, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de créer des installations de stockage hors site des sauvegardes, conformément à ses règles et procédures de sauvegarde; et b) de conclure un accord officiel concernant les installations de sauvegarde hors site, conformément à ses règles de sauvegarde.**

406. Les règles et procédures de sauvegarde ont été actualisées et communiquées à tous les sites.

Entité responsable : Département de l'administration

État : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

407. **Au paragraphe 236, l'Office a accepté de suivre la recommandation du Comité en revoyant les paramètres du système et en corrigeant les défauts signalés dans le rapport de vérification de sécurité concernant le contrôleur de domaine Windows.**

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

408. **Au paragraphe 240, l'Office a accepté de veiller, comme le recommandait le Comité, à ce que les tâches essentielles d'administration, de programmation et de maintenance des systèmes ne soient pas toutes confiées à la même personne ou, à défaut, de compenser cette concentration de pouvoir en mettant en place un mécanisme de contrôle indépendant.**

Entité responsable : Département de l'administration

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

409. **Au paragraphe 250, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, d'appliquer la directive n° 24 (Charte du Comité consultatif sur le contrôle interne) en ce qui concerne l'examen des états financiers.**

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

410. **Au paragraphe 253, l'Office a accepté de s'efforcer, comme le Comité le recommandait, de pourvoir les postes vacants dans le Département des services de contrôle interne.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

411. **Au paragraphe 257, le Département des services de contrôle interne de l'Office a accepté de programmer ses activités, comme le Comité le recommandait, de façon à donner suite en temps voulu aux recommandations formulées par le Comité consultatif sur le contrôle interne au sujet de ses travaux.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

412. **Au paragraphe 261, l'Office et le Département des services de contrôle interne ont accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'adopter des mesures pour faire en sorte que l'annulation des audits prévus dans le plan de travail approuvé soit dûment motivée, examinée, puis approuvée, ainsi que l'exige la directive n° 24 (Charte du Comité consultatif sur le contrôle interne); et b) de veiller à ce que le Département exécute intégralement son plan de travail annuel.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

413. **Au paragraphe 266, le Département des services de contrôle interne de l'Office a accepté d'envisager, comme le Comité le recommandait, de tenir compte dans ses plans d'audit annuels du projet de mise en œuvre des normes IPSAS et des prestations qui seraient dues au personnel recruté sur le plan régional en cas de fermeture de l'Office.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer

414. **Au paragraphe 271, le Département des services de contrôle interne de l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'inscrire la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional dans ses plans d'audit annuels axés sur le risque.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

415. **Au paragraphe 273, le Département des services de contrôle interne de l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de se pencher sur les domaines d'amélioration possible de l'exécution de ses travaux relevés par le Comité.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

416. **Au paragraphe 287, le Comité estimait que les conclusions du Département des services de contrôle interne qui venaient d'être exposées faisaient apparaître des insuffisances dans les domaines visés et soulignait que l'Office devait y remédier.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

417. **Au paragraphe 295, l'Office a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de remédier aux insuffisances du dispositif de contrôle de la gestion des cas de fraude et de présomption de fraude et de la communication de l'information s'y rapportant.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

418. À l'annexe I de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.3, chap. II), le Comité offre un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par lui dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-après des indications sur : a) les 18 recommandations classées comme restant à appliquer d'exercices antérieurs; et b) l'état général d'avancement de l'application des recommandations antérieures. Ces indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées à l'annexe I.

419. La situation générale est récapitulée ci-dessous au tableau 14 et sur la figure XIII.

Tableau 14
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs considérées comme non entièrement appliquées à l'annexe I du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Département des finances	3	–	–	3	3	–
Département des services administratifs	4	–	–	4	4	–
Département des ressources humaines	6	–	1	5	4	1
Département des services de contrôle interne	1	–	–	1	1	–
Groupe de la coordination et de la promotion des programmes	4	–	–	4	4	–
Recommandations restant à appliquer	**18**	**–**	**1**	**17**	**16**	**1**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	13	–	13	–	–	–
Situation générale des recommandations antérieures	**31**	**–**	**14**	**17**	**–**	**–**

[a] Selon les indications du Comité figurant dans le document A/65/5/Add.3, chap. II, annexe I.

Figure XIII
UNRWA
Situation générale de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

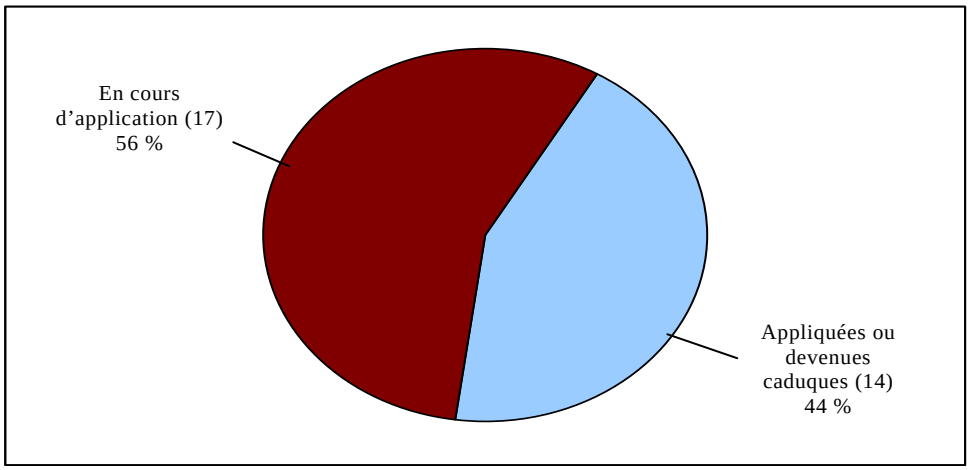

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007[10]

420. **Au paragraphe 27 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le Comité recommandait à l'Office de consulter les donateurs en vue de reprogrammer les ressources qui apparaissaient dans les soldes des engagements non réglés.**

421. L'application intégrale de cette recommandation est tributaire de facteurs qui échappent à l'emprise de l'Office.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

422. **Au paragraphe 37 de ce même rapport, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, de rendre compte de la valeur de tous ses terrains et bâtiments dans ses états financiers.**

423. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport relatif à l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

[10] A/63/5/Add.3, chap. II.

424. **Au paragraphe 51 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait : a) de réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS et de le faire approuver; et b) d'indiquer dans son plan les responsabilités de tous les intervenants et d'y faire figurer un mécanisme d'information.**

425. La procédure d'approbation du plan révisé est en cours et devrait être achevée avant la fin de 2010.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

426. **Au paragraphe 74 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait de : a) tenir un fichier dans lequel seraient enregistrés tous les biens durables, y compris les terrains et bâtiments, ainsi que, pour chaque bien, son coût, son numéro, une description et la date d'achat, afin que ces biens puissent être convenablement comptabilisés; et b) mettre en place des procédures en vue d'effectuer régulièrement un inventaire physique des biens pour vérifier leur existence et leur état, de procéder éventuellement à des enquêtes et d'effectuer les ajustements voulus en cas d'écart.**

427. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport relatif à l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Département de l'appui administratif

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

428. **Au paragraphe 85 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui avait à nouveau recommandé, d'élaborer des plans de gestion des ressources humaines pour ses bureaux locaux.**

429. La question de la planification des ressources humaines est traitée avec les bureaux locaux, la Division de l'informatique et le Groupe de la coordination et de la promotion des programmes. Il s'agit là de projets à long terme, dont la réalisation ne sera pas terminée avant la fin de 2011.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

430. **Au paragraphe 88 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de mettre en place un dispositif formel de planification de la relève.**

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

431. **Au paragraphe 92 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, d'établir des plans de progression individuels dans le contexte du système d'évaluation et de notation du personnel**.

432. Un nouveau système de suivi du comportement professionnel a été approuvé et il est en cours d'application. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport sur l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

433. **Au paragraphe 93 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté que, comme il le recommandait, les supérieurs hiérarchiques formulent des avis circonstanciés dans le cadre de la procédure d'évaluation et de notation des membres du personnel.**

434. Un nouveau système de suivi du comportement professionnel a été approuvé et il est en cours d'application.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : À déterminer

435. **Au paragraphe 98 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, de fixer des objectifs d'étape en vue d'atteindre la parité hommes-femmes et de suivre toutes les nouvelles nominations en ayant ces objectifs à l'esprit.**

436. L'Office a fait paraître en 2008 une stratégie d'intégration du principe de l'égalité des sexes dans ses activités, assortie d'une politique de la parité et d'une stratégie d'application.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

437. **Au paragraphe 101 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, d'incorporer dans son plan de gestion des ressources humaines une stratégie visant à pourvoir les postes qui restaient vacants pendant de longues années.**

438. Les vacances de poste sont surveillées. Toutefois, comme cela a été signalé à maintes reprises aux vérificateurs des comptes, les mesures d'austérité font qu'un certain nombre de postes ne sont pas pourvus ou que l'on reporte le recrutement à plus tard pour tâcher de combler les déficits de ressources financières.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

439. **Au paragraphe 107 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau : a) de mettre au point un plan exhaustif de reprise après sinistre et de continuité des opérations, et de le communiquer à l'ensemble de son personnel; ainsi que b) de tester, d'évaluer et d'actualiser à intervalles réguliers son plan de reprise après sinistre.**

Entité responsable : Département de l'appui administratif

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

440. **Au paragraphe 112 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, de remédier aux défaillances constatées au niveau des procédures de sauvegarde des données informatiques dans l'ensemble de ses services.**

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

441. **Au paragraphe 125 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau : a) d'élaborer des procédures de contrôle des modifications en cas d'intervention d'urgence; et b) d'appliquer des procédures normalisées pour les demandes de modification des applications.**

Entité responsable : Département de l'appui administratif

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

442. **Au paragraphe 137 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité recommandait que l'Office, en concertation avec le Département des services de contrôle interne : a) envisage des études documentaires ou d'autres procédures pour les missions ne se prêtant pas à un déplacement sur le terrain en raison des conditions de sécurité qui y régnaient; et b) englobe la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional dans son programme d'audit.**

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

443. **Au paragraphe 158 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, d'adopter une politique générale de gestion des projets qui définirait notamment les responsabilités des différents acteurs, ainsi que les compétences et la formation requises.**

444. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport sur l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Groupe de la coordination et de la promotion des programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

445. **Au paragraphe 162 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, de mettre en place un système permettant de rassembler et de mettre en application les enseignements à tirer de l'exécution des projets.**

Entité responsable : Groupe de la coordination et de la promotion des programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

446. **Au paragraphe 165 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de mettre à jour le manuel de procédure (projets), avec le concours des bureaux locaux, en tenant compte des normes internationales et des meilleures pratiques observées.**

447. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport sur l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Groupe de la coordination et de la promotion des programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

448. **Au paragraphe 169 de son rapport sur l'exercice 2006-2007, le Comité indiquait que l'Office avait accepté, comme il le lui recommandait, de se mettre en rapport avec les bureaux locaux, afin de leur fournir l'appui nécessaire en matière de gestion de projets.**

449. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport sur l'exercice 2008-2009.

Entité responsable : Groupe de la coordination et de la promotion des programmes

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

VII. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[11]

450. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010 se présente comme suit (tableaux 15 et 16). Les cinq recommandations sont toutes en cours d'application, soit deux dont la mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année en cours, et les trois autres pour la fin de 2011.

Tableau 15
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Département des services d'appui	2	–	–	2	2	–
Département de la recherche	1	–	–	1	1	–
Total	**3**	**–**	**–**	**3**	**3**	**–**

Tableau 16
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Département des services d'appui	3	–	–	3	3	–
Département de la recherche	1	–	–	1	1	–
Département de la gestion-ONU	1	–	–	1	1	–
Total	**5**	**–**	**–**	**5**	**5**	**–**

451. **Au paragraphe 32, le Comité a recommandé à l'UNITAR d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des reliquats de congés payés lorsqu'il mettrait en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public**.

[11] A/65/5/Add.4, chap. II.

452. Cette question a des incidences pour l'ensemble du système; aussi, comme on le relève dans la réponse du Secrétariat au paragraphe 190 du rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant le volume I, sera-t-elle examinée plus avant avec le groupe chargé du projet IPSAS à l'échelle du système, aux fins de l'adoption d'une démarche harmonisée par tous les organismes.

Entité responsable : Département de la gestion-ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

453. **Au paragraphe 44, le Comité a recommandé à l'UNITAR de faire en sorte que toutes ses sections soient visées dans le rapport sur l'exécution des programmes qu'il produirait dans le cadre de son système de gestion axée sur les résultats.**

Entité responsable : Département de la recherche

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

454. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé à l'Institut, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Genève, de se conformer aux dispositions du paragraphe 15.1.2 du Manuel des achats (version de 2008) relatif à l'évaluation des services des fournisseurs.**

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

455. **Au paragraphe 52, le Comité a recommandé à l'Institut, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Genève, de mettre à jour le mémorandum d'accord de louage de services en fonction des réformes en cours.**

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

456. **Au paragraphe 56, le Comité a recommandé à l'Institut, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Genève, de mettre à jour le mémorandum d'accord de louage de services en fonction des réformes en cours.**

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

457. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.4, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur : a) les 12 recommandations qui remontent à des exercices antérieurs; et b) un aperçu de l'état d'application des recommandations antérieures. Comme le montre le tableau ci-dessous, sur ce total, 11, soit 92 %, ont été appliquées ou sont devenues caduques, et une seule, soit 8 %, demeure en suspens.

458. La situation générale est présentée dans le tableau et la figure ci-après :

Tableau 17
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Département des services d'appui	1	–	–	1	1	–
Recommandations non encore appliquées	**1**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	11	–	11	–	–	–
Situation générale	**12**	**–**	**11**	**1**	**1**	**–**

[a] Indications fournies par le Comité dans le document A/65/5/Add.4, chap. II.

Figure XIV
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Situation générale de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

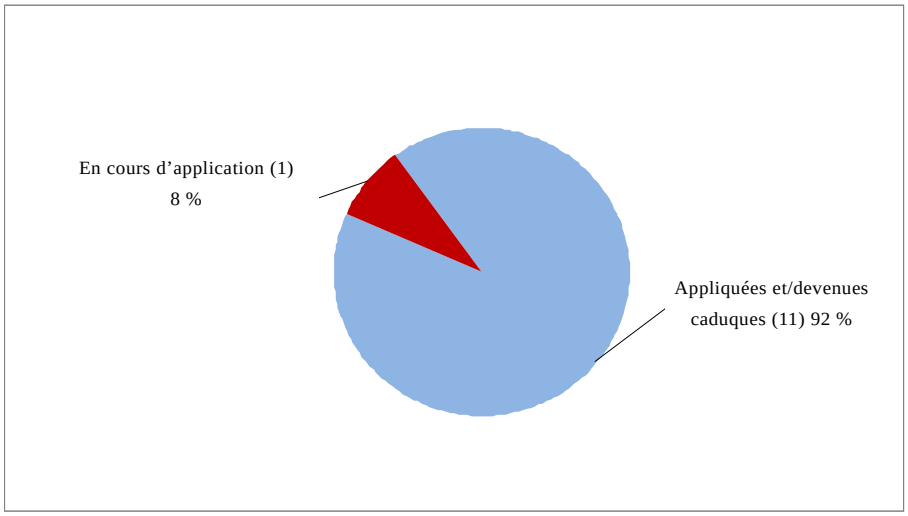

459. **Au paragraphe 47 de son rapport pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité a recommandé de régler la question du chevauchement des fonctions financières et comptables.**

460. Cette recommandation a été prise en compte dans la recommandation formulée au paragraphe 52 ci-dessus.

Entité responsable :	Département des services d'appui
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

VIII. Fonds de contributions volontaires géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[12]

461. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010 se présente comme suit (tableaux 18 et 19) :

[12] A/65/5/Add.5,chap. II.

Tableau 18
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	7	–	–	7	7	–
Service de la gestion des approvisionnements	2	–	–	2	2	–
Division des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Service de gestion et de développement de l'organisation	1	–	–	1	1	–
Total	**11**	**–**	**–**	**11**	**11**	**–**

Tableau 19
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	15	–	–	15	15	–
Service de la gestion des approvisionnements	3	–	–	3	3	–
Division des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Service de gestion et de développement de l'organisation	2	–	–	2	2	–
Division de l'appui et de la gestion des programmes	2	–	–	2	2	–
Total	**24**	**–**	**–**	**24**	**24**	**–**

462. **Au paragraphe 27, le Comité a recommandé au HCR de veiller à ce que les groupes de travail chargés de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS intensifient leurs efforts afin que celles-ci soient intégralement mises en œuvre en 2012, conformément à l'objectif fixé.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2012

463. **Au paragraphe 31, le Comité a recommandé au HCR de faire en sorte que ses règles de gestion financière révisées, conformes aux normes IPSAS, soient adoptées parallèlement à l'entrée en vigueur des normes IPSAS.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2012

464. **Au paragraphe 33, le Comité a recommandé au HCR d'analyser les raisons pour lesquelles certains groupes de travail n'ont pas du tout progressé dans la préparation du passage aux normes IPSAS et de prendre les mesures voulues pour y remédier.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

465. **Au paragraphe 54, le Comité a recommandé au HCR : a) de veiller à ce que les responsables se conforment scrupuleusement aux instructions relatives à la clôture des comptes de l'Organisation; et b) d'ajuster ses procédures internes pour que les règles régissant la vérification des comptes soient respectées.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

466. **Au paragraphe 57, le Comité a recommandé au HCR de n'épargner aucun effort pour accélérer la régularisation des engagements non réglés par rapport aux sommes à payer chaque fois que des factures sont disponibles pour corroborer la réception des biens et des services.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

467. Au paragraphe 60, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait se conformer aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforcer ses mécanismes de contrôle afin d'être en mesure de vérifier la validité des engagements.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

468. **Au paragraphe 73, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait mettre en place un financement spécifique pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

469. **Au paragraphe 84, le Comité a recommandé au HCR de modifier les notes afférentes à ses états financiers en présentant les modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les motifs et les incidences de ces changements.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

470. **Au paragraphe 89, le Comité a recommandé au HCR qu'avant chaque réforme structurelle, il établisse des objectifs et des indicateurs précis et une analyse détaillée des incidences escomptées sur la gestion.**

Entité responsable : Service de gestion et de développement de l'organisation

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

471. **Au paragraphe 90, le Comité a recommandé au HCR, qui a accepté, d'établir des statistiques et des indicateurs de référence pour mesurer l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les services délocalisés.**

Entité responsable : Service de gestion et de développement de l'organisation

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

472. **Au paragraphe 96, le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à veiller à mettre ses pratiques en conformité avec les critères de la Commission de la fonction publique internationale et les résolutions de l'Assemblée générale lorsqu'il recrute et affecte des administrateurs sur le plan national.**

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

473. **Au paragraphe 100, le Comité a recommandé au HCR, qui a accepté, de : a) veiller à ce que les rapprochements bancaires soient exhaustifs; et b) rectifier les écarts inexpliqués entre les rapprochements bancaires et le grand livre.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

474. **Au paragraphe 108, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait poursuivre ses efforts en vue d'améliorer le taux de justification en temps utile des avances faites aux partenaires d'exécution.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

475. **Au paragraphe 117, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait : a) contrôler les versements aux partenaires d'exécution qui sont en attente de justification depuis plus d'un an; et b) prendre des mesures appropriées en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par les partenaires d'exécution.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

476. **Au paragraphe 123, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait redoubler d'efforts pour obtenir les attestations de vérification de la part de ses partenaires d'exécution avant le 30 avril de chaque année.**

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

477. **Au paragraphe 126, le Comité a recommandé au HCR, qui a accepté, de continuer à opérer les ajustements qui pourraient être requis en ce qui concerne les dépenses des exercices antérieurs inscrites dans les états financiers.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

478. **Au paragraphe 130, le Comité a recommandé au HCR de faire en sorte que toutes les attestations de vérification attendues soient enregistrées dans sa base de données.**

Entité responsable :	Division de la gestion et de l'appui financiers
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans limite de temps

479. **Au paragraphe 134, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à mettre à jour le contrat-type avec ses partenaires d'exécution.**

Entité responsable :	Division de l'appui et de la gestion des programmes
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Fin du quatrième trimestre de 2010

480. **Au paragraphe 139, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il doit systématiquement contrôler les indicateurs d'avancement de l'exécution des projets et garder trace des vérifications.**

Entité responsable :	Division de l'appui et de la gestion des programmes
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Fin du quatrième trimestre de 2011

481. **Au paragraphe 151, le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'obtenir auprès de ses partenaires la communication de leurs inventaires annuels; b) de procéder lors des missions à des vérifications de conformité entre les biens durables enregistrés dans sa base de données AssetTrak et ceux figurant dans les inventaires tenus par ses partenaires; et c) de vérifier lors des missions les stocks de biens durables achetés au moyen des fonds du HCR ainsi que les biens donnés par le HCR**.

Entité responsable :	Service de la gestion des approvisionnements
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Fin du quatrième trimestre de 2010 et sans limite de temps

482. **Au paragraphe 153, le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à : a) enregistrer la valeur des biens durables régulièrement et dans les délais fixés, dès que les biens en question sont enregistrés dans la base de données des biens; b) effectuer un inventaire physique complet des biens durables dans chaque bureau local pour les comparer aux biens figurant dans la liste des biens enregistrés dans la base de données; et c) à contrôler plus rigoureusement les procédures de cession des biens.**

Entité responsable : Service de la gestion des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

483. **Au paragraphe 158, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait dorénavant déclarer dans ses états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'année, afin de rendre compte de ses actifs de façon plus complète et plus exacte.**

Entité responsable : Service de la gestion des approvisionnements

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

484. **Au paragraphe 173, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le HCR devrait continuer de s'efforcer de réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation non pourvus de fonctions temporaires.**

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

485. **Au paragraphe 184, le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait prendre, en collaboration avec le BSCI, les mesures nécessaires pour réduire le nombre de postes d'auditeur interne restant vacants.**

Entité responsable : Division de la gestion et de l'appui financiers

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Fin du quatrième trimestre de 2010

486. **Le HCR prend des mesures sur l'ensemble des questions abordées par le Comité. Dans le rapport d'audit sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité a fait état de lacunes dans la gestion des biens durables et de l'absence de provisionnement des prestations dues à la cessation de service, les qualifiant de domaines à risque, auxquels le HCR accorde la plus grande priorité.**

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

487. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.5, chap. II) contient un récapitulatif de l'État d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur : a) les 11 recommandations qui remontent à des exercices antérieurs; et b) un aperçu de l'état d'application des recommandations antérieures. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

488. La situation générale est présentée dans le tableau 20 et la figure XVI ci-après :

Tableau 20
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion financière et administrative	14	–	–	7	7	–
Service de la gestion des approvisionnements	3	–	–	2	2	–
Division des ressources humaines	1	–	–	1	2	–
Bureau de l'Inspecteur général	1	–	–	1	1	–
Recommandations non encore appliquées	**11**	**–**	**–**	**11**	**11**	**–**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	**8**	**–**	**8**	**–**	**–**	**–**
Situation générale	**19**	**–**	**8**	**11**	**–**	**–**

[a] Indications fournies par le Comité dans le document A/65/5/Add.5, chap. II, annexe.

Figure XV
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
Situation générale de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

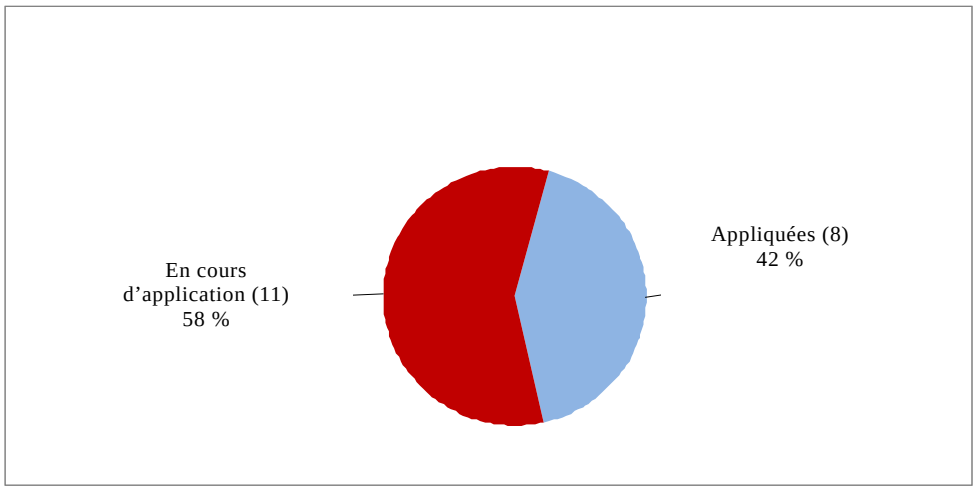

489. **Au paragraphe 37 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add/5, chap. II), le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que le HCR se conforme aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforce ses mécanismes de contrôle afin d'être en mesure de vérifier la validité des engagements.**

490. En 2008, le HCR a pris un certain nombre de mesures pour s'attaquer au problème des engagements non réglés, sans pouvoir toutefois le résoudre entièrement. En 2009, de nombreuses missions de formation ont été organisées sur le terrain pour remédier aux difficultés suscitées dans le domaine de la comptabilisation des transactions financières, y compris les engagements. Pour mieux s'attaquer à ce problème récurrent, le HCR tiendra, en octobre 2010, un symposium à l'intention de ses hauts responsables des services financiers sur le terrain, qui portera notamment sur la question de la clôture des comptes en fin d'exercice. Les questions abordées concerneront l'explication des instructions, les dates importantes fixées pour mener à bien les tâches relatives à la clôture de l'exercice et l'examen des problèmes récurrents en la matière, y compris l'annulation d'engagements et la vérification de la validité des engagements.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

491. **Au paragraphe 61 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que le HCR mette en place un financement spécifique pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite, notamment au titre des prestations dues après la cessation de service.**

492. En juin 2009, le HCR a proposé au Comité permanent des options de financement, mais aucune décision n'a été prise à ce moment-là car il fallait attendre le résultat de la décision de l'Assemblée générale sur le financement des charges à payer par le Secrétariat de l'ONU. Puis, dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a reporté à sa soixante-septième session sa décision sur les options de financement pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite. Lors de la session de juin 2010 du Comité permanent qui s'est récemment conclue, le HCR a à nouveau présenté, dans un document de séance, une série d'options de financement aux États Membres, pour examen. Ceux-ci ont exprimé des opinions divergentes et ont demandé à reprendre les discussions sur la question dans le cadre de consultations informelles, en septembre 2010, afin de laisser au HCR le temps de recevoir suffisamment d'instructions de la part des États Membres et de calculer le coût des diverses options pour présenter celle qu'il privilégiera pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

493. **Au paragraphe 83 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a réitéré sa recommandation visant à ce que le HCR surveille la clôture des comptes bancaires et mette en place des mécanismes de contrôle permettant de surveiller de façon efficace les comptes bancaires des bureaux extérieurs.**

494. Le HCR a passé en revue tous les comptes inactifs recensés lors de l'audit effectué pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, et a, depuis lors, mis en place un processus d'examen périodique de l'ensemble des comptes inactifs afin de pouvoir faire le nécessaire pour les clore.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Normale
Échéance :	Troisième trimestre de 2010

495. **Au paragraphe 96 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé que le HCR poursuive les efforts entrepris pour nettoyer la base de données concernant les biens durables et établisse un mécanisme de suivi permettant de retracer toutes les corrections apportées à la base de données lors d'un exercice annuel.**

496. Rendre compte des actifs de façon complète et exacte dans la base de données est un travail à long terme. Depuis la mi-2009, le HCR coordonne un examen complet de ses biens durables pour chaque opération par pays. Dans sa réponse à la recommandation formulée en 2008 par le Comité des commissaires aux comptes sur la question, le HCR a indiqué que l'intégration nécessaire des systèmes serait en place à partir du 1er janvier 2010 pour garantir l'intégrité des données figurant dans la base. Malheureusement, des restrictions sur les ressources imputables à d'autres priorités ont retardé le projet de normes IPSAS et empêché de mettre en place le

1er janvier, comme prévu, les systèmes et les procédures requis, si bien que ces améliorations ne seront apportées qu'au cours du dernier trimestre de 2010, dans le cadre des normes comptables existantes. Cela étant, le personnel s'attache en permanence à tenir à jour la base de données. À la date de la publication du présent rapport, le nettoyage de la base de données des biens durables était effectué à 95 %. Le Groupe de la gestion des équipements, qui relève de la Section de la gestion des approvisionnements, continuera de collaborer étroitement avec les responsables sur le terrain pour mener cet exercice à terme et pour veiller à ce que les nouvelles procédures et fonctionnalités des systèmes soient en place en 2010. En outre, un système de suivi mensuel de l'ensemble des biens immobiliers, des installations et des équipements est opérationnel depuis le début de 2009. Afin de prévenir toute inexactitude dans l'enregistrement de ces derniers, la fonctionnalité permettant d'ajouter des actifs directement dans la base de données n'est accessible qu'au Groupe de gestion des équipements qui a été transféré à Budapest. En ce qui concerne les procédures de liquidation des biens, il convient de noter que le HCR a mis en place, en janvier 2010, un système permettant de contrôler toutes les liquidations et de vérifier qu'elles ont été correctement traitées par les conseils de gestion compétents.

Entité responsable :	Service de la gestion des approvisionnements
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

497. **Au paragraphe 106 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a réitéré sa recommandation visant à ce que le HCR déclare dans ses états financiers futurs la valeur des biens non durables non utilisés à la fin de l'année, dans le but de rendre compte de ses actifs de façon plus complète et exacte.**

498. Des mesures sont mises en place pour contrôler et pour déclarer l'inventaire des biens dans les états financiers correspondant à 2010. À cette fin, l'inventaire dressé à la fin de 2009 a fait l'objet d'un comptage physique, et une évaluation est en cours pour établir un solde d'ouverture pour les comptes de 2010. Le HCR s'emploie actuellement à améliorer l'exactitude des données et à apporter des modifications techniques au projet de renouvellement des systèmes de gestion qui doit être lancé au cours du dernier trimestre de 2010. Lorsque ces modifications auront été apportées, les opérations financières seront automatiquement effectuées à chaque fois que l'inventaire enregistrera un mouvement correspondant d'entrée ou de sortie, ce qui permettra de garantir l'exactitude des données figurant dans le système financier.

Entité responsable :	Service de la gestion des approvisionnements
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

499. **Au paragraphe 116 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il poursuive ses efforts**

pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation qui n'exercent pas de fonctions de caractère temporaire.

500. Le HCR a adopté, au cours de ces deux dernières années, diverses réformes au chapitre des ressources humaines, qui contribuent conjointement à réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation. Le HCR a l'intention d'étudier une politique plus efficace sur la question. À cette fin, un audit interne est actuellement en cours; les résultats en seront examinés en temps opportun.

Entité responsable :	Division des ressources humaines
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

501. **Au paragraphe 123 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé que le HCR poursuive ses efforts pour améliorer le taux de justification en temps utile des avances faites aux partenaires d'exécution.**

502. Tout au long de 2009, des rapports hebdomadaires ont été établis et transmis aux bureaux extérieurs, pour leur rappeler qu'il importait de liquider en temps utile les versements n'ayant pas encore été déclarés par les partenaires. En mars 2010, le HCR a entamé un examen des attributions et des responsabilités au sein de l'organisation concernant les opérations financières et a reconnu la nécessité de mettre en place des mesures supplémentaires pour contrôler les montants versés aux partenaires. À la fin de cet examen, des discussions se tiendront avec les bureaux pour définir la manière d'améliorer les contrôles en la matière. En outre, le HCR organisera, en octobre 2010, un colloque à l'intention de ses hauts responsables des finances et un autre pour ses administrateurs chargés du contrôle des projets, et rappellera à ces occasions qu'il importe d'enregistrer sans délai les déclarations des dépenses des partenaires.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

503. **Au paragraphe 127 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé que le HCR contrôle les versements aux partenaires d'exécution qui sont en attente de justification depuis plus d'un an et qu'il prenne des mesures appropriées en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par ces partenaires.**

504. Comme le relève le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.5, chap. II), au 22 juin 2010, le montant des versements en attente de justification depuis plus d'un an avait été abaissé, et tous les versements en ce qui concerne les partenariats conclus en 2006 et lors d'années précédentes avaient été communiqués; ceux correspondant à 2007 ne faisaient apparaître qu'un solde de 275 586 dollars. Par conséquent, le HCR estime que des progrès considérables ont été accomplis pour remédier à ce problème. Les efforts se poursuivent pour veiller à ce que les soldes soient liquidés en temps voulu.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

505. **Au paragraphe 132 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé que le HCR redouble d'efforts pour obtenir les attestations de vérification de la part de ses partenaires d'exécution avant le 30 avril de chaque année.**

506. Suivant la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes en 2006, le HCR a accepté de fixer au 30 avril de chaque année la date pour l'obtention des attestations de vérification, ce qui constituait une réduction de trois mois par rapport au délai précédemment fixé à la fin de juin. Depuis, le HCR a consenti des efforts considérables pour garantir le respect de cette date ainsi que pour conseiller les partenaires et soutenir les opérations en difficulté. Or, malgré ces efforts, les réalités sur le terrain ont montré qu'il était impossible de respecter pleinement le délai fixé. Il n'en demeure pas moins que grâce à des efforts concertés, des améliorations notables ont été enregistrées par rapport aux années précédentes, le niveau de conformité ayant progressé de 55,9 % au 30 avril 2010 (contre 15 % à la fin d'avril 2009), pour atteindre 98,8 % au 22 juin 2010 et 98,9 % au 28 juin 2010 (contre 58,1 % à la fin de juin 2009). Dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que le volume des attestations de vérification correspondant à des années précédentes non reçues au 22 juin 2010 représentaient 6,1 % des paiements effectués en 2005, 11,5 % de ceux effectués en 2006, 0,5 % de ceux effectués en 2007 et 0,7 % de ceux effectués en 2008. Le HCR estime que des progrès significatifs ont été accomplis en la matière par rapport à l'an dernier, où, à la même époque, les statistiques révélaient que 10 % des dépenses de 2005, 14 % de celles de 2006 et 17 % de celles de 2007 n'étaient pas prises en compte dans les attestations de vérification. Il s'emploiera à améliorer encore la situation d'ici au 31 décembre 2010. Tout en poursuivant ses efforts pour respecter les politiques en vigueur, le HCR étudie parallèlement d'autres approches rentables, réalistes et opportunes qui permettraient de vérifier que les fonds sont dûment déboursés via des accords conclus avec ses partenaires d'exécution. En février 2010, une étude de la politique actuelle du HCR sur les critères de vérification des partenaires a été lancée afin d'expliquer les causes des lacunes existant au niveau du suivi et du contrôle de la performance des partenaires opérationnels, et pour rechercher et définir des politiques et des mécanismes de surveillance connexes à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Un rapport final décrivant des solutions de rechange assorties de modalités de mise en œuvre, ainsi que les besoins en ressources et les incidences escomptées, sera soumis aux hauts responsables, pour examen, à la fin de 2010.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

507. **Au paragraphe 144 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé au HCR de prendre les mesures appropriées, en collaboration avec le BSCI, afin de réduire le temps requis pour pourvoir les postes vacants d'auditeur interne.**

508. Le HCR partage les préoccupations du Comité au sujet des postes vacants d'auditeur interne et a soulevé la question auprès de hauts responsables du BSCI en poste à New York (en octobre 2009) et à Genève (en mai et juin 2010). Il a déclaré que les fonds nécessaires avaient été débloqués pour faciliter des activités de recrutement rapide, étant donné que le HCR ne participe pas à la procédure de recrutement proprement dite. Le BSCI a informé le Haut-Commissariat que tout serait mis en œuvre pour pourvoir les postes vacants dans les plus brefs délais. Le HCR s'inquiète de ce que l'audit interne laisse de côté des domaines d'activité essentiels et continuera à soulever la question, à titre prioritaire, auprès des hauts responsables du BSCI.

Entité responsable :	Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

509. **Au paragraphe 166 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (A/64/5/Add.5, chap. II), le Comité a recommandé au HCR : a) de définir expressément les conditions dans lesquelles le Bureau de l'Inspecteur général peut participer à des travaux pour le compte d'autres organisations internationales, ainsi que la manière dont il peut recouvrer le coût net d'une telle activité; b) d'améliorer sa coopération avec le Bureau des services de contrôle interne; et c) d'intensifier ses efforts de formation à l'intention des enquêteurs.**

510. En ce qui concerne le point a), le Bureau de l'Inspecteur général a confirmé à plusieurs reprises au Comité des commissaires aux comptes qu'à l'avenir, il ne participerait qu'exceptionnellement à des travaux d'enquête pour le compte d'autres organisations internationales, au titre du recouvrement des coûts. Le Bureau transmettra au Haut-Commissaire, à la fin de juillet 2010, l'instruction formelle révisée sur le rôle, les attributions et le mode opératoire dévolus au Bureau. Ses directives révisées concernant les enquêtes ont été achevées et sont actuellement examinées par le Service des affaires juridiques du HCR. S'agissant du point b), le Bureau confirme à nouveau ce qu'il a précédemment expliqué au Comité, à savoir, qu'une coopération étroite et satisfaisante existe entre le Bureau de l'Inspecteur général et le BSCI; et qu'elle se poursuivra en 2010. Enfin, pour ce qui est du point c), le Bureau avait en son temps informé le Comité qu'une formation de trois jours aux techniques d'investigation s'était tenue en octobre 2009 et que le programme de formation à l'intention des enquêteurs allait être relancé en 2010. Cette formation est appelée à se poursuivre. Le HCR estime que ces recommandations ont été pleinement appliquées.

Entité responsable :	Bureau de l'Inspecteur général
État d'avancement :	En cours

Priorité : Normale

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

IX. Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009[13]

511. La suite donnée aux recommandations au mois d'août 2010 est récapitulée dans les tableaux 21 et 22 ci-après.

Tableau 21
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Section des services aux entreprises/ Département de la gestion/Office des Nations Unies à Nairobi	3	–	–	3	1	2
Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi	6	–	–	6	5	1
Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi	1	–	–	1	1	0
Département de la gestion	1	–	–	1	1	0
Total	**11**	**–**	**–**	**11**	**8**	**3**

Tableau 22
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Section des services aux entreprises/ Département de la gestion/Office des Nations Unies à Nairobi	10	–	–	10	5	5
Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi	12	–	–	12	11	1
Section des services aux entreprises	2	–	–	2	2	
Office des Nations Unies à Nairobi	1	–	–	1	1	0
Département de la gestion	1	–	–	1	1	0
Bureau des services de contrôle interne	1	–	–	1	1	0
Total	**27**	**–**	**–**	**27**	**21**	**6**

[13] A/65/5/Add.6, chap. II.

512. **Au paragraphe 14 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, le Comité a réitéré sa précédente recommandation invitant le PNUE à revoir son accord de prestation de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

513. L'application de la recommandation a été retardée à cause de changements dans la direction de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de la démission du précédent président du Comité consultatif clients. Le Comité a été reconstitué et l'application de la recommandation est en cours.

Entité responsable :	Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Normale
Échéance :	Quatrième trimestre de 2011

514. **Au paragraphe 29 du rapport, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre régulièrement la situation de trésorerie.**

Entité responsable :	Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Secrétariat de l'ONU
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Fonction de la mise en service du progiciel de gestion intégré

515. **Au paragraphe 38 du rapport, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et b) d'indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja).**

Entité responsable :	Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Fonction de la mise en service du progiciel de gestion intégré

516. **À l'alinéa a) du paragraphe 47 du rapport, le Comité a recommandé au PNUE de modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

517. **À l'alinéa b) du même paragraphe, le Comité a recommandé au PNUE d'envisager d'établir des états financiers qui portent aussi sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Premier trimestre de 2011

518. **Au paragraphe 52, le Comité a recommandé au PNUE de préciser la situation juridique du Fonds multilatéral et de décider, selon le cas, de regrouper les états financiers du Fonds avec ses propres états financiers.**

519. L'Administration estime que la présentation actuelle des états financiers est juridiquement et financièrement valable et qu'elle est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies mais qu'elle devra être revue dans le cadre des normes IPSAS (et notamment la norme IPSAS 6 : États financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées).

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Application des normes IPSAS

520. **Au paragraphe 59, le Comité a recommandé au PNUE d'examiner à nouveau la latitude dont il dispose pour administrer les fonds relatifs aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement afin d'évaluer s'il convient ou non de les inclure dans ses états financiers.**

521. L'Administration estime que la présentation actuelle des états financiers est juridiquement et financièrement valable et qu'elle est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies mais qu'elle devra être revue dans le cadre des normes IPSAS (et notamment la norme IPSAS 6 : États financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées).

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Application des normes IPSAS

522. **Au paragraphe 65, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à clôturer le Fonds d'affection spéciale pour la création du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2011

523. **Au paragraphe 67, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à inviter les Parties aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement à l'autoriser à clôturer les fonds d'affection spéciale inactifs.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

524. **Au paragraphe 73, le PNUE a accepté l'invitation du Comité : a) à élargir, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'utilisation de la base de données consacrée aux voyages de façon à prendre en considération tous les types de voyage et toutes les personnes qui soumettent des demandes de remboursement; et b) à continuer à améliorer le taux de présentation des demandes de remboursement dans les délais.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

525. **Au paragraphe 79, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à veiller, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que l'examen des droits d'accès comprenne également le recensement des utilisateurs qui ont quitté l'organisme ou qui exercent de nouvelles fonctions et qu'une même personne n'ait pas plus d'un identifiant pour accéder au système intégré de gestion.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

526. **Au paragraphe 88, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à procéder, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études.**

527. Comme il est indiqué aux paragraphes 20 et 21 du rapport du Secrétaire général (A/65/296), cette question est traitée au niveau du Secrétariat de l'ONU.

Entité responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

528. **Au paragraphe 95, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à donner des précisions sur l'ancienneté des contributions à recevoir indiquée dans les états financiers.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Premier trimestre de 2011

529. **Au paragraphe 102, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à définir dans une note sa politique concernant la constitution de provisions en cas de retard dans le recouvrement des contributions annoncées.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

530. **Au paragraphe 107, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à veiller à ce que tous les engagements annulés avant la fin de l'exercice ne figurent plus parmi les engagements non réglés.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

531. **Au paragraphe 112, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et de le soumettre à son Conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation.**

532. Le PNUE demandera des instructions à l'Assemblée générale et à l'Administration du Siège de l'ONU en ce qui concerne la suite à donner à cette recommandation.

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Fonction de la décision prise par l'Assemblée générale

533. **Au paragraphe 129, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

534. Comme il est indiqué au paragraphe 62 du rapport du Secrétaire général (A/65/296), cette question est étudiée à l'échelon du Secrétariat de l'ONU.

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

535. **Au paragraphe 134, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

536. **Au paragraphe 141, le Comité a recommandé au PNUE de mettre en place, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un traitement comptable uniforme des projets exécutés par des partenaires extérieurs, ou de justifier en quoi le recours à des méthodes comptables différentes s'impose.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

537. **Au paragraphe 147, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à revoir périodiquement, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les paramètre relatifs aux achats définis dans le système intégré de gestion, afin de garantir qu'ils correspondent aux plafonds fixés dans les délégations de pouvoir pour les achats et la gestion des marchés.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

538. **Au paragraphe 153, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) enregistrer formellement les fournisseurs dans la base de données avant d'attribuer des marchés; b) attribuer individuellement la mention de fournisseur actif aux prestataires enregistrés dans la base de données; et c) passer en revue le contenu de la base de données et marquer comme inactifs les fournisseurs dont les services ne sont plus utilisés.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

539. **Au paragraphe 156, le Comité a invité le PNUE à effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) ajouter un champ obligatoire dans le système intégré de gestion, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et b) tenir à jour la base de données sur les contrats.**

540. Compte tenu de l'élaboration en cours du progiciel de gestion intégré, l'application de cette recommandation peut ne pas se justifier. Néanmoins, le PNUE, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, consultera le Siège des Nations Unies, qui gère les changements fonctionnels dans le système intégré de gestion.

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

541. **Au paragraphe 163, le PNUE a accepté, conformément à la recommandation du Comité, d'étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

542. **Au paragraphe 173, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) programmer l'outil de production des états financiers fondé sur Microsoft Access de manière à éliminer toute opération manuelle restante; b) étudier la possibilité de faire en sorte que tous les fonds soient traités par le système intégré de gestion; et c) décrire plus précisément les mécanismes de contrôle.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

543. **Au paragraphe 177, le PNUE a accepté l'invitation du Comité à prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/ Programme des Nations Unies pour l'environnement/Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Haute

Échéance : Progiciel de gestion intégré

544. **Au paragraphe 179, le Comité a recommandé au Bureau des services de contrôle interne d'améliorer le taux de conformité aux plans d'audit concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement.**

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

545. **Au paragraphe 188, le PNUE a accepté la recommandation du Comité lui demandant d'obtenir le remboursement par un organisme d'exécution en Afrique du trop-perçu de 214 058 dollars ou d'envisager de passer ce montant par profits et pertes.**

Entité responsable : Office des Nations Unies à Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs

546. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.6, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur a) les quatre recommandations qui remontent à des exercices antérieurs et qui sont signalées dans l'annexe et b) une vue d'ensemble de l'état d'avancement de l'application des recommandations qui remontent à des exercices antérieurs. On trouvera dans le tableau et sur la figure suivants un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées pour des exercices antérieurs.

Tableau 23
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Section des services aux entreprises/ Département de la gestion/ONUN	3	1	–	2	1	1
Section des services aux entreprises/ONUN	1	–	1	–	–	–
Recommandations en suspens	**4**	**1**	**1**	**2**	**1**	**1**
Appliquées/caduques[a]	**7**	**–**	**7**	**–**	**–**	**–**
Vue d'ensemble	**11**	**1**	**8**	**2**	**1**	**1**

[a] Comme l'indique le Comité dans l'annexe de son rapport A/65/5/Add.6, chap. II.

Figure XVI
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Vue d'ensemble de l'état d'avancement des recommandations des exercices antérieurs

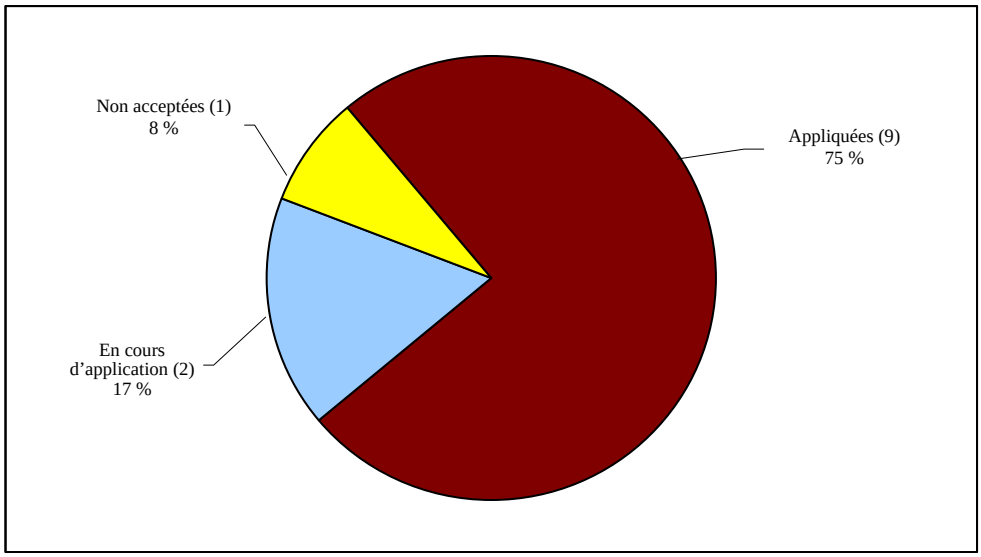

547. **Au paragraphe 19 de son rapport pour l'exercice biennal 2004-2005, le PNUE a accepté la recommandation du Comité d'appliquer strictement les dispositions de l'instruction administrative relative aux frais de voyage ou demande au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'adopter de nouvelles modalités s'il était avéré que les dispositions en vigueur étaient inadaptées.**

Entité responsable :	Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	Appliquée
Priorité :	Haute
Échéance :	Sans objet

548. **Au paragraphe 44 du même rapport, le PNUE a accepté la recommandation du Comité de mettre en place un financement spécial permettant d'équilibrer dans ses comptes les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, en particulier l'assurance maladie après la cessation de service.**

549. Voir la réponse à la recommandation du Comité au paragraphe 112 ci-dessus.

Entité responsable :	Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi/Siège de l'ONU
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Haute
Échéance :	Fonction des décisions de l'Assemblée générale

550. **Au paragraphe 62 du même rapport, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à revoir son accord de prestation de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

551. L'application de la recommandation a été retardée à cause de changements dans la direction de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de la démission du précédent Président du Comité consultatif clients. Le Comité a été reconstitué et l'application de la recommandation est en cours.

Entité responsable :	Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi/Siège de l'ONU
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Haute
Échéance :	Quatrième trimestre de 2011

552. **Au paragraphe 83, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à examiner les possibilités de réduire au minimum les opérations manuelles.**

553. Après consultation, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le PNUE estiment qu'il n'est plus rentable d'investir dans la réduction des opérations manuelles étant donné qu'un progiciel de gestion intégré va prochainement remplacer le système intégré de gestion. Le nouveau progiciel devrait établir automatiquement des rapports financiers.

Entité responsable :	Section des services aux entreprises/Office des Nations Unies à Nairobi/Siège de l'ONU
État d'avancement :	Pas acceptée
Priorité :	Haute
Échéance :	Sans objet

X. Fonds des Nations Unies pour la population

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[14]

554. Le FNUAP prend acte de l'opinion assortie d'une réserve concernant ses états financiers et d'un paragraphe d'observations qui porte sur les lacunes de l'audit des modalités d'exécution nationale et sur les constatations qui en sont tirées, ainsi que d'une réserve qui porte sur le non-respect des procédures par les quatre bureaux de pays dans lesquels le Comité des commissaires aux comptes s'est rendu.

555. La direction du Fonds a pris très au sérieux les questions soulevées par le Comité, surtout celles qui concernent l'exécution nationale; pour 2009-2010, le Fonds s'est doté d'un coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale, secondé par une équipe, et il a donné à ces questions la priorité absolue dans les objectifs qu'il a fixés pour le présent exercice biennal et le prochain. En outre, il

[14] A/65/5/Add.7, chap. II.

revoit sa programmation pour y faire figurer les questions qui ont trait à l'exécution nationale.

556. Il s'emploie également à améliorer le cadre de contrôle interne, à veiller à ce que ses politiques et procédures soient mieux suivies et à renforcer ses capacités dans certains domaines. Le Fonds envisage également de prendre des mesures supplémentaires pour s'attaquer aux problèmes spécifiques posés par le renforcement des capacités des partenaires de réalisation, compte tenu des nouvelles manières de concevoir le principe de responsabilité et de l'évolution des pratiques en matière d'aide qui mettent l'accent sur la prise en main des programmes par les pays.

557. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois d'août 2010 est récapitulé dans les tableaux 24 et 25 ci-après :

Tableau 24
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division des services de gestion	26	0	3	23	23	3
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	9	0	0	9	9	0
Division des ressources humaines	4	0	1	3	3	1
Bureaux de pays	2	0	2	0	0	2
Division de l'information et des relations extérieures	3	0	1	2	0	3
Total	**44**	**0**	**7**	**37**	**35**	**9**

Figure XVII
Fonds des Nations Unies pour la population
Situation générale de l'application des principales recommandations

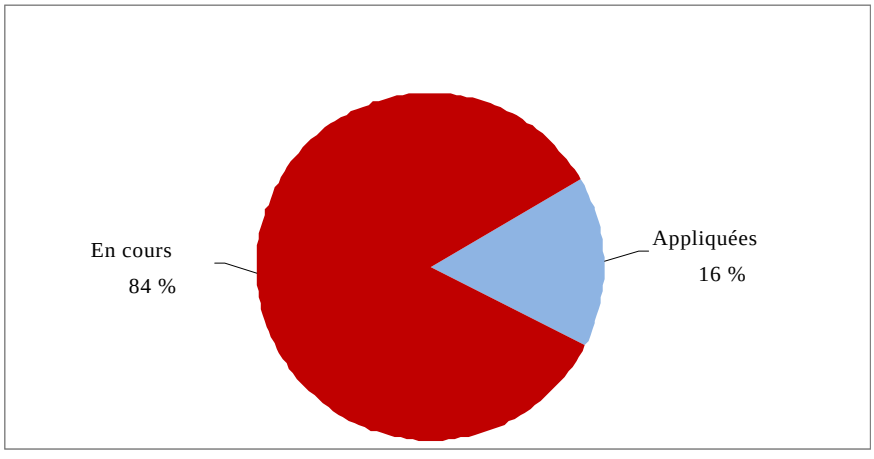

Tableau 25
État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division des services de gestion	52	–	6	46	46	6
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	13	–	–	13	13	0
Division des ressources humaines	6	–	2	4	4	2
Bureaux de pays	16	–	13	3	3	13
Division des services de contrôle interne	2	–	1	1	1	1
Division de l'information et des relations extérieures	3	–	1	2	0	3
Division des programmes	1	–	1	–	–	1
Total	**93**	**0**	**24**	**69**	**67**	**26**

Figure XVIII
Fonds des Nations Unies pour la population
Situation générale de l'application de toutes les recommandations

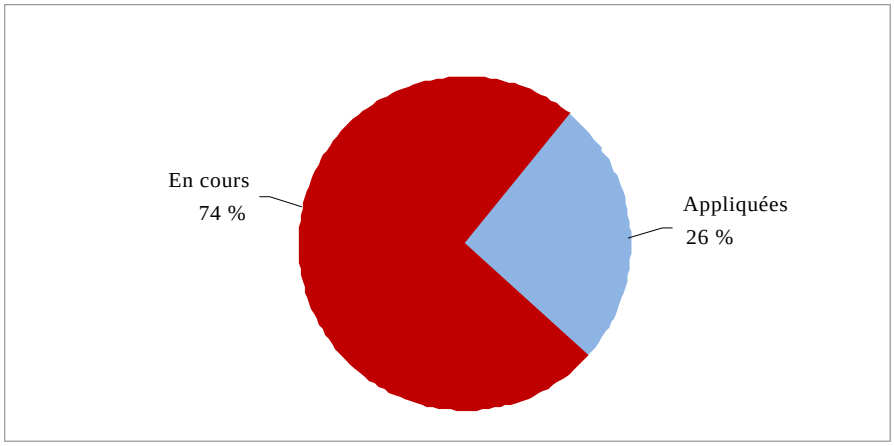

558. **Au paragraphe 27 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté : a) d'établir des jalons mesurables à atteindre à chaque phase du plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public; b) de suivre, comme le prévoit le plan IPSAS, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes IPSAS par rapport aux jalons fixés; c) d'établir une piste de vérification convenable concernant les progrès réalisés dans l'exécution du plan IPSAS.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

559. **Au paragraphe 31 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté : a) d'examiner les insuffisances constatées dans son plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public; b) de prendre des mesures en vue de définir officiellement le rôle des bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que d'autres services du siège.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010

560. **Au paragraphe 35 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à réfléchir au budget et aux ressources pour les activités à prévoir après la date de mise en œuvre des normes IPSAS afin de continuer à assurer des services d'appui et de développement.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

561. **Au paragraphe 41, le Comité à invité le FNUAP, qui en est convenu, à faire en sorte que les rapprochements concernant les principaux comptes collectifs, c'est-à-dire les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et le compte des charges comptabilisées d'avance, soient examinés régulièrement par un haut fonctionnaire.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

562. **Au paragraphe 44 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de donner le classement par échéance des soldes des comptes débiteurs divers.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

563. **Au paragraphe 49 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP en a été d'accord, que celui-ci, avec le PNUD : a) liquide tous les soldes (débiteurs et**

créditeurs) d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) procède régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

564. **Au paragraphe 50 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager avec le PNUD de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

565. **Au paragraphe 53 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté : a) de revoir son mode de fonctionnement avec le Service central des états de paie, afin de faire en sorte que les avances consenties aux fonctionnaires soient recouvrées par retenue sur leur feuille de paie; b) d'analyser le système d'états de paie (Atlas) afin de s'assurer qu'il est correctement configuré pour recouvrer les avances.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

566. **Au paragraphe 58 du rapport, le comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à mettre en place des procédures de contrôle et de suivi des comptes créditeurs, y compris en ce qui concerne le classement par ancienneté de tous ces comptes.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

567. **Au paragraphe 62 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui en est convenu, de donner aux bureaux de pays des directives claires sur la manière d'analyser et d'examiner les comptes qui sont sous leur responsabilité, et de vérifier que c'était fait.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

568. **Au paragraphe 65 du rapport, le Comité a invité le bureau du Nigéria, qui a accepté : a) de s'attaquer au problème des dépenses mal classées; b) d'examiner les dépenses restantes afin d'être sûr que tout est correctement classé pour l'exercice biennal; c) de mettre en place des procédures de contrôle qui garantissent que les dépenses soient comptabilisées dans le bon compte du grand livre.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

569. **Au paragraphe 68 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de relancer les donateurs de manière que les fonds disponibles soient soit utilisés pour exécuter des programmes, soit remboursés aux donateurs sans tarder.**

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

570. **u paragraphe 72 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui en est convenu, de contrôler la communication aux donateurs des rapports sur la progression des projets que les bureaux de pays étaient tenus de présenter en vertu des accords avec les donateurs.**

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

571. **Au paragraphe 76 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, de régler, par ses processus opérationnels et ses mécanismes de gestion, la question de la clôture, dans les délais voulus, des projets achevés sur le plan opérationnel.**

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures/bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

572. **Au paragraphe 87 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui en est convenu, d'envisager de revoir, lorsqu'il mettrait les normes IPSAS en application, sa politique d'évaluation de son engagement relatif aux congés annuels.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

573. **Au paragraphe 90 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de prendre les mesures voulues pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer tous les montants payables, au cours des exercices à venir, à la cessation de service ou après la cessation de service, en s'assurant que l'information porte effectivement sur la bonne période.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

574. **Au paragraphe 95 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à élaborer un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

575. **Au paragraphe 99 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle pour les plans de gestion des bureaux de façon que chaque indicateur de résultats soit systématiquement associé à des données de référence et à des cibles qui permettent de mesurer les résultats obtenus.**

Entité responsable : Division des programmes

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

576. **Au paragraphe 106 du rapport, le Comité a de nouveau invité le FNUAP, qui a accepté, à rapprocher et contrôler tous les comptes bancaires des bureaux de pays.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

577. **Au paragraphe 107 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager la mise en place de mécanismes de contrôle adéquats pour régler la question des comptes bancaires du bureau d'Oman.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

578. **Au paragraphe 111 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à revoir ses procédures pour faire en sorte que les montants inscrits sur le compte des dépôts non affectés soient bien identifiés et présentés sous les rubriques adaptées dans les états financiers.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

579. **Au paragraphe 114 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de veiller, en collaboration avec le PNUD, à ce que les versements faits au personnel sur la base des états de paie soient intégrés en temps opportun dans les avances au personnel inscrites sur le grand livre.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

580. **Au paragraphe 116 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Nigéria en est convenu : a) de veiller à ce que la petite caisse soit reconstituée en temps voulu; b) de se conformer aux politiques et procédures arrêtées par le FNUAP en ce qui concerne la tenue des pièces justificatives relatives à la petite caisse, par exemple par le biais d'une déclaration faite par le fonctionnaire qui effectue des dépenses; c) de faire le nécessaire pour que les sommes détenues en espèces pour les petits paiements soient comptées régulièrement, conformément aux obligations qui incombent au FNUAP en matière de transparence financière.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

581. **Au paragraphe 128 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à faire en sorte que l'indépendance, l'affiliation à un organisme**

professionnel et l'application des Normes d'audit internationales fassent partie des critères de sélection pour les auditeurs chargés de contrôler les dépenses afférentes à l'exécution nationale.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

582. **Au paragraphe 133 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé au FNUAP, qui a accepté, de veiller à ce que les auditeurs qui vérifient les comptes des projets réalisés en exécution nationale lui transmettent les lettres de mission avant le début des audits**.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

583. **Au paragraphe 134 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Nigéria a accepté, de se conformer aux politiques et procédures du FNUAP en matière de passation de marchés lorsqu'il engage des auditeurs pour les dépenses afférentes à l'exécution nationale, et à veiller à ce que tous les documents qui se rapportent à ce processus soient établis**.

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

584. **Au paragraphe 142 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté : a) de veiller à ce que tous les bureaux de pays achèvent et soumettent leurs plans d'audit dans les délais fixés, en exerçant un contrôle approprié par l'intermédiaire des bureaux régionaux; et b) de s'assurer que le service du siège chargé de la gestion des dépenses afférentes à l'exécution nationale évalue la base de données pour s'assurer que tous les plans d'audit sont complets.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

585. **Au paragraphe 149 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager d'établir des procédures appropriées pour être sûr que les projets qui devraient être soumis à un audit comme prévu dans le mandat des auditeurs ont été inclus dans les plans**.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

586. **Au paragraphe 154 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à prendre des mesures pour contrôler les informations saisies dans la base de données afin d'assurer : a) la validité des opinions exprimées par les auditeurs chargés de contrôler les dépenses au titre de l'exécution nationale; et b) l'exactitude des informations saisies dans la base de données.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

587. **Au paragraphe 159 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé au FNUAP, qui a accepté, de veiller à ce que les bureaux de pays achèvent et soumettent leurs rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale dans les délais fixés.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/bureaux régionaux

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2011

588. **Au paragraphe 160 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à éliminer la discordance entre le nombre prévu de rapports d'audit et le nombre de partenaires de réalisation par rapport aux informations figurant dans la base de données sur l'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

589. **Au paragraphe 161 du rapport, le Comité a recommandé une nouvelle fois au FNUAP d'envisager de prendre des dispositions pratiques pour améliorer le taux de soumission des rapports d'audit des projets d'exécution nationale.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2011

590. **Au paragraphe 165 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé au FNUAP, qui a accepté, de faire en sorte que les bureaux de pays appliquent des contrôles pour que l'information soit enregistrée de façon correcte et exhaustive dans le système de gestion des audits concernant l'exécution nationale.**

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/bureaux de pays
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

591. **Au paragraphe 175 du rapport, le Comité a une nouvelle fois recommandé au FNUAP, qui a accepté, de donner suite, dans le cadre de ses opérations et activités de gestion, aux rapports d'audit assortis d'une réserve et aux rapports non accompagnés d'une opinion, concernant les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale et celles qui ne pouvaient pas être étayées.**

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

592. **Au paragraphe 181 du rapport, le Comité a recommandé une nouvelle fois au FNUAP, qui a accepté, de classer les rapports d'audit selon la nature de l'opinion exprimée pour que l'importance de la réserve et son incidence soient bien mises en évidence dans la base de données et dans les rapports analytiques.**

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

593. **Au paragraphe 188 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté : a) d'envisager la possibilité d'établir une interface entre le système Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale; b) de rapprocher les dépenses afférentes à ces projets enregistrées dans Atlas et les dépenses correspondantes consignées dans la base de données; et c) de confirmer que la base est complète et englobe tous les projets conformément aux mandats établis pour les audits.**

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale/Division des services de gestion
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

594. **Au paragraphe 192 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à prendre des dispositions pour assurer la présentation en temps voulu par les bureaux de pays et les partenaires de réalisation des documents comptables certifiés prescrits par le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale.**

Entité responsable : Coordonnateur exécutif de l'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2011

595. **Au paragraphe 197 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé au FNUAP, qui a accepté, de prendre des dispositions pour régulariser les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Quatrième trimestre de 2010

596. **Au paragraphe 198 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager de transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

597. **Au paragraphe 201 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de mettre en place des procédures pour surveiller les dépassements dans les budgets des projets**.

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

598. **Au paragraphe 205 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Yémen, a accepté, : a) de se doter de mesures de contrôle afin de faire établir et archiver tous les comptes rendus des réunions du comité directeur; b) d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action facilitant le suivi des questions soulevées par le comité directeur; et c) de faire en sorte que celui-ci se réunisse régulièrement.**

Entité responsable : Bureau du Yémen

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

599. **Au paragraphe 209 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du FNUAP en Ouzbékistan a accepté, de prendre l'initiative de veiller à ce que l'examen annuel du plan-cadre ait lieu afin que les programmes soient revus et orientés selon qu'il conviendrait.**

Entité responsable : Bureau du FNUAP en Ouzbékistan

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

600. **Au paragraphe 215 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Nigéria a accepté, de respecter la règle de gestion financière 114.4 c) du FNUAP concernant les paiements effectués sans document d'engagement de dépenses.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

601. **Au paragraphe 220 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager d'adopter des mesures dissuadant ses services d'effectuer des paiements sur la foi de documents autres que les documents originaux émanant des fournisseurs.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

602. **Au paragraphe 225 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de respecter les dispositions du Manuel des achats de l'ONU relatives à la tenue des documents voulus pour l'inscription des fournisseurs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

603. **Au paragraphe 229 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté : a) d'améliorer ses mesures de contrôle des saisies de données afin d'éviter d'inscrire deux fois les mêmes fournisseurs dans sa base de données; et b) de se doter de mesures de contrôle afin de réviser périodiquement sa base de données de fournisseurs pour éliminer les doublons.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

604. **Au paragraphe 232 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de respecter ses politiques et procédures relatives à l'évaluation des prestations des fournisseurs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

605. **Au paragraphe 237 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de veiller à ce que les bureaux de pays respectent les dispositions de son manuel des procédures d'achat concernant : a) la tenue des documents requis à l'appui de toutes les opérations d'achat; b) le choix des modalités d'appel à la concurrence; c) la présentation des marchés pour examen au Comité des marchés, du matériel et des achats; et d) l'adjudication des marchés aux soumissionnaires retenus.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

606. **Au paragraphe 238 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à se doter de procédures pour que : a) les spécifications détaillées des biens ou services requis et les modalités d'achat soient établies avant le début de la procédure d'achat; et b) les bons de commande correspondent aux soumissions retenues.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

607. **Au paragraphe 241 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Yémen a accepté, de respecter les politiques et procédures du FNUAP relatives à l'enregistrement des bons de commande avant l'achat des biens et services.**

Entité responsable : Bureau du Yémen

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

608. **Au paragraphe 244 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Yémen a accepté, d'appliquer des procédures de gestion de la réception des offres conformes aux politiques et procédures d'achat du FNUAP.**

Entité responsable : Bureau du Yémen

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

609. **Au paragraphe 246 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de se doter des procédures voulues pour s'assurer que les factures et les documents justificatifs portent les inscriptions adéquates indiquant, après acquittement, que les documents ont été traités pour l'établissement d'un ordre de paiement.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

610. **Au paragraphe 251 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Nigéria a accepté : a) de se conformer aux dispositions de la politique de gestion des actifs du FNUAP, notamment celles qui régissent la procédure d'appel d'offres et l'attribution des marchés pour la cession des biens appartenant au Fonds; et b) de revoir les cas où la cession n'a pas rigoureusement suivi les politiques et procédures du Fonds.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

611. **Au paragraphe 256 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à continuer de prendre des mesures pour s'assurer que tous les bureaux de pays remettent leurs certifications dans les délais, conformément à sa politique de gestion des actifs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

612. **Au paragraphe 262 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à mettre à jour les données du module de gestion des actifs du système Atlas en y ajoutant l'emplacement exact de chaque bien, conformément à sa politique de gestion des actifs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

613. **Au paragraphe 267 du rapport, le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté : a) à mettre en œuvre des procédures pour faire concorder le registre des actifs avec les résultats de ses inventaires; et b) à remédier aux insuffisances de ses procédures d'inventaire.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

614. **Au paragraphe 270 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Yémen a accepté, de respecter sa politique de gestion des actifs, telle qu'elle s'applique à la tenue des enregistrements relatifs aux articles tentants.**

Entité responsable : Bureau du Yémen

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

615. **Au paragraphe 273 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'actualiser régulièrement l'état de ses biens dans le registre des actifs et de répertorier les articles obsolètes ou n'étant plus utilisés.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

616. **Au paragraphe 277 du rapport, le Comité a recommandé, et le bureau du Nigéria a accepté : a) de respecter les dispositions de la politique de gestion des actifs du FNUAP concernant l'inscription dans ses dossiers de tous les biens achetés sur son budget; b) de revoir ses achats de biens pour s'assurer que des articles semblables n'ont pas été transférés par mégarde aux services communs; et c) d'envisager un examen du mémorandum d'accord pour s'assurer qu'il est conforme à la politique de gestion des actifs du Fonds.**

Entité responsable : Bureau du Nigéria

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

617. **Au paragraphe 281 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'enregistrer correctement dans le registre des actifs corporels tous les biens dont le Fonds est propriétaire, comme l'exigent les politiques et procédures.**

Entité responsable : Division des services de gestion/bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

618. **Au paragraphe 290 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de porter à l'actif de ses états financiers la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

619. **Au paragraphe 291 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, d'envisager de comptabiliser dans les états financiers la valeur des biens durables détenus dans l'ensemble de ses bureaux.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

620. **Au paragraphe 296 du rapport, le Comité a recommandé, et le FNUAP en est convenu, de régler le problème des postes vacants.**

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Délai : Sans objet

621. **Au paragraphe 300 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté, de revoir et raccourcir les délais d'attribution des postes à pourvoir et de veiller à disposer des ressources voulues pour réaliser les objectifs de ses programmes.**

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

622. **Au paragraphe 309 du rapport, le Comité a recommandé au FNUAP, qui a accepté : a) de faire le nécessaire pour que les congés des fonctionnaires**

internationaux en poste dans les bureaux de pays soient enregistrés dans le système; b) de mettre en œuvre des méthodes et procédures qui permettent de comptabiliser précisément les engagements au titre des congés accumulés dans ses états financiers.

Entité responsable :	Division des ressources humaines/Division des services de gestion
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Premier trimestre de 2011

623. **Au paragraphe 313 du rapport, le Comité a recommandé de nouveau au FNUAP, qui a accepté, d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés.**

Entité responsable :	Division des ressources humaines
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Troisième trimestre de 2010

624. **Au paragraphe 314 du rapport, le Comité a recommandé de nouveau, et le FNUAP a accepté, de faire en sorte que les bureaux de pays tiennent des états de congés exacts et complets.**

Entité responsable :	Division des ressources humaines
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Troisième trimestre de 2010

625. **Au paragraphe 318 du rapport, le Comité a de nouveau recommandé, et le FNUAP a accepté, de prendre des dispositions pratiques pour accroître le taux de présentation au siège des rapports semestriels sur les contrats de louage de services, en vue de respecter les dispositions des directives applicables.**

Entité responsable :	Division des ressources humaines
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

626. **Au paragraphe 323 du rapport, le Comité a recommandé, et le Bureau du FNUAP en Ouzbékistan a accepté, de se conformer aux règles de gestion des ressources humaines concernant l'utilisation des accords de services spéciaux.**

Entité responsable :	Bureau du FNUAP en Ouzbékistan
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

627. **Au paragraphe 334 du rapport, le Comité a recommandé, et la Section des services d'achats du FNUAP a accepté : a) de ne comptabiliser comme recettes que le montant correspondant aux frais de recouvrement; b) de porter au passif le montant des paiements anticipés qui n'avaient pas été entièrement utilisés; et c) de ne plus assimiler à ses propres dépenses les dépenses afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

628. **Au paragraphe 335, la Section des services d'achats du FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de porter à l'actif la partie des dépenses engagées pour le compte de tiers qui étaient remboursables au FNUAP.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

629. **Au paragraphe 339, la Section des services d'achats du FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau : a) d'élaborer et d'appliquer un mécanisme qui permette d'établir facilement des relevés à jour des comptes de tiers; et b) de mettre en œuvre des procédures pour effectuer régulièrement des rapprochements et contrôler et suivre les soldes en fonction des numéros de code des fonds afin de vérifier que les informations fournies étaient exactes et complètes.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

630. **Au paragraphe 346, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de continuer à suivre les soldes des fonds restés longtemps inactifs et de les liquider rapidement, en exécutant effectivement les activités de programme prévues ou, en cas d'impossibilité, en remboursant l'institution qui avait versé les contributions.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

631. **Au paragraphe 347, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des dispositions pour que des règles sur**

l'utilisation de ressources résiduelles soient énoncées lors de la constitution des fonds.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

632. **Au paragraphe 350, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de prendre des dispositions pour que les reliquats correspondant aux intérêts perçus soient apurés rapidement; et b) de mettre en œuvre des procédures pour examiner et apurer les soldes anciens de manière régulière.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

633. **Au paragraphe 359, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, d'appliquer une procédure d'achat conforme à celle des autres organismes des Nations Unies qui demandaient également des paiements anticipés.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

634. **Au paragraphe 360, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des dispositions pour que tous les surcoûts par rapport aux montants convenus dans les accords d'achat pour le compte de tiers soient dûment remboursés dans les meilleurs délais.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

635. **Au paragraphe 363, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer ses procédures en vue de corriger les anomalies concernant les produits livrés par les fournisseurs dans le cadre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs : a) en envisageant de revoir le cahier des charges relatif aux trousses en coordination avec le Groupe de travail interinstitutions; b) en veillant à ce que des modes d'emploi soient disponibles dans la langue appropriée; et c) en considérant la possibilité de réaliser plus fréquemment des inspections.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

636. **Au paragraphe 370, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux règles de passation de marchés du FNUAP pour les procédures d'appel à la concurrence.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

637. **Au paragraphe 371, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de se pencher sur le cas soulevé en vue de s'assurer qu'aucune entorse aux règlements et règles du FNUAP n'avait été commise, et de tirer les leçons de l'expérience.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

638. **Au paragraphe 375, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, d'agir en coordination avec les autres organismes des Nations Unies et institutions visés par les services d'assurance en vue : a) de définir par contrat les relations avec l'assureur; et b) de lancer éventuellement un appel d'offres pour la fourniture des services d'assurance qui auront été définis.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

639. **Au paragraphe 379, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de continuer de rappeler aux fournisseurs et demandeurs l'importance d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs, et ce tant que le système actuel serait exploité.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

640. **Au paragraphe 383, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de mettre en œuvre des mécanismes et des mesures de contrôle pour faire en sorte que tous les bureaux de pays présentent des plans d'achat adéquats, conformément au Manuel des achats et au Règlement financier.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

641. **Au paragraphe 387, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau : a) d'examiner régulièrement les commandes et de les clôturer en temps voulu; et b) de chercher les moyens de corriger les anomalies concernant les commandes très anciennes.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

642. **Au paragraphe 392, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux règles et pratiques du FNUAP concernant l'établissement de demandes de service distinctes et le regroupement des commandes.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

643. **Au paragraphe 395, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envisager les moyens d'indiquer la suite donnée aux cas signalés tout en préservant le caractère confidentiel des investigations.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

644. **Au paragraphe 401, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place les procédures requises pour que le classement des recommandations d'audit figurant dans la base CARDS gérée par la Division des services de contrôle interne soit effectué en temps voulu.**

Entité responsable : Division des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre de 2011

645. **Au paragraphe 405, la Division des services de contrôle interne du FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir ses procédures de manière à raccourcir les délais de publication de ses rapports d'audit.**

Entité responsable : Division des services de contrôle interne

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

646. **Au paragraphe 424, le FNUAP a accepté, comme le Comité l'a de nouveau recommandé, de faire en sorte que les divisions et les sections : a) respectent la directive relative aux missions – présentation des demandes de voyage dans les délais impartis et justification des retards par écrit; et b) assurent le suivi et le contrôle des missions effectuées par les membres de leur personnel et rendent des comptes à ce sujet.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

647. **Au paragraphe 425, les bureaux ouzbek et indonésien du FNUAP ont accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer et de mettre en application une procédure interne sur les demandes de voyage, conformément aux dispositions de la directive relative aux missions.**

Entité responsable : Bureaux de pays en Ouzbékistan et en Indonésie

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

648. **Au paragraphe 429, le FNUAP a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de faire en sorte : a) que le siège, les bureaux de pays et les bureaux des équipes d'appui technique aux pays présentent, comme ils sont tenus de le faire, les rapports de mission et les formules F-10 dans les délais prévus après la fin de la mission; et b) que les divisions et les sections assurent le suivi et le contrôle des missions effectuées par les membres de leur personnel et rendent des comptes à ce sujet.**

Entité responsable : Division des services de gestion/ bureaux régionaux/bureaux de pays

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

649. **Au paragraphe 434, le FNUAP a accepté, comme le Comité l'a de nouveau recommandé, de veiller à ce que les bureaux de pays établissent et signent le mémorandum d'accord sur les services communs au début de la période considérée.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

650. **Au paragraphe 436, le bureau du FNUAP au Nigéria a accepté, comme le Comité le recommandait, de réviser son mémorandum d'accord avec le bureau du PNUD afin de le faire porter sur tous les services communs et activités correspondantes.**

Entité responsable : Bureau de pays du Nigéria

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs

651. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.7, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur : a) les 30 recommandations qui remontent à des exercices antérieurs; et b) un aperçu de l'état d'application des recommandations antérieures. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

652. La situation générale est présentée dans le tableau 26 et la figure XIX ci-après.

Tableau 26
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division des services de gestion	17	–	3	14	14	–
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	8	–	–	8	8	–
Division des ressources humaines	5	–	1	4	4	–
Situation générale	**30**	**–**	**4**	**26**	**26**	**–**
Recommandations appliquées ou devenues caduques[a]	29	–	29	–	–	–
Recommandations non encore appliquées	**59**	**–**	**33**	**26**	**26**	**–**

[a] Indications fournies par le Comité dans le document A/65/5/Add.7 (chap. II, annexe).

Figure XIX
Fonds des Nations Unies pour la population
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

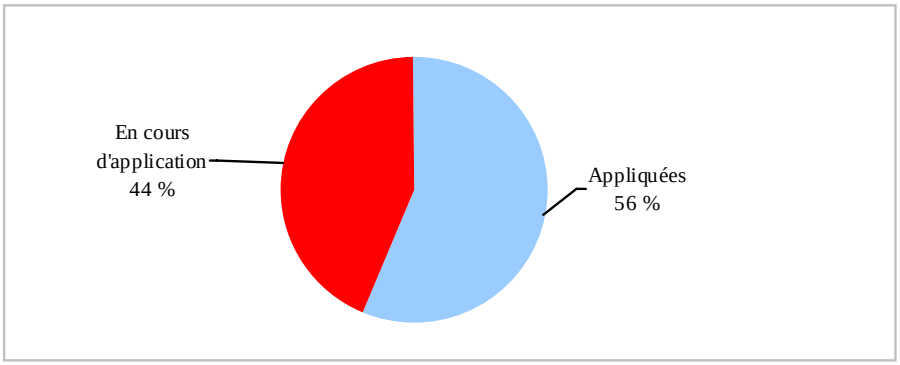

653. **Au paragraphe 26 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.7, chap. II), le Comité recommandait que le FNUAP liquide les sommes dues de longue date (soldes débiteurs et créditeurs) au titre de l'indemnité pour frais d'études et effectue périodiquement un rapprochement du compte, conformément au paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5.**

654. Le travail entrepris avec le PNUD devra être poursuivi.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

655. **Au paragraphe 43, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'un plan de financement afin de provisionner le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service qui n'était pas encore financé.**

656. Cette recommandation n'étant pas liée aux normes IPSAS, le degré de priorité est déterminé sur la base des ressources escomptées.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

657. **Au paragraphe 84, le Comité recommandait au FNUAP de rapprocher et de contrôler les comptes bancaires des bureaux de pays.**

658. Le seul compte qui reste à contrôler est celui du bureau d'Oman.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

659. **Au paragraphe 88, le Comité recommandait au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays mettent en place des procédures adéquates de contrôle de la petite caisse afin de se conformer aux directives en la matière.**

660. Le bureau du Nigéria, où une carence a été constatée à cet égard, a indiqué que la recommandation avait été appliquée.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

661. **Au paragraphe 93, le Comité recommandait que le FNUAP fasse toute la lumière concernant le marché signalé et que des mesures soient prises pour remédier aux lacunes apparues dans la procédure d'appel d'offres.**

662. La Section des services d'achats assure une formation et exerce un contrôle permanent.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

663. **Au paragraphe 99, le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il enregistre correctement dans le registre des actifs corporels tous les biens dont le Fonds est propriétaire, comme l'exigent les politiques et procédures.**

664. Il s'agit d'une recommandation mise en œuvre en continu par pays. En dépit des efforts menés, il est probable qu'il y aura quelques exceptions où les politiques de l'organisme n'ont pas été pleinement respectées.

Entité responsable :	Division des services de gestion
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

665. **Au paragraphe 102, le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il donne suite aux autorisations de cession de tous les biens visés et ajuste en conséquence le registre des immobilisations.**

666. Il s'agit d'une recommandation mise en œuvre en continu par pays. En dépit des efforts menés, il est probable qu'il y aura quelques exceptions où les politiques de l'organisme n'ont pas été pleinement respectées.

Entité responsable :	Division des services de gestion
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

667. **Au paragraphe 115, le Comité recommande que le FNUAP porte à l'actif de ses états financiers la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.**

668. Cette recommandation est liée à la mise en application des normes IPSAS et fait actuellement l'objet d'entretiens entre le FNUAP et le Comité des commissaires aux comptes.

Entité responsable :	Division des services de gestion
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2011

669. **Au paragraphe 140, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés.**

670. La gestion des congés est une fonction décentralisée. Plusieurs communications ont été adressées aux directeurs des divisions du siège sur les responsabilités des cadres hiérarchiques, des fonctionnaires chargés du traitement des absences et des autres intervenants en ce qui concerne l'administration des congés. En mars 2010, le PNUD a dispensé une formation à tous les gestionnaires des congés et à leurs suppléants sur le traitement des absences pour les préparer à l'utilisation du système Atlas le mois suivant. En avril 2010, tous les fonctionnaires

du siège qui ont suivi cette formation ont commencé à utiliser le système. La fonction traitement des absences de la phase 2 du système Atlas pour la comptabilisation des congés du personnel recruté sur le plan international sera mise à la disposition des bureaux de pays en août 2010.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

671. **Au paragraphe 145, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de faire en sorte que les bureaux de pays tiennent des états de congés exacts et complets.**

672. Le FNUAP a décentralisé la tenue des registres de congés aux bureaux de pays. Un nouveau profil concernant les droits d'accès des agents du FNUAP chargés de saisir les données relatives aux absences et aux congés dans Atlas a été testé et est entré en vigueur dans les bureaux de pays. Le module d'Atlas qui servira à enregistrer les congés des fonctionnaires internationaux sera mis en service dans les bureaux de pays en août 2010.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

673. **Au paragraphe 146, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de demander à son fournisseur de services communs (le PNUD) de communiquer des données détaillées sur les congés avec les montants à prévoir au titre des congés dans les états financiers.**

674. La comptabilisation exacte des jours de congé en vue d'estimer les engagements liés aux prestations correspondantes fait partie de la mise en œuvre des normes IPSAS concernant les avantages du personnel prévue pour janvier 2011. Pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international ou localement, l'application conjointe des normes IPSAS par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS comprendra un dispositif automatisé de production de rapports mensuels sur les congés accumulés correspondant aux engagements indiqués à ce titre dans les états financiers.

Entité responsable : Division des ressources humaines/Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

675. **Au paragraphe 154, le Comité a recommandé une nouvelle fois, et le FNUAP a accepté, de revoir et raccourcir les délais d'attribution des postes à pourvoir, et d'achever la mise au point du cadre de planification de la relève.**

676. Le module de recrutement qui permet au FNUAP de suivre les vacances de poste et de rendre compte des délais de recrutement pour les postes gérés par le siège a été mis en service en juillet 2009.

677. L'objectif fixé pour les délais de recrutement est de quatre mois. En 2009, la Division des ressources humaines a publié 127 avis de vacance de poste (dont 34 étaient des postes qui avaient précédemment été publiés) pour lesquels le délai moyen de recrutement était de 4,2 mois (entre la fin de publication de l'avis de vacance et l'offre initiale d'un poste au candidat retenu). Le FNUAP continuera de s'employer à revoir et à réduire les délais d'attribution des postes en utilisant les fichiers de candidats et en effectuant des missions de recrutement.

678. Le FNUAP a achevé la mise au point du cadre de planification de la relève, qui a été entériné par le Comité exécutif en décembre 2008.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : A été appliqué

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

679. **Au paragraphe 182, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de prendre des dispositions pratiques pour accroître le taux de présentation au siège des rapports semestriels sur les contrats de louage de services, en vue de respecter les dispositions des directives.**

680. La Division des ressources humaines avait mis au point un système en ligne pour permettre aux bureaux de pays de soumettre tous les semestres leurs listes de détenteurs de contrats de louage de services et accords de services spéciaux. Le taux de réponse ayant été faible malgré les rappels du siège et parce que le FNUAP voulait réduire la nécessité de faire établir par les bureaux de pays des rapports additionnels (puisque les données figuraient déjà dans le progiciel de gestion intégré), la Division a demandé au Service des systèmes intégrés de gestion d'établir un rapport fondé sur des données relatives aux contrats de louage de services et accords de services spéciaux, extraites du module du système Atlas sur les finances. Le Service des systèmes intégrés de gestion a pu établir récemment un rapport qui donne les listes des contrats de louage de services et accords de services spéciaux par pays. La Division procède actuellement à l'examen des données pour s'assurer qu'elles sont complètes.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

681. **Au paragraphe 201, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de classer les rapports d'audit selon le type d'opinion exprimée – « opinion assortie d'une réserve », « impossibilité d'exprimer une opinion » ou « opinion nuancée par une observation » – dans la base de données, pour que l'importance de la réserve et son incidence soient bien mises en évidence; b) de veiller à ce que les rapports d'audit soient saisis correctement dans la base; et c) de préciser la mission des auditeurs, y compris**

l'étendue exacte des vérifications portant sur les dépenses de projet et les éléments ayant motivé les opinions d'audit.

682. Pour 2008, le personnel du FNUAP a saisi dans la vieille base de données des projets d'exécution nationale un récapitulatif des informations figurant dans les rapports d'audit. Quelquefois, le personnel avait du mal à lire correctement les rapports d'audit ce qui s'était traduit par des erreurs de saisie.

683. Pour 2009, les auditeurs ont saisi directement leurs rapports dans le système de gestion des audits concernant l'exécution nationale. Quelques erreurs de saisie de données ont également été commises.

684. Pour 2010, le FNUAP recrute une société d'audit mondiale qui sera chargée d'effectuer tous les audits concernant l'exécution nationale et d'en saisir les résultats dans le système, ce qui devrait permettre de s'assurer que les rapports d'audit sont correctement saisis.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2011

685. **Au paragraphe 202, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des dispositions pratiques pour améliorer le taux de soumission des rapports d'audit des projets d'exécution nationale.**

686. Le FNUAP a pris des mesures rigoureuses pour faire en sorte que les rapports d'audit soient soumis à temps. Il demande aussi l'assistance des bureaux régionaux et de leurs représentants à cette fin.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2011

687. **Au paragraphe 203, le Comité a recommandé au FNUAP, qui en est convenu, de donner suite d'urgence, dans le cadre de ses opérations et activités de gestion, aux rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale qui sont assortis d'une réserve.**

688. Les partenaires d'exécution sont des entités externes au FNUAP. De ce fait, le FNUAP prend de plus en plus de dispositions pour déterminer les risques qu'il y a à travailler avec ces entités et les réduire. Au 31 décembre 2010, le FNUAP aura donné suite aux réserves restantes concernant les rapports d'audit de 2008 et 2009.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

689. **Au paragraphe 208, le Comité a recommandé au FNUAP : a) de faire en sorte que l'indépendance, l'affiliation à un organisme professionnel et l'application des Normes d'audit internationales fassent partie des critères de sélection des auditeurs; et b) de veiller à ce que les auditeurs retenus lui transmettent les lettres de mission avant que les travaux d'audit ne soient effectués.**

690. Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne la suite donnée à cette recommandation, la question ne sera complètement réglée qu'avec le recrutement centralisé d'une société d'audit et l'arrêt du recrutement au niveau du pays.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

691. **Au paragraphe 221, le Comité a invité le FNUAP, qui en est convenu, à faire en sorte : a) que tous les bureaux de pays soumettent les rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale pour le 31 mars suivant la fin de l'année de l'audit; et b) que les documents comptables soient individuellement certifiés par les auditeurs de ces dépenses.**

692. La date limite est fixée au 30 avril. Les rapports d'audit sont présentés sous forme électronique.

693. Les bureaux de pays ont eu du mal à exercer un contrôle sur le respect par les auditeurs des délais de soumission et de leur mandat. En outre, les partenaires d'exécution, qui sont des entités externes, jouent un rôle dans la capacité des auditeurs de répondre aux attentes du FNUAP. Le recrutement centralisé d'une société d'audit devrait améliorer sensiblement les taux de soumission, y compris la certification des états financiers.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2011

694. **Au paragraphe 223, le Comité a recommandé au FNUAP : a) d'appliquer des contrôles pour faire en sorte que l'information soit enregistrée de façon correcte et exhaustive tant dans le registre de soumission des rapports que dans la base de données des projets d'exécution nationale; et b) d'intégrer un indicateur mesurable dans le « tableau de bord de gestion » de chaque bureau de pays pour évaluer les progrès réalisés dans la soumission des rapports d'audit.**

695. Pour 2008, le personnel du FNUAP a saisi dans la vieille base de données des projets d'exécution nationale un récapitulatif des informations figurant dans les rapports d'audit. Quelquefois, le personnel avait du mal à lire correctement les rapports d'audit ce qui s'était traduit par des erreurs de saisie.

696. Pour 2009, les auditeurs ont saisi directement leurs rapports dans le système de gestion des audits concernant l'exécution nationale. Quelques erreurs de saisie de données ont également été commises.

697. Pour 2010, le FNUAP recrute une société d'audit mondiale qui sera chargée d'effectuer tous les audits concernant l'exécution nationale et d'en saisir les résultats dans le système, ce qui devrait permettre de s'assurer que les rapports d'audit sont correctement saisis.

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Troisième trimestre de 2011

698. **Au paragraphe 229, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que tous les bureaux de pays achèvent et soumettent leurs plans d'audit dans les délais fixés; et b) d'examiner la base de données pour vérifier que tous les plans d'audit sont complets.**

699. Le FNUAP examine les plans d'audit et continuera de veiller à ce que les bureaux de pays soumettent leurs plans d'audit dans les délais prescrits.

Entité responsable :	Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Premier trimestre de 2011

700. **Au paragraphe 233, le Comité recommande à la Division des services de contrôle interne d'élargir son examen des projets devant être soumis à un audit afin de faire en sorte que tous les projets soient vérifiés au moins une fois au cours de leur exécution, comme prévu dans le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale.**

701. Les informations relatives à l'achèvement des projets n'étant disponibles qu'aux bureaux de pays, le FNUAP se fie à ces données communiquées directement par les intéressés. Le système contient les résultats des audits précédents. Il a été convenu de procéder à des vérifications ponctuelles de l'exactitude de ces informations pour 2008 et 2009. À l'avenir, le FNUAP fournira des informations concernant à la fois la date du commencement et de la fin des partenariats avec les partenaires d'exécution et des informations sur le cycle de programme de pays afin d'en indiquer la « dernière année ». Ce faisant, il veillera à ce que les partenaires d'exécution qui mettent fin à leurs partenariats avant la fin du cycle de programme de pays soient identifiés aux fins d'audit et, de même, que les partenaires d'exécution qui sont dans leur dernière année de mise en œuvre soient également identifiés.

Entité responsable : Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2011

702. **Au paragraphe 259, le Comité a recommandé au FNUAP : a) de prendre des dispositions pour régulariser les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues; et b) de veiller à ce que l'état chronologique des avances de fonctionnement soit établi correctement.**

703. Il s'agit d'une recommandation mise en œuvre en continu par pays. En dépit des efforts menés, il est probable qu'il y ait quelques exceptions où les politiques de l'organisme n'ont pas été pleinement respectées.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

704. **Au paragraphe 274, le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité : a) de veiller à ce que les divisions et les bureaux présentent leurs demandes de voyage conformément à la directive relative aux missions et justifient par écrit toute demande tardive; b) de faire respecter l'obligation en vertu de laquelle les rapports de mission et les bordereaux de remboursement de frais de voyage (formule F-10) doivent être remis dans les délais autorisés à compter de la fin de la mission; c) de veiller à ce que les divisions et les bureaux assurent le suivi et le contrôle des missions des membres de leur personnel et en rendent compte; et d) d'examiner tous les rapports de mission et demandes de remboursement en retard afin de s'assurer que toutes les avances ont été validées et que les versements excédentaires ont été recouvrés.**

705. L'organisme s'emploie systématiquement à faire en sorte que cette recommandation soit appliquée à 100 %.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

706. **Au paragraphe 297, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) ne comptabilise comme recettes que le montant correspondant aux frais de recouvrement des coûts; b) porte au passif le montant des paiements anticipés non entièrement utilisés; et c) n'assimile plus à ses propres dépenses les dépenses afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.**

707. Cette question est liée à la politique comptable des recettes conformément aux normes IPSAS, qui a été récemment adoptée par le FNUAP.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

708. **Au paragraphe 304, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) mette au point un dispositif qui intègre le mécanisme de contrôle des engagements et le grand livre du progiciel Atlas de façon à établir facilement des relevés à jour des comptes de tiers; et b) mette en œuvre des procédures pour effectuer régulièrement des rapprochements et contrôler et suivre les soldes en fonction des numéros de code des fonds afin de vérifier que les informations fournies sont exactes et complètes.**

709. Le FNUAP charge un fonctionnaire à plein temps de veiller à ce que les comptes de tiers soient suivis. Ce travail est effectué en continu et requiert une attention constante. La justification du contrôle des comptes de tiers a fait l'objet d'un audit conformément à la norme ISC9001:2008 de l'Organisation internationale de normalisation et le FNUAP a maintenant été certifié pendant quatre années consécutives.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

710. **Au paragraphe 305, le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, d'appliquer une procédure d'achat conforme à celle des autres organismes des Nations Unies qui demandent également des paiements anticipés.**

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

711. **Au paragraphe 316, le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, d'examiner régulièrement les commandes et de les clôturer en temps voulu afin d'alléger l'opération de liquidation des commandes en fin d'exercice, ainsi que de rendre compte des achats et des dépenses de façon plus précise au cours de l'exercice.**

712. Le FNUAP prendra des mesures supplémentaires pour veiller à ce que les procédures prescrites relatives à cette recommandation soient tout le temps pleinement appliquées.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

713. **Au paragraphe 321, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) se conforme aux directives relatives aux achats en ce qui concerne les approbations a posteriori; et b) prenne des mesures de contrôle pour limiter les dérogations à l'appel à concurrence.**

714. Le FNUAP a fait des progrès dans ce domaine. Des mesures sont en cours pour éviter de tels incidents et établir une tolérance zéro des soumissions a posteriori.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

715. **Au paragraphe 336, le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de faire savoir aux fournisseurs et aux demandeurs qu'il importe d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs.**

716. Le FNUAP rappelle constamment aux fournisseurs d'utiliser le système de suivi des commandes en ligne.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

717. **Au paragraphe 344, le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité l'engageant à mettre en œuvre des mécanismes et des mesures de contrôle pour veiller à ce que tous les bureaux de pays présentent des plans d'achat adéquats, conformément au manuel des achats et au règlement financier.**

718. Le FNUAP continuera de s'entendre avec les bureaux de pays pour faire sorte que les plans d'achat soient soumis à temps.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

XI. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009[15]

719. L'état d'avancement de l'application des recommandations en juillet 2010 est récapitulé dans les tableaux 27 et 28 et les figures XX et XXI.

Tableau 27
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'appui aux programmes	5	–	–	5	4	1
Groupe de la surveillance et de l'évaluation du Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	–	1	–	–	–
Total	**7**	**–**	**1**	**6**	**5**	**1**

Figure XX
ONU-Habitat

État initial de l'application des principales recommandations

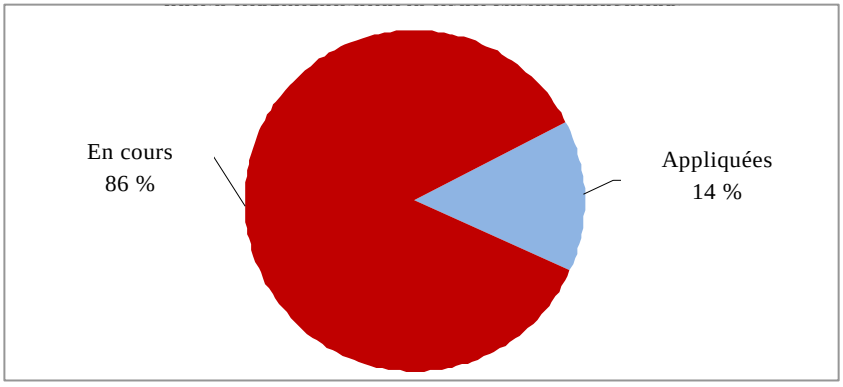

[15] A/65/5/Add.8, chap. II.

Tableau 28
État de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'appui aux programmes	16	–	–	16	12	4
Groupe de la surveillance et de l'évaluation du Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	–	1	–	–	–
Total	**18**	**–**	**1**	**17**	**13**	**4**

Figure XXI
ONU-Habitat

État initial de l'application de toutes les recommandations

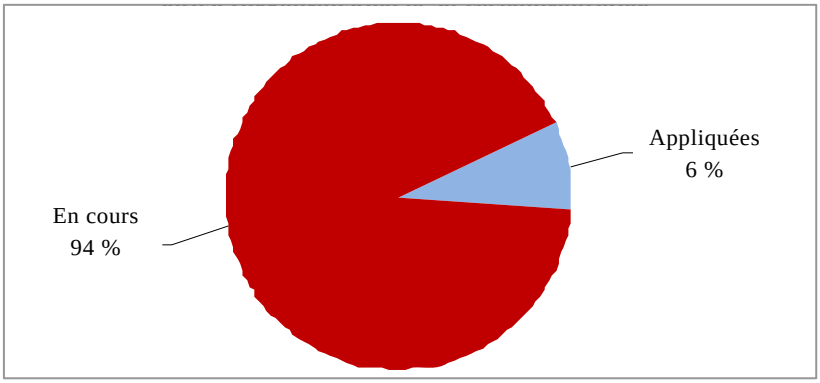

720. **Au paragraphe 32 du rapport, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence le montant des liquidités.**

721. ONU-Habitat a pour habitude de surveiller continuellement, dans le cadre d'une gestion rationnelle, le niveau des liquidités dont il dispose; il a transmis au Comité des documents qui le prouvent. ONU-Habitat accepte cette recommandation pour autant que le progiciel de gestion intégré sera mis en service.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Liée à la mise en service du progiciel de gestion intégré

722. **Au paragraphe 39, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat : a) continue de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et b) indique quels sont ses besoins en ce qui concerne le passage du progiciel Crystal au futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja).**

723. Le projet IPSAS de l'ONU est exécuté de façon centralisée et la mise en œuvre des différents plans est coordonnée avec tous les autres bureaux du Secrétariat. Dans le cadre de ce processus, tous les grands bureaux hors Siège sont membres du Comité directeur du projet IPSAS. L'objectif est d'assurer la participation la plus large possible et de tenir pleinement compte des questions qui se posent au niveau « local ». C'est aussi un moyen d'informer les différents bureaux des progrès réalisés et de l'orientation donnée en ce qui concerne les normes IPSAS. Dans ce contexte, il est superflu que les bureaux hors Siège et les commissions régionales élaborent leurs propres plans détaillés pour la mise en œuvre des normes IPSAS, étant donné que les ressources seront dégagées au niveau central. Néanmoins, ONU-Habitat, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, participe activement à la préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS.

724. En ce qui concerne la partie b) de la recommandation, ONU-Habitat aimerait préciser que Crystal est un outil d'établissement de rapports qui a été conçu pour fonctionner avec le Système intégré de gestion (SIG) actuel et n'est compatible qu'avec lui. Il est donc très peu probable que ses fonctions puissent être transférées vers Umoja, qui disposera de sa propre plate-forme pour l'établissement de rapports. Cependant, les rapports produits au moyen de Crystal seront intégrés dans Umoja. Ils ont déjà été fournis à l'équipe Umoja pendant sa mission d'analyse de la situation et seront intégrés dans la conception finale du système, en tant que de besoin. En outre, les représentants de l'Office des Nations Unies à Nairobi qui font partie des experts chargés de la conception finale du système s'assureront que les impératifs d'ONU-Habitat en matière d'établissement de rapports soient pris en compte comme il se doit. Il convient par ailleurs de noter que la configuration d'Umoja est en cours et reste à finaliser.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes et Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Liée à la mise en service des normes IPSAS et du projet de progiciel de gestion intégré

725. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé à ONU-Habitat, qui a accepté : a) de modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et b) d'envisager d'établir des états financiers qui portent sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU, en collaboration avec le Siège de l'Organisation.**

726. Les ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU sont désormais publiées dans une note des états financiers d'ONU-Habitat qui, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, consultera le Siège pour déterminer si les règles et règlements en vigueur et les résolutions des organes directeurs de l'ONU autorisent l'inclusion de telles ressources dans les états financiers.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

727. **Au paragraphe 51, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à veiller à ce que les montants des fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations soient directement tirés du grand livre.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

728. **Au paragraphe 56, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à veiller, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que : a) l'examen des droits d'accès comprenne également le recensement des utilisateurs qui ont quitté l'organisme ou qui exercent de nouvelles fonctions; et b) une même personne n'ait pas plus d'un identifiant pour accéder au SIG.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

729. **Au paragraphe 64, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, revoie le mode de comptabilisation de l'indemnité pour frais d'études.**

730. Toute modification du mode de comptabilisation de l'indemnité pour frais d'études exigerait un changement de procédures au niveau du Secrétariat. ONU-Habitat, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, consultera le Siège pour savoir quelles mesures prendre à cet égard.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

731. **Au paragraphe 67, Le Comité a invité ONU-Habitat, qui a accepté, à définir dans une note sa politique concernant la constitution de provisions en cas de retard dans le recouvrement des contributions annoncées**.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

732. **Au paragraphe 75, le Comité a recommandé une nouvelle fois à ONU-Habitat de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, et de le soumettre à son Conseil d'administration pour examen et approbation.**

733. ONU-Habitat demandera des directives à l'Assemblée générale et à l'Administration du Siège ainsi que l'autorisation de son Conseil d'administration pour pouvoir prendre de nouvelles mesures à cet égard.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Fonction de décisions de l'Assemblée générale

734. **Au paragraphe 91, le Comité a recommandé à ONU-Habitat d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

735. Tout changement de méthode exigera une décision du Secrétariat. ONU-Habitat, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, consultera le Siège pour savoir quelles mesures prendre à cet égard.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Siège de l'ONU

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

736. **Au paragraphe 96, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives.**

Entité responsable : Groupe de la surveillance et de l'évaluation du Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

737. **Au paragraphe 99, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité le priant de se plier aux dispositions de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 104.8 a) relative aux opérations de petite caisse.**

738. Par mesure de sécurité, les chèques de petite caisse étaient libellés à l'ordre du chauffeur officiel et encaissés par lui pour versement à la petite caisse. Il a cependant été mis fin à cette pratique et les chèques sont désormais libellés à l'ordre du fonctionnaire chargé officiellement de la gestion de la petite caisse.

Entité responsable : Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

739. **Au paragraphe 102, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à obtenir systématiquement de ses banques une liste actualisée des personnes habilitées à signer des chèques.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

740. **Au paragraphe 108, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à revoir périodiquement, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les paramètres relatifs aux achats définis dans le SIG, afin de garantir qu'ils correspondent aux plafonds fixés dans les délégations de pouvoir pour les achats et la gestion des marchés.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010

741. **Au paragraphe 113, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à effectuer les opérations suivantes en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) enregistrer officiellement les fournisseurs dans la base de données avant d'attribuer des marchés; b) attribuer individuellement la mention de fournisseur actif aux prestataires enregistrés dans la base de données; et c) revoir la base de données pour marquer comme inactifs les fournisseurs dont les services ne sont plus utilisés.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

742. **Au paragraphe 116, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à effectuer les opérations suivantes en liaison avec l'Office des**

Nations Unies à Nairobi : a) ajouter un champ obligatoire dans le SIG, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et b) tenir à jour la base de données sur les contrats.

743. ONU-Habitat, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, consultera l'Administration du Siège, qui gère les modifications fonctionnelles du SIG.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

744. **Au paragraphe 123, ONU-Habitat a accepté, conformément à la recommandation du Comité, d'étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

745. **Au paragraphe 133, le Comité a recommandé à ONU-Habitat, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) de programmer l'outil de production des états financiers fondé sur Access de manière à éliminer toute opération manuelle restante; et b) de décrire plus précisément les mécanismes de contrôle.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

746. **Au paragraphe 137, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité l'invitant à prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard.**

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Fonction de la mise en service du progiciel de gestion intégré

747. **Au paragraphe 140, le Comité a recommandé au Bureau des services de contrôle interne de redresser le taux d'achèvement des audits qu'il avait prévu de consacrer à ONU-Habitat.**

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

748. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.8, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-après des informations sur : a) les quatre recommandations remontant à des exercices antérieurs, qui sont signalées dans l'annexe comme n'ayant toujours pas été appliquées; et b) la situation générale de la mise en œuvre des recommandations antérieures. La situation générale est récapitulée dans le tableau 29 et la figure XXIII.

Tableau 29
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptespour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'appui aux programmes	4	2	1	1	–	1
Recommandations non entièrement appliquées	**4**	**2**	**1**	**1**	**–**	**1**
Recommandations appliquées/devenues caduques[a]	13	–	13	–	–	–
Situation générale de la mise en œuvre des recommandations antérieures	**17**	**2**	**14**	**1**	**–**	**1**

[a] D'après le rapport du Comité (A/65/5/Add.8, chap. II et annexe).

Figure XXII
ONU-Habitat
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

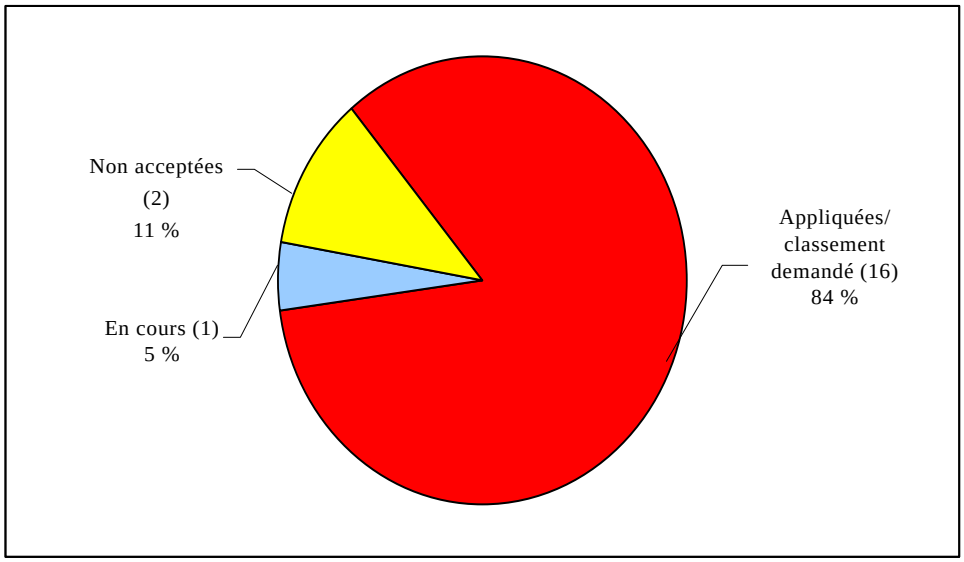

749. **Au paragraphe 25 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005**[16]**, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat effectue un inventaire des biens consomptibles à la fin de l'exercice biennal et en rende compte dans les états financiers, comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables.**

750. ONU-Habitat n'accepte pas cette recommandation étant donné que ce n'est pas à elle que revient l'inventaire des biens répondant à la définition de l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du système des Nations Unies.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	Non acceptée
Priorité :	Élevée
Échéance :	Sans objet

751. **Au paragraphe 45 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**[17]**, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre en place des financements spécifiques pour les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service**.

752. ONU-Habitat demandera des directives à l'Assemblée générale et à l'Administration du Siège ainsi que l'autorisation de son Conseil d'administration pour savoir quelles mesures prendre à cet égard.

---

[16] A/61/5/Add.8, chap. II.
[17] A/63/5/Add.8, chap. II.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes, en liaison avec le Siège
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Fonction des décisions de l'Assemblée générale

753. **Au paragraphe 73 du même rapport, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à établir, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un plan de formation annuel pour son propre personnel .**

754. ONU-Habitat a achevé l'évaluation de ses besoins de formation et dispose désormais d'un plan de formation annuel pour son propre personnel.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	A été appliquée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

755. **Au paragraphe 87 du même rapport, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à examiner les possibilités de réduire le nombre d'opérations non automatisées intervenant dans la production des états financiers.**

756. Après s'être consultés, l'Office des Nations Unies à Nairobi et ONU-Habitat estiment qu'il ne serait pas rentable d'investir dans un programme tendant à réduire encore les interventions manuelles, étant donné qu'un nouveau progiciel de gestion intégrée remplacera bientôt le SIG. Le nouveau système devrait générer automatiquement les rapports financiers.

Entité responsable :	Division de l'appui aux programmes, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi
État d'avancement :	Recommandation non acceptée
Priorité :	Elevée
Échéance :	Sans objet

XII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009[18]

757. Les tableaux 30 et 31 et les figures XXIII et XXIV présentent un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2010.

Tableau 30
État d'avancement de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptés*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*En cours*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion	7	2	0	5	4	1
Total	**7**	**2**	**0**	**5**	**4**	**1**

Figure XXIII
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
État d'avancement de l'application initiale des principales recommandations

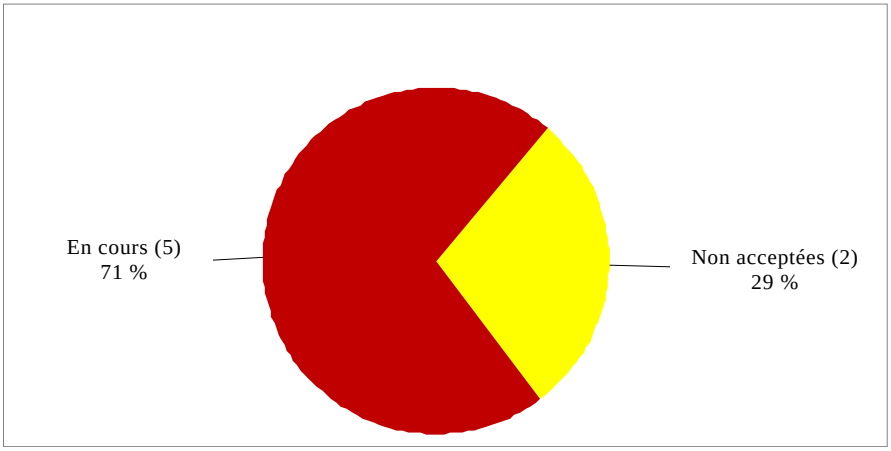

[18] A/65/5/Add.9, chap. II

Tableau 31
État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptés*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*En cours*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion	15	3	0	12	8	4
Total	**15**	**3**	**0**	**12**	**8**	**4**

Figure XXIV
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

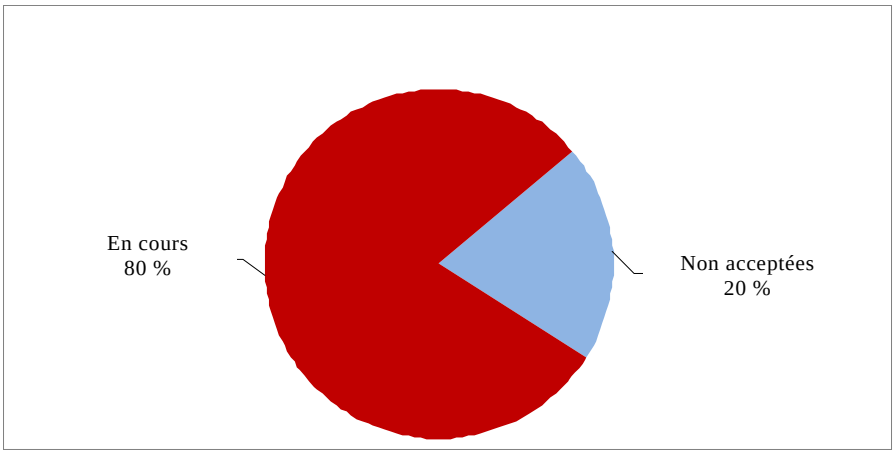

758. **Au paragraphe 32 du rapport, le Comité a recommandé que l'UNODC analyse ses besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – People Soft, Système intégré de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi) et module grand livre des opérations des bureaux locaux (FOML) – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU.**

759. L'UNODC n'a pas accepté la recommandation. Bien que l'UNODC reconnaisse que la migration vers Umoja comporte des risques intrinsèques et exige une planification et une exécution contrôlée, il estime qu'une telle initiative doit être coordonnée au niveau du Secrétariat mondial. Ainsi, la stratégie de mise en œuvre d'Umoja comprend des plans et a mobilisé des fonds pour l'identification, l'analyse et la migration de plus de 1 000 systèmes, applications indépendantes et modules de notification actuellement utilisés dans l'ensemble du Secrétariat. Un inventaire des systèmes, qui comprend les applications de l'UNODC mentionnées précédemment, a été réalisé par l'équipe chargée du projet Umoja et les structures de données sous-jacentes sont en cours d'analyse. L'équipe Umoja est en contact avec l'UNODC à ce sujet.

760. L'UNODC croit comprendre qu'un plan de migration détaillé sera proposé par Umoja une fois que l'étape de conception sera terminée et que la séquence de

lancement sera fermement établie. L'UNODC aura alors une meilleure idée du déroulement exact du retrait du système et des étapes de migration des données. L'UNODC estime que la stratégie mondiale de migration telle qu'elle est expliquée ci-dessus constitue une bien meilleure démarche qu'une stratégie qui dépend de nombreuses initiatives locales non coordonnées. Cette démarche a reçu l'approbation de l'Assemblée générale dans ses résolutions relatives à Umoja.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Élevée

Délai : Sans objet

761. **Au paragraphe 39, le Comité a recommandé à l'UNODC : a) de modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et b) d'envisager d'établir des états financiers portant sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.**

762. L'UNODC n'accepte pas la partie a) de la recommandation. Comme il est indiqué sur la page de couverture des états financiers et dans la lettre d'envoi signée par le Directeur exécutif de l'UNODC, la portée des états est identique à celle des fonds, à savoir le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La portée des états financiers présentés au Comité des commissaires aux comptes se limite donc à celle des fonds et n'englobe pas les activités financées au moyen du budget ordinaire.

763. L'UNODC tiendra compte de la partie b) de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et attendra la décision finale de l'équipe IPSAS de l'ONU concernant la présentation des comptes du budget ordinaire dans l'état financier de l'UNODC.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Quatrième trimestre de 2014

764. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé que l'UNODC revoie son mode de comptabilisation des prestations versées au titre de l'indemnité pour frais d'études.**

765. L'UNODC n'a pas accepté la recommandation. Les paiements effectués au titre des indemnités pour frais d'études sont des prestations auxquelles les fonctionnaires ont droit. Toutefois, conformément au paragraphe 38 des normes comptables du système des Nations Unies, les dépenses sont imputées sur le crédit alloué à cet effet une fois que le fonctionnaire a présenté une attestation de fréquentation scolaire. Il est donc d'usage de considérer ces paiements comme des avances tant que le fonctionnaire n'a pas présenté l'attestation requise.

766. Il convient de noter que la pratique actuelle consistant à enregistrer la part de l'indemnité pour frais d'études correspondant à l'exercice en cours en tant que charge comptabilisée d'avance a été mise en place à l'ONU, pour la première fois,

lors de l'exercice biennal 1976-1977. Cette mesure faisait suite à une recommandation contenue dans un audit externe et avait alors été acceptée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le régime de l'indemnité pour frais d'études n'a pas changé de nature depuis lors.

767. Toutefois, cette question est actuellement examinée à l'échelle du Secrétariat de manière à ce que le mode de comptabilisation de l'indemnité pour frais d'études soit uniformisé.

Entité responsable :	Division de la gestion
État d'avancement :	Non acceptée
Priorité :	Moyenne
Délai :	Sans objet

768. **Au paragraphe 53, le Comité a recommandé que l'UNODC, qui a accepté : a) continue de s'employer à recouvrer les contributions volontaires non versées; et b) suive avec vigilance les contributions annoncées de longue date qui n'ont pas été payées.**

Entité responsable :	Division de la gestion, en coordination avec la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Délai :	L'application n'est, par nature, pas limitée dans le temps

769. **Au paragraphe 58, le Comité a recommandé que l'UNODC applique ses règles de gestion financière régissant les autorisations préalables lors de l'adoption des budgets concernant les ressources à des fins générales.**

770. L'UNODC n'a pas accepté cette recommandation. Bien qu'il soit souhaitable que la révision du budget à des fins générales reçoive une autorisation préalable, la recommandation ne peut pas être appliquée pour l'instant compte tenu du calendrier des réunions des organes directeurs, que l'UNODC n'est pas habilité à modifier. Un budget révisé ne pourrait être préparé et approuvé par les deux commissions à temps pour être mis en œuvre pendant la deuxième année de l'exercice biennal. Toutefois, conformément à la pratique mise en place en 2009, l'UNODC présente, dans le cadre du rapport d'exécution, un budget à des fins générales révisé aux organes directeurs, en leur demandant de l'approuver lors de leur réunion qui se tient entre les mois de mars et mai de la deuxième année de l'exercice biennal.

Entité responsable :	Division de la gestion
État d'avancement :	Non acceptée
Priorité :	Élevée
Délai :	Sans objet

771. **Au paragraphe 66, le Comité a recommandé une nouvelle fois que l'UNODC mette en place un mécanisme de financement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment de l'assurance maladie après la cessation de service.**

772. En ce qui concerne le financement de certaines prestations dues à la cessation de service, l'application de cette recommandation sera fonction des décisions que l'Assemblée générale doit encore prendre.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Fonction de la décision de l'Assemblée générale

773. **Au paragraphe 75, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité, de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'il mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2014

774. **Au paragraphe 79, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité, de veiller à l'exactitude des données servant au calcul des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (dont l'assurance maladie) pour les exercices budgétaires à venir.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Premier trimestre de 2011

775. **Au paragraphe 84, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité, de modifier les notes afférentes à ses états financiers en présentant les modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et hausse du coût des soins de santé) retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les motifs et les incidences de ces changements.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Premier trimestre de 2011

776. **Au paragraphe 104, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité : a) d'analyser les conditions d'utilisation du compte bancaire du bureau de pays intéressé; et b) de solliciter officiellement l'avis du Trésorier de l'ONU sur la poursuite de l'utilisation de ce compte sous sa forme actuelle.**

777. L'UNODC a examiné les conditions d'utilisation du compte bancaire dans le pays en question. Concernant les limitations relatives à l'exportation de devises imposées par le pays hôte, l'UNODC continue de considérer que la mesure prise en consultation avec le Trésorier de l'ONU est conforme aux Règlement financier et

règles de gestion financière de l'ONU. L'UNODC suivra la question avec le Trésorier de l'ONU pour connaître son opinion sur l'utilisation de ce compte bancaire.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Premier trimestre de 2011

778. **Au paragraphe 112, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité, de corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et celles figurant dans les documents comptables du PNUD.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Premier trimestre de 2012

779. **Au paragraphe 117, l'UNODC a accepté, sur la recommandation répétée du Comité, de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées concernant la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Quatrième trimestre de 2010

780. **Au paragraphe 118, l'UNODC a accepté, sur la recommandation répétée du Comité, de mettre en œuvre un processus d'inventaire qui réponde aux attentes des organes de contrôle et qui soit conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2010

781. **Au paragraphe 124, le Comité à recommandé que l'UNODC revoie le mémorandum d'accord en cours avec le Bureau des services de contrôle interne pour régler la question des ressources.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Fonction du financement et de la négociation

782. **Au paragraphe 136, le Comité a rappelé que l'UNODC se devait de régler les problèmes relevés par le Bureau des services de contrôle interne.**

Entité responsable : Division de la gestion, en coordination avec la Division des opérations

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : L'application n'est, par nature, pas limitée dans le temps

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

783. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.9, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-après des indications sur : a) les huit recommandations qui remontent à des exercices antérieurs; et b) la situation générale des recommandations qui remontent à des exercices antérieurs. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

784. La situation générale est résumée dans le tableau 32 et la figure XXV ci-dessous.

Tableau 32
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de la gestion	7	1	–	6	3	2
Division des opérations	1	–	1	–	1	–
Recommandations non entièrement appliquées	**8**	**1**	**1**	**6**	**4**	**2**
Appliquées/devenues caduques[a]	**11**	**–**	**11**	**–**	**–**	**–**
Situation générale de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs	**19**	**1**	**12**	**6**	**4**	**2**

[a] Conformément au rapport du Comité (A/65/5/Add.9, chap. II, annexe).

Figure XXV
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

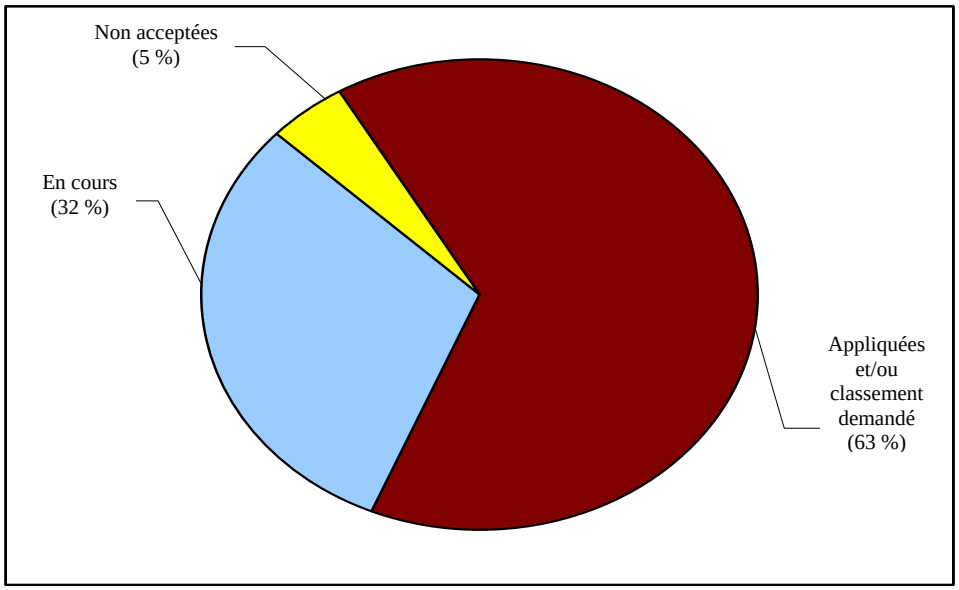

785. **Au paragraphe 49 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.9, chap. II), le Comité a recommandé que l'UNODC et l'Office des Nations Unies à Vienne déterminent une répartition des dépenses communes de personnel entre eux et communiquent la clef de répartition de ces dépenses.**

786. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'UNODC travaillent de manière intégrée. L'UNODC n'a pas accepté cette recommandation.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Sans objet

Délai : Sans objet

787. **Au paragraphe 71, l'UNODC a accepté, sur la recommandation du Comité, de mettre en œuvre une stratégie de réorganisation du Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique afin de recouvrer la maîtrise des programmes et d'assurer la viabilité du financement des activités du bureau de Bangkok.**

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Délai : Sans objet

788. **Au paragraphe 77, le Comité a recommandé que l'UNODC mette en place un mécanisme de financement des prestations dues à la cessation de service ou**

après le départ à la retraite, notamment de l'assurance maladie après la cessation de service.

789. Le Comité a réitéré la recommandation ci-dessus au paragraphe 66 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009. Voir les observations formulées à ce sujet à la section A ci-dessus.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Fonction de la décision de l'Assemblée générale

790. **Au paragraphe 83, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux dispositions du paragraphe 3.6 de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 concernant l'inventaire physique des biens durables.**

791. Le Comité a réitéré la recommandation ci-dessus au paragraphe 118 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009. Voir les observations formulées à ce sujet à la section A ci-dessus.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2010

792. **Au paragraphe 85, l'UNODC a accepté que, comme le Comité le recommandait, la Division de la gestion prépare la mise à niveau du logiciel de suivi des biens durables pour y intégrer un module de calcul de la dépréciation de ces biens.**

793. L'UNODC attend des instructions du Siège sur la méthode à appliquer pour calculer la dépréciation : méthode de l'amortissement linéaire (pourcentage annuel fixe) ou méthode de l'amortissement proportionnel (pourcentage fixe appliqué chaque année à la valeur résiduelle du bien). Il a en outre besoin de recevoir des instructions sur le taux d'amortissement à appliquer aux différentes catégories du stock.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2014

794. **Au paragraphe 88, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service.**

795. Le Comité a réitéré la recommandation ci-dessus au paragraphe 117 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009. Voir les observations formulées à ce sujet à la section A ci-dessus.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Quatrième trimestre de 2010

796. **Au paragraphe 94, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de poursuivre ses préparatifs concernant la mise en place du système intégré de gestion rendu nécessaire par la prochaine mise en œuvre des normes IPSAS et de prendre des mesures pour réduire les risques d'erreur concernant les opérations ainsi que la consolidation et l'extraction des données.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2014

797. **Au paragraphe 106, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'adopter des consignes internes pour la prévention et la détection des cas de fraude et de présomption de fraude et l'établissement de rapports y afférents.**

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Délai : Par nature, non limitée dans le temps

XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[19]

798. Les tableaux 33 et 34 et les figures XXVI et XVII ci-dessous présentent l'état d'avancement de l'application des recommandations pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

[19] A/65/5/Add.10, chap. II.

Tableau 33
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Finances	10	–	1	9	9	–
Gestion des projets	18	–	–	18	18	–
Administration	6	–	1	5	5	–
Ressources humaines	3	–	1	2	2	–
Informatique	2	–	1	1	1	–
Service administratif	1	–	–	1	1	–
Total	**40**	**–**	**4**	**36**	**36**	**–**

Figure XXVI
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Application initiale des principales recommandations

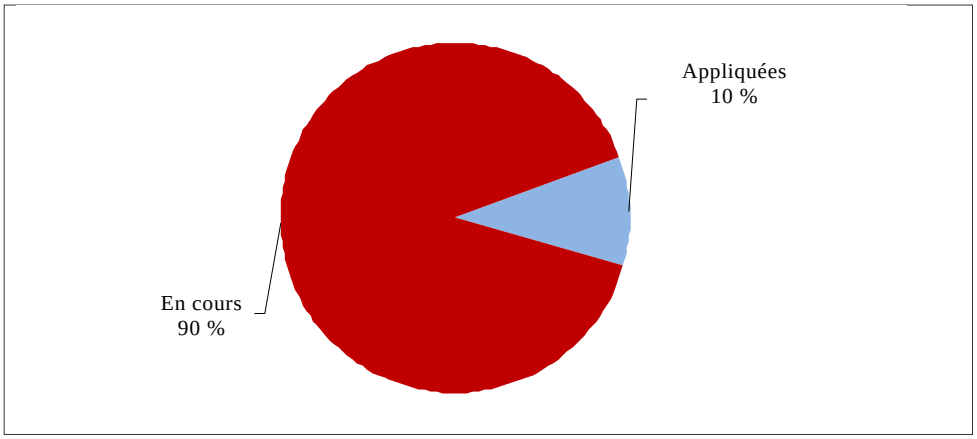

Tableau 34
État de l'application de l'ensemble des recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Finances	17	–	3	14	14	–
Gestion des projets	23	–	–	23	23	–
Achats	1	–	1	–	–	–
Administration	9	–	4	5	5	–
Ressources humaines	5	–	2	3	3	–
Informatique	3	–	1	2	2	–
Service administratif	1	–	–	1	1	–
Total	**59**	**–**	**11**	**48**	**48**	**–**

Figure XXVII
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Application initiale de l'ensemble des recommandations

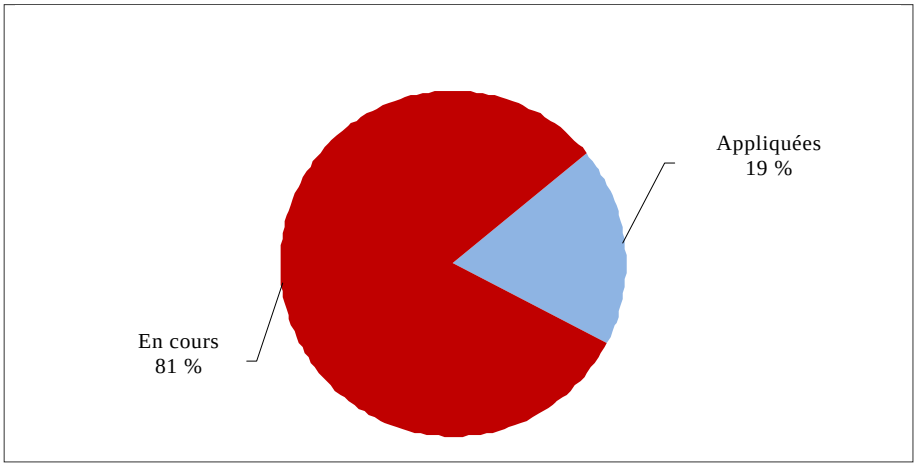

799. **Au paragraphe 45 du rapport, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, de revoir sa méthode comptable relative à la constatation des recettes dans le cadre des préparatifs de mise en œuvre des normes IPSAS.**

800. L'UNOPS a mis sur pied un comité IPSAS chargé de conduire sa conversion des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS d'ici à janvier 2002. Il est en train d'étudier et de rédiger sa méthode de constatation des recettes pour les recettes tirées des projets, qui sera basée sur le pourcentage d'achèvement du projet considéré.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

801. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de se doter de procédures lui permettant de vérifier que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.**

802. L'UNOPS a mis au point une méthode qui lui permet de vérifier sur une base trimestrielle que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

803. **Au paragraphe 51, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de suivre régulièrement l'utilisation qui est faite des crédits inscrits aux différents postes des budgets administratifs de façon à éviter les dépassements budgétaires.$**

804. L'UNOPS applique une rigoureuse procédure de suivi de ses dépenses d'administration dans tous ses bureaux de pays et ses bureaux régionaux ainsi qu'à son siège.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

805. **Au paragraphe 57, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de régler la question des engagements qui ne sont pas sous-tendus par des documents d'engagement de dépenses en bonne et due forme.**

806. L'UNOPS a retiré son système de comptes d'avances temporaires en avril 2010 et ainsi mis fin aux incidents notés par le Comité. Il surveille les bons de commande sur son tableau de bord financier et des échantillons aléatoires de ces bons sont soumis au siège pour examen. De plus, les directeurs régionaux sont tenus de certifier chaque trimestre les documents d'engagement de dépenses.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

807. **Au paragraphe 64, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de se doter de contrôles et d'états qui permettent de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements de dépenses.**

808. L'UNOPS s'est doté d'un processus d'assurance qualité trimestriel qu'il applique à tous les projets. Ce dispositif d'assurance qualité signale tout dépassement de crédits qu'il convient de corriger. De plus, les rapports qui seront produits pour le prochain audit établiront une claire distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs des projets.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

809. **Au paragraphe 65, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de renforcer ses contrôles afin de prévenir et de déceler le plus tôt possible les erreurs de classement des données financières.**

810. L'UNOPS mettra en place des dispositifs de surveillance et de contrôle qui lui permettront de repérer rapidement les erreurs de classement, et en tout cas avant la publication de ses rapports comptables.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

811. **Au paragraphe 69, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté d'inscrire au passif les fonds reçus d'avance au moment où il les encaisse au lieu de les comptabiliser sous forme de crédits dans le compte réservé aux sommes à recevoir.**

812. L'UNOPS mettra en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permettra de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

813. **Au paragraphe 72, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de suivre et régulariser les soldes créditeurs dans les comptes débiteurs; et b) de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et les inscrire parmi les sommes à payer.**

814. L'UNOPS mettra en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permettra de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

815. **Au paragraphe 83, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.**

816. La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau du Directeur exécutif. Les négociations devraient aboutir d'ici la fin de 2010.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

817. **Au paragraphe 86, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées et passer les écritures comptables voulues; b) de renforcer les mécanismes de validation des données saisies dans le progiciel de façon à réduire au maximum le nombre d'opérations rejetées; et c) d'envisager d'autres arrangements avec le PNUD afin d'améliorer le taux d'acceptation.**

818. L'UNOPS continue de soumettre les dépenses de projet au PNUD sur une base trimestrielle. À la fin de 2009, il a mis au point un système de validation des dépenses de projet censé détecter les possibilités de rejet et corriger les données concernées avant qu'elles ne soient soumises au PNUD. Dans l'ensemble, le processus de validation a permis de faire passer le taux de rejet de données à moins de 1 % pour 2009. En outre, l'UNOPS met actuellement en place de nouveaux contrôles visant à empêcher l'inscription de dépenses de projets sous des codes erronés du plan comptable.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

819. **Au paragraphe 91, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, a) de continuer à suivre les divergences concernant les soldes interfonds; et b) de s'attacher à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.**

820. Dans le cadre de la phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS, des réunions seront organisées avec les entités des Nations Unies concernées pour négocier un règlement des divergences concernant les soldes interfonds datant d'exercices antérieurs.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

821. **Au paragraphe 111, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

822. Les politiques suivies par l'UNOPS pour l'évaluation des engagements au titre des congés annuels sont basées sur des décisions prises à l'échelle des Nations Unies. Le comité IPSAS doit tenir à la fin d'août ou au début de septembre 2010 une réunion au cours de laquelle il examinera de nouvelles instructions sur la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de tous les engagements au titre des congés annuels.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

823. **Au paragraphe 116, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de prendre des mesures pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui seront utilisées dans le calcul de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci lors des exercices futurs en veillant à ce que l'information communiquée porte sur le bon exercice.**

824. Les politiques suivies par l'UNOPS pour le calcul de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci sont basées sur des décisions prises à l'échelle des Nations Unies. Le comité IPSAS doit tenir à la fin d'août ou au début de septembre 2010 une réunion au cours de laquelle il examinera de nouvelles instructions sur la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de toutes les prestations dues à la cessation de service.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

825. **Au paragraphe 122, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

826. Au 31 décembre 2009, tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service étaient entièrement provisionnés, comme il est dit dans les notes afférentes aux états financiers de l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/65/5/Add.10, chap. IV). En outre, les fonds mis de côté sont placés dans des instruments appropriés de façon à ce que l'UNOPS puisse tenir ses obligations après la cessation de service au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. L'UNOPS se dotera cependant d'un plan de financement basé sur les dispositions plus larges des normes IPSAS relatives aux engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

827. **Au paragraphe 129, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de respecter les directives de clôture des comptes d'avances temporaires pour veiller à ce que tous les comptes d'avances temporaires libellés selon l'ancienne modalité soient clos et remplacés par des comptes libellés selon la modalité Atlas; b) d'examiner toutes les rubriques n'ayant pas fait l'objet de rapprochement dans les comptes d'avances temporaires; c) de veiller à ce que les rubriques des comptes d'avances temporaires n'ayant pas fait l'objet de rapprochement depuis longtemps soient surveillées et apurées en temps opportun; et d) de modifier la note 7 des états financiers de 2008-2009 pour tenir compte du nombre exact de comptes d'avances temporaires opérationnels à la fin de l'exercice biennal 2008-2009.**

828. Dès avril 2010, l'UNOPS avait achevé la migration de tous les comptes d'avances temporaires vers des comptes bancaires Atlas. Il avait achevé le rapprochement de toutes les transactions effectuées dans ces comptes et mis fin à la modalité des comptes d'avances temporaires. La note 7 a été dûment modifiée pour clarifier la situation des comptes clos postérieurement à la clôture de l'exercice.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

829. **Au paragraphe 134, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, d'obtenir l'approbation voulue pour passer en charges les pertes, conformément à la règle 123.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS.**

830. Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS a obtenu l'autorisation du Directeur exécutif pour la passation en charges de toutes les pertes de l'exercice biennal.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

831. **Au paragraphe 147, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté, a) d'arrêter une politique de gestion de la petite caisse qui permette de remédier aux lacunes recensées; b) d'enquêter sur les disparités recensées et les surveiller; et c) de faire procéder ponctuellement à des contrôles inopinés du contenu de la caisse par un haut responsable et faire opérer un rapprochement entre les espèces en caisse et les comptes.**

832. En septembre 2009, l'UNOPS a promulgué une politique relative à la petite caisse qui donne des instructions expresses pour la gestion de cette caisse dans les bureaux extérieurs. Le Bureau régional pour l'Afrique s'est engagé à publier une instruction administrative et un rappel pour faciliter l'application de la politique en question.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

833. **Au paragraphe 160, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de continuer de revoir ses méthodes de budgétisation et ses modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec ses clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.**

834. L'UNOPS adressera des instructions aux directeurs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

835. **Au paragraphe 161, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté, d'améliorer le contrôle exercé sur les résultats obtenus par les centres opérationnels en matière d'exécution des projets et sanctionner les centres opérationnels où les taux d'exécution sont inférieurs aux objectifs.**

836. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

837. **Au paragraphe 172, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de se fixer un bref délai pour traiter l'arriéré des projets à clôturer.**

838. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

839. **Au paragraphe 173, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de réexaminer l'opportunité d'un délai de 18 mois pour la clôture des projets.**

840. L'UNOPS examinera la question de son délai de 18 mois pour la clôture des projets dans le cadre de la prochaine révision de son Règlement financier et de ses règles de gestion financière.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

841. **Au paragraphe 178, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, de faire en sorte que le Centre opérationnel du Pérou procède à une analyse de tous les projets actuellement répertoriés et recense les projets qu'il y a lieu de clôturer.**

842. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

843. **Au paragraphe 179, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, de veiller à ce que le Centre opérationnel du Pérou : a) fasse en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mène à bien les formalités de clôture des projets.**

844. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

845. Au paragraphe 185, le Comité a recommandé une nouvelle fois au Bureau régional de l'UNOPS pour l'Afrique et au Centre opérationnel du Sénégal, qui ont accepté, de redoubler d'efforts pour : a) faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets.

846. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

847. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

848. **Au paragraphe 186, le Comité a recommandé au Bureau régional de l'UNOPS pour l'Afrique, qui a accepté, de tenir des dossiers relatifs aux projets ayant fait l'objet d'une clôture financière.**

849. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

850. **Au paragraphe 194, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, de suivre régulièrement les dispositifs de contrôle mis en place au niveau des projets et les budgets des projets pour en éviter le dépassement.**

851. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

852. **Au paragraphe 199, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de vérifier régulièrement l'état d'avancement de chaque projet, dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle des projets; et b) d'améliorer ses procédures pour que, en cas de modification du calendrier d'exécution d'un projet ou de prorogation, la nouvelle situation soit enregistrée en temps voulu dans le système Atlas.**

853. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

854. Au paragraphe 206, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de consulter les clients avant de modifier les informations relatives au budget; b) de veiller à ce que les données budgétaires antérieures ne soient pas modifiées au sein du système Atlas; et c) de revoir les méthodes de budgétisation et les modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec les clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

855. L'UNOPS adressera des instructions aux directeurs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

856. **Au paragraphe 212, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté, de définir et d'appliquer des procédures correctes en matière de gestion de projet.**

857. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion renforcée des projets dès la phase de lancement.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

858. **Au paragraphe 220, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté : a) de mettre en œuvre d'urgence les procédures voulues pour permettre à l'UNOPS d'assumer ses fonctions de contrôle des centres d'opérations et de conserver des justificatifs de ces activités de suivi; et b) de conserver les mémorandums d'accord et les accords de projet dans les dossiers des projets.**

859. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion renforcée des projets dès la phase de lancement.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

860. **Au paragraphe 221, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté, de revoir sa méthode de gestion des projets et, dans la mesure du possible, d'uniformiser sa structure.**

861. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion renforcée des projets dès la phase de lancement.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

862. **Au paragraphe 227, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS, qui a accepté, d'étudier les divergences entre les rapports générés par le système Atlas pour l'année 2008 sur l'état d'avancement des projets et sur les dépenses engagées au titre des projets, et d'apporter les corrections nécessaires.**

863. Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

864. **Au paragraphe 233, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de veiller à ce que son Centre d'opérations au Sénégal : a) fasse en sorte que ses projets soient exécutés dans les délais impartis; b) améliore les dispositifs de contrôle de l'exécution des projets afin de s'assurer que leurs budgets ne financent que des activités productives; et c) détermine les causes du retard pris dans l'exécution du projet n° 60168.**

865. Le Bureau régional pour l'Afrique étudie les différentes mesures qu'il pourrait prendre pour ne comptabiliser que les heures facturables au titre des services consultatifs fournis. Les volets a) et c) de la recommandation seront appliquées par le biais du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

866. **Au paragraphe 237, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de veiller à ce que son Centre d'opérations au Sénégal : a) pourvoie le poste de direction vacant du projet n° 30985; b) conserve les justificatifs de toutes les transactions; et c) fasse en sorte que des procédures de contrôle soient toujours en place pour assurer le suivi des activités.**

867. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

868. **Au paragraphe 244, le Comité a recommandé au Centre d'opérations au Sénégal, qui a accepté, d'appliquer les dispositif de contrôle et les directives afin d'assurer : a) que les projets soient exécutés dans les délais impartis; b) que les postes soient pourvus en temps voulu; et c) que le Centre soit à même d'assumer ses fonctions de contrôle des projets et qu'il conserve les justificatifs de ses activités de suivi.**

869. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre

les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

870. **Au paragraphe 245, le Comité a recommandé au Centre d'opérations au Sénégal, qui a accepté, d'établir des procédures permettant d'assurer le suivi des prestations à fournir énoncées dans les accords relatifs aux projets.**

871. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

872. **Au paragraphe 237, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de veiller à ce que son Centre d'opérations au Sénégal, en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique, crée et actualise en temps voulu des inventaires des risques et des qualités pour tous les projets et aborde les problèmes qui se posent dans de nouveaux domaines d'activité.**

873. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion renforcée des projets dès la phase de lancement.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

874. **Au paragraphe 255, le Comité a recommandé au Centre d'opérations au Sénégal, qui a accepté, en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique, de veiller : a) à examiner régulièrement l'état d'avancement de chaque projet dans le cadre de ses activités de contrôle et de suivi des projets; et b) à mettre en œuvre des procédures permettant d'éviter un rééchelonnement ou un prolongement tardif des projets.**

875. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

876. **Au paragraphe 258, le Comité a recommandé au Bureau régional pour l'Afrique, qui a accepté, d'appliquer des procédures visant à assurer un contrôle et un suivi efficaces de toutes les activités relatives aux projets, afin que les centres d'opérations de la région atteignent leurs objectifs et qu'il n'y ait pas de dépassement des crédits inscrits dans les budgets approuvés.**

877. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

878. **Au paragraphe 265, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de prendre des mesures pour faire en sorte que tous les projets soient attribués à des directeurs de projet dans le système Atlas; et b) de mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et des directives afin de s'assurer que le transfert de responsabilités soit effectué dès que les projets sont réattribués.**

879. En ce qui concerne le volet a) de cette recommandation, l'UNOPS a affecté des directeurs de projet à tous les projets enregistrés dans le système Atlas. En ce qui concerne le volet b) de cette recommandation, l'UNOPS a publié une instruction administrative imposant une procédure uniforme de transfert des responsabilités en cas de changement de directeur de projet, et il a adopté un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui lui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

880. **Au paragraphe 274, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de régler les problèmes d'incompatibilité de fonctions et de délais d'enregistrement des fournisseurs; et b) de veiller à ce que le Comité d'examen des fournisseurs s'acquitte de ses fonctions conformément aux dispositions de l'instruction administrative AI/GSC/2008/01.**

881. L'UNOPS a mis en place une nouvelle procédure qui a permis de réduire les délais d'enregistrement des fournisseurs. De plus, le problème de l'arriéré

temporaire a été réglé en février 2010. La première réunion du Comité d'examen des fournisseurs s'est tenue en mars 2010.

Entité responsable : Achats

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

882. **Au paragraphe 283, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté : a) de mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas dans tous ses bureaux; et b) de faire en sorte que tout le personnel appelé à se servir du module suive au préalable une formation.**

883. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

884. **Au paragraphe 292, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, d'examiner de plus près les articles signalés comme étant en mauvais état de fonctionnement ou excédentaires.**

885. L'UNOPS a reçu de tous ses bureaux les documents certifiant le mauvais état de fonctionnement des articles visés. Il a publié des directives sur la marche à suivre pour les articles en mauvais état de fonctionnement ou excédentaires.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

886. **Au paragraphe 293, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de corriger les divergences relevées dans les livres de comptes et les états financiers de l'exercice biennal 2008-2009; et b) d'examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres divergences.**

887. Le volet a) de cette recommandation a été appliqué : l'UNOPS a rétabli la valeur correcte des actifs dans la note 16 de ses états financier (voir A/65/5/Add.10, chap. IV). Le volet b) est soumis à un examen périodique : l'UNOPS procède à un examen annuel des registres des actifs ainsi qu'à une vérification physique pour s'assurer que leur valeur déclarée est correcte.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

888. **Au paragraphe 295, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de s'assurer que le Centre d'opérations au Kenya s'occupait de régler le problème des articles portant le même numéro d'identification; et b) de mettre en œuvre des procédures visant à déceler toutes les divergences figurant dans les livres de comptes présentés au siège.**

889. L'UNOPS s'est doté d'un outil de repérage des doublons dans les numéros d'identification des actifs et a réglé le problème des articles portant le même numéro d'identification dans les livres du Centre d'opérations au Kenya.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

890. **Au paragraphe 300, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de veiller à ce que son Bureau régional pour l'Afrique : a) effectue régulièrement des inventaires et des rapprochements; et b) veille à réunir les documents voulus concernant les prises d'inventaire.**

891. Le siège de l'UNOPS a reçu en avril 2010 les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux extérieurs, tant régionaux que locaux.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

892. **Au paragraphe 304, le Comité a recommandé au Centre d'opérations du Pérou de l'UNOPS, qui a accepté : a) de renforcer les contrôles relatifs à l'attestation des actifs afin d'éviter et de déceler les erreurs de comptabilisation; et b) d'apporter les modifications voulues au livre des immobilisations corporelles tenu manuellement pour s'assurer que seuls des actifs appartenant à l'UNOPS y figuraient.**

893. L'UNOPS a apporté toutes les modifications voulues au livre des immobilisations corporelles tenu manuellement.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

894. **Au paragraphe 308, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de procéder régulièrement à l'inventaire des biens destinés aux projets; et b) d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et de mettre à jour le livre de comptes en conséquence.**

895. L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS.

896. L'UNOPS a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2011.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

897. **Au paragraphe 312, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de procéder à des contrôles permettant aux directeurs de projets de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets; b) de déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets ont été utilisés pour l'achat des appareils d'éclairage; et c) le cas échéant, de restituer les fonds et d'annuler la constatation des produits au titre de ces transactions.**

898. L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2011.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

899. **Au paragraphe 324, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de reconsidérer les incidences financières de la révision de la valeur seuil des biens durables à inclure dans les états financiers, et ses conséquences sur l'attestation des actifs; et b) d'envisager d'attester les actifs qui ne l'étaient pas encore.**

900. L'UNOPS reconsidérera la question de la valeur seuil des biens durables dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Toutefois, tous les biens « tentants » d'une valeur de moins de 2 500 dollars se voient attribuer un numéro d'identification, sont inscrits dans les livres d'actifs et donc considérés comme des actifs « non immobilisés ».

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

901. **Au paragraphe 329, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) de continuer de surveiller les procédures et les contrôles pour s'assurer que tous les fonctionnaires font bien l'objet d'une évaluation des résultats; et b) de veiller à ce que la plupart de ces évaluations soient menées à bien dans les délais prescrits.**

902. L'UNOPS est en train de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'encadrement du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre de 2011

903. **Au paragraphe 333, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre au point un système informatisé comportant des mécanismes de vérification, afin de permettre à tous ses bureaux d'enregistrer et de suivre avec exactitude les données concernant les congés.**

904. L'UNOPS s'est doté d'un système de vérification des congés qui couvre l'ensemble de ses bureaux.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

905. **Au paragraphe 338, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de suivre l'évolution de la proportion de femmes et d'hommes dans ses effectifs et d'envisager des mesures permettant de parvenir à la parité des sexes.**

906. L'UNOPS continue d'attacher la plus grande importance à la parité des sexes et étudie les mesures qui lui permettront d'atteindre cet objectif.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2011

907. **Au paragraphe 338, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de : a) suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne les contrats rétroactifs; b) assurer une bonne planification pour éviter de devoir signer des contrats de vacataire rétroactifs; et c) mettre en place des procédures garantissant que les contrats de vacataire, les preuves de paiement et les autres documents sont datés au moment de la signature par l'agent ordonnateur concerné.**

908. L'UNOPS a pris des mesures visant à garantir qu'il n'y aurait plus de signatures rétroactives sur des contrats de vacataire. De plus, il a mis en place en mai 2010 une nouvelle politique générale concernant ce type de contrats et adopté de nouveaux outils pour faciliter leur traitement et réduire le risque d'erreur humaine.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

909. **Au paragraphe 351, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne le paiement final dû à ces agents.**

910. L'UNOPS adoptera une instruction permanente rendant obligatoire la soumission d'un rapport d'évaluation des résultats lors du paiement final.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

911. **Au paragraphe 356, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre en œuvre un plan d'organisation de la relève afin de limiter les perturbations au cas où des fonctionnaires essentiels quitteraient le service informatique.**

912. L'UNOPS a pris acte de cette recommandation et mis en œuvre une stratégie de relève.

Entité responsable : Informatique

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

913. **Au paragraphe 359, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui envisage tous les types de sinistres susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.**

914. L'UNOPS s'emploie à établir les documents d'accompagnement d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités. Il a publié en avril 2010 une directive sur le cadre général d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités qui doit aider ses bureaux régionaux et ses centres d'opérations à formuler leurs propres plans en fonction des besoins locaux. L'UNOPS conduit actuellement une analyse d'impact sur les activités pour parachever son plan de continuité des activités.

Entité responsable : Informatique

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

915. **Au paragraphe 362, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté : a) d'envisager un système dans lequel les paramètres actuels seraient automatiquement attribués au répertoire actif, ce qui empêcherait les**

utilisateurs de choisir délibérément des critères d'authentification fragiles; et b) de mettre en balance les avantages qu'il y aurait à renforcer et sécuriser l'authentification et le travail supplémentaire qui en résulterait.

916. L'UNOPS estime que sa politique actuelle assure une sécurité générale suffisante, sachant qu'il a un mode de fonctionnement par projet et que le taux de rotation de ses effectifs est relativement élevé. Pour renforcer encore la solidité des mots de passe, l'UNOPS s'est associé à d'autres organismes des Nations Unies pour mettre au point des supports et des systèmes de formation à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies afin de les sensibiliser davantage à la sécurité informatique et de protéger l'accès aux informations sensibles.

Entité responsable :	Informatique
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

917. **Au paragraphe 375, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de tenir compte des lacunes constatées et de prendre de nouvelles mesures dans le cadre du renforcement de ses dispositifs de gouvernance et de contrôle.**

918. L'UNOPS a étudié les lacunes constatées et conclu que les membres de son Comité consultatif de la stratégie et de l'audit constituent un organe consultatif d'experts indépendant justifiant d'une expérience solide et pertinente du contrôle financier et interne. Les membres du Comité et son mandat ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'UNOPS, qui est son organe directeur. L'UNOPS procédera cependant à un examen du mandat du Comité et consultera toutes les parties prenantes sur la question.

Entité responsable :	Informatique
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

B. Application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices antérieurs

919. Dans l'annexe du chapitre II de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.10), le Comité présente sous forme de tableau l'état d'avancement de l'application de ses recommandations pour les exercices antérieurs. Sur 95 recommandations suscitées par les exercices antérieurs, 67 ont été appliquées, 18 sont caduques et 10 sont en cours d'application. On trouvera ci-après des informations sur les 10 recommandations en cours d'application héritées d'exercices antérieurs ainsi que sur l'ensemble des recommandations de ces exercices. Ces informations sont présentées dans l'ordre d'apparition des recommandations dans l'annexe.

920. Le tableau ci-dessous et la figure XXVIII qui le suit offrent une vue d'ensemble de la situation.

Tableau 35
État d'avancement de l'application des recommandations pour les exercices antérieurs considérées comme n'ayant pas été intégralement mises en œuvre dans l'annexe du rapport du Comité des commissaires au compte sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Finances	3	–	–	3	3	–
Ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Administration	4	–	2	2	2	–
Gestion des projets	2	–	–	2	2	–
Recommandations pendantes	10	–	2	8	8	–
Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé[a]	85	–	85	–	–	–
État d'ensemble des recommandations des exercices antérieurs	**95**	**–**	**87**	**8**	**8**	**–**

[a] Selon le Comité (A/65/5/Add.10, chap. II, annexe).

Figure XXVIII
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Application initiale de l'ensemble des recommandations

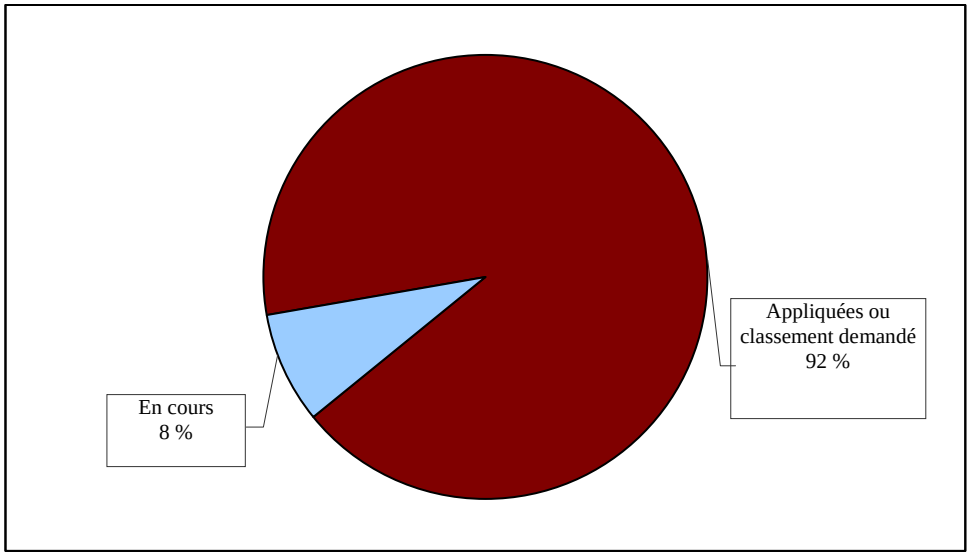

921. **Au paragraphe 61 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.10, chap. II), le Comité a recommandé à l'UNOPS de revoir sa méthode comptable relative à la constatation des recettes.**

922. L'UNOPS a fixé au mois de janvier 2010 la mise en application des normes IPSAS. La rédaction de sa directive comptable sur la constatation des recettes doit être achevée d'ici à décembre 2010.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

923. **Au paragraphe 124, le Comité a renouvelé la recommandation qu'il avait déjà formulée tendant à ce que l'UNOPS rapproche régulièrement sa comptabilité de celle du PNUD.**

924. La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau des directeurs exécutifs.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

925. **Au paragraphe 281, l'UNOPS a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait vérifier les articles indiqués dans les registres comme étant défectueux ou hors exploitation.**

926. L'UNOPS a reçu les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux. En avril 2010, il a publié des instructions sur le traitement des articles défectueux ou hors exploitation.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

927. **Au paragraphe 299, le Comité a recommandé que l'UNOPS : a) veille à ce que les biens soient, le cas échéant, rapidement radiés du registre des immobilisations; et b) inscrive les biens passés par profits et pertes dans le tableau correspondant.**

928. L'UNOPS a reçu les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux. En avril 2010, il a publié des instructions sur le traitement des articles défectueux ou hors exploitation.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

929. **Au paragraphe 305, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas dans tous les bureaux régionaux et de faire en sorte que le personnel appelé à se servir du module dans ces bureaux suive au préalable une formation.**

930. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

931. **Au paragraphe 307, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre à jour d'urgence les états des immobilisations dans le système Atlas.**

932. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

933. **Au paragraphe 359, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mettre en place des procédures et des contrôles visant à ce que toutes les études de performance requises soient achevées dans les délais prescrits.**

934. L'UNOPS est en train de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'encadrement du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre de 2011

935. **Au paragraphe 406, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de liquidation des projets anciens.**

936. La phase 2 du système de clôture des projets de l'UNOPS a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

937. **Au paragraphe 448, le Comité a recommandé à l'UNOPS, qui a accepté, de renforcer ses moyens de contrôle afin d'éviter des dépassements dans les budgets des projets.**

938. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable :	Gestion des projets
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Élevée
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

939. **Au paragraphe 452, le Comité a recommandé au Bureau pour l'Asie et le Pacifique de l'UNOPS, qui a accepté, a) d'exercer un suivi régulier des projets; b) de renforcer la supervision des activités des chefs de projet lorsque les projets dont ils s'occupent se signalent régulièrement par leur faible taux d'exécution; et c) de revoir ses méthodes de budgétisation et ses contrôles budgétaires de sorte que les budgets convenus avec les clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.**

940. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et qui permet de suivre les questions de qualité des données, d'exécution, d'échéancier, de coût et de qualité.

Entité responsable :	Bureau pour l'Asie et le Pacifique
État d'avancement :	En cours
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Quatrième trimestre de 2010

XIV. Tribunal pénal international pour le Rwanda

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[20]

941. Les tableaux 36 et 37 ci-dessous rendent compte de la situation en août 2009.

[20] A/65/5/Add.11, chap. II.

Tableau 36
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Greffe	2	–	1	2	1	1
Bureau du Procureur	1	–	–	1	1	–
Total	**3**	**–**	**1**	**2**	**2**	**1**

Tableau 37
État de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Chambres	1	–	–	1	–	1
Bureau du Procureur	–	–	–	–	–	–
Greffe	17	–	9	8	1	–
Chambres/Bureau du Procureur/Greffe	2	–	2	–	–	–
Total	**20**	**–**	**11**	**9**	**1**	**1**

942. **Au paragraphe 22 du rapport le Comité a recommandé que le Tribunal applique strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU afin de veiller à ce que tous les engagements de dépenses soient étayés par un document d'engagement de dépenses en bonne et due forme.**

Entité responsable : Greffe

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

943. **Au paragraphe 40, le Tribunal a accepté, comme le Comité le lui recommandait de nouveau, de définir des produits spécifiques et mesurables.**

Entité responsable : Chambres, Bureau du Procureur et Greffe

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

944. **Au paragraphe 42, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à examiner et à mettre à jour régulièrement la base de données sur la charge de travail de façon à garantir l'exactitude des statistiques.**

Entité responsable : Chambres, Bureau du Procureur et Greffe

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

945. **Au paragraphe 51, le Comité a recommandé que le Tribunal examine les délais actuellement prévus entre la présentation des moyens à charge et celle des moyens à décharge ainsi que les délais entre la clôture de la présentation des moyens de preuve et le jugement, pour garantir que ces délais prennent pleinement en compte la situation existante.**

Entité responsable : Chambres

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer

946. **Au paragraphe 55, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à examiner d'autres options pour la conduite des enquêtes sur la situation financière des suspects et des accusés de façon à mieux utiliser les ressources consacrées à cette activité.**

947. La Section d'administration des questions relatives aux conseils de la défense et du centre de détention a commencé à mettre en œuvre des pratiques plus efficaces d'un point de vue économique pour déterminer la situation financière des accusés et des suspects.

Entité responsable : Chambres

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

948. **Au paragraphe 57, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté : a) à surveiller l'exécution de tous les marchés assortis d'un montant à ne pas dépasser afin d'éviter la présentation de dossiers a posteriori; b) à veiller à ce que le quorum soit atteint lorsque le Comité local des marchés se réunit.**

949. En ce qui concerne la partie a) de la recommandation, le système en place ne permet pas de surveiller l'exécution des contrats. Le système Mercury est en train d'être mis à niveau pour faciliter cette surveillance. La partie b) a été appliquée.

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

950. **Au paragraphe 59, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à ajouter une clause exigeant une caution de soumission dans les cahiers des charges relatifs aux nouveaux marchés chaque fois qu'il convient.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

951. **Au paragraphe 61, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à actualiser régulièrement ses plans d'acquisition et à veiller à y incorporer tous les éléments exigés par le Manuel des achats.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

952. **Au paragraphe 64, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à se conformer strictement aux prescriptions du Manuel des achats dans le domaine de l'évaluation des prestations des fournisseurs et des entrepreneurs.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

953. **Au paragraphe 68, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à examiner les anomalies relatives aux biens durables et à prendre les mesures voulues afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de l'enregistrement de ses biens.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

954. **Au paragraphe 72, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à veiller à actualiser le système de contrôle du matériel des missions dans les délais voulus afin de bien y inscrire les entrées et les sorties de biens non durables.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre de 2010

955. **Au paragraphe 75, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à procéder à un examen des postes vacants depuis longtemps afin de déterminer s'il était encore nécessaire de les pourvoir.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

956. **Au paragraphe 76, le Tribunal a accepté, comme le Comité le lui recommandait de nouveau, de continuer à élaborer et à appliquer des stratégies pour pourvoir les postes vacants.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

957. **Au paragraphe 78, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à appliquer strictement les procédures et les dispositions du système de sélection du personnel.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

958. **Au paragraphe 82, le Comité a recommandé que le Tribunal redouble d'efforts pour respecter la règle selon laquelle les références des candidats doivent être vérifiées avant leur recrutement.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

959. **Au paragraphe 87, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, une directive consacrée à la sélection des consultants; b) d'annoncer les possibilités concernant les services de consultants aussi bien en interne qu'en externe.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

960. **Au paragraphe 89, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à appliquer les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7 quant à l'évaluation des consultants.**

Entité responsable :	Greffe/Section des ressources humaines et de la planification
État :	Appliquée
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Sans objet

961. **Au paragraphe 92, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à mettre à l'essai son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre.**

962. À la suite de la visite du Comité des commissaires aux comptes, en avril 2010, et des recommandations qu'il a formulées concernant le plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre, le Bureau des services de contrôle interne a procédé, du 12 au 23 juillet, au contrôle de la fonction gestion des technologies de l'information et des communications du Groupe du traitement électronique de l'information de la Section des services informatiques. Cet audit approfondi a notamment porté sur le plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre. Les observations formulées par le Comité à propos de la mise à l'essai de ce plan ont été communiquées à l'équipe du Bureau des services de contrôle interne. Le Groupe avait décidé de se soumettre à la vérification du Bureau avant de commencer à mettre en œuvre les recommandations du Comité.

Entité responsable :	Greffe/Section des services informatiques/Groupe du traitement électronique de l'information
État :	En cours d'application
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Premier trimestre de 2011

963. **Au paragraphe 96, le Bureau des services de contrôle interne a accepté, comme le Comité le recommandait, d'accélérer le recrutement d'un auditeur résident pour pourvoir le poste vacant au Tribunal.**

964. La procédure de sélection s'est déroulée il y a deux mois et l'administration apporte la dernière main aux formalités de recrutement du candidat.

Entité responsable :	Bureau des services de contrôle interne
État :	En cours d'application
Priorité :	Moyenne
Échéance :	Troisième trimestre de 2011

965. **Au paragraphe 99, le Comité a invité le Bureau des services de contrôle interne, qui a accepté, à veiller à ce que le Service d'audit interne du Tribunal respecte la date limite fixée pour la parution des rapports d'audit.**

966. Les retards pris dans la parution des rapports d'audit finaux sont dus au départ inopiné d'un fonctionnaire et au temps supplémentaire mis pour communiquer avec les clients et examiner les rapports. Ces retards risquent de nuire à l'efficacité de la fonction d'audit interne et d'entraîner une accumulation d'audits en souffrance.

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : À déterminer

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

Tableau 38
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Greffe	3	–	2	1	–	1
Chambres	1	–	–	1	–	1
Total	**4**	**–**	**2**	**2**	**–**	**2**

967. **Au paragraphe 43 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.11, chap. II), le Comité a recommandé au Tribunal d'élaborer un plan de financement qui lui permette de régler les prestations dues à la cessation de service des membres de son personnel lorsqu'il mettra fin à ses activités.**

968. Bien que les paragraphes précédant cette recommandation mentionnent les pensions des juges, la recommandation en elle-même ne se réfère qu'aux prestations dues à la cessation de service des membres du personnel.

969. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/239, souscrit aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question du financement des pensions que le Tribunal devra verser aux juges. Au paragraphe 8 de son rapport sur les projets de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 du Tribunal international pour le Rwanda et du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/64/555), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de n'ouvrir dans les budgets des tribunaux pour l'exercice biennal 2010-2011 que les crédits nécessaires pour financer les dépenses de cet exercice relatives aux pensions et de régler, dans les projets de budget et rapports sur l'exécution du budget finaux, la question de l'obligation de verser des pensions aux juges et à leurs conjoints survivants après la fermeture des tribunaux.

970. Les mesures nécessaires pour assurer le financement des prestations dues à la cessation de service seront prises sur la base des décisions de l'Assemblée.

Entité responsable : Greffe/Section des finances

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Conditionnée par la décision de l'Assemblée générale

971. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé au Tribunal de définir clairement les objectifs des Chambres et de définir les réalisations escomptées et des indicateurs de résultats qui soient précis, mesurables et réalistes et puissent être atteints dans les délais impartis**.

972. La recommandation est acceptée. Les renseignements nécessaires ont été recueillis et sont en train d'être analysés. La définition des objectifs et l'élaboration des indicateurs de résultats sont en cours et feront prochainement l'objet d'un rapport.

Entité responsable : Chambres

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : À déterminer

973. **Au paragraphe 53, le Comité a recommandé au Tribunal de veiller à ce que les dossiers de tous ses fournisseurs soient complets, comme en disposent les paragraphes 7.11.4 et 7.7.4 du Manuel des achats, afin de s'assurer qu'il fait appel à des fournisseurs qualifiés pour obtenir les biens et services dont il a besoin.**

Entité responsable : Greffe/Section des achats

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

974. **Au paragraphe 72, le Comité a recommandé au Tribunal de continuer à élaborer et à appliquer des stratégies plus efficaces pour pourvoir les postes vacants, par exemple en évaluant régulièrement le comportement professionnel des fonctionnaires dont le recrutement est financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et en affectant ces fonctionnaires à des postes autorisés.**

Entité responsable : Greffe/Section des ressources humaines et de la planification

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

XV. Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009[21]

975. Les tableaux 39 et 40 ci-dessous rendent compte de la situation en juillet 2010.

Tableau 39
État de l'application des principales recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'administration	5	–	2	3	3	–
Total	**5**	–	**2**	**3**	**3**	–

976. Le tableau 39 fait le point de l'application des cinq principales recommandations du Comité. Le Tribunal en a déjà appliqué deux et les trois autres sont en cours d'application.

Tableau 40
État de l'application de toutes les recommandations

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'administration	10	–	3	6	5	1
Sous le contrôle du BSCI	1	–	–	1	–	1
Total	**11**	–	**3**	**7**	**5**	2

977. Le tableau 40 fait le point de l'application de l'ensemble des 11 recommandations du Comité. Sept d'entre elles sont en cours d'application. En ce qui concerne les deux pour lesquelles aucun délai n'a été fixé, l'une se rapporte à des activités continues et l'autre n'a pas encore de date d'échéance.

978. **Au paragraphe 35, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il soit formulé, en coordination avec la Division de la planification des programmes et du budget, un cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour la Section des archives et de la gestion des dossiers du Tribunal.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

[21] A/65/5/Add.12, chap.II.

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre de 2010 (à la date d'élaboration du prochain projet de budget)

979. **Au paragraphe 38, le Comité a recommandé au Tribunal de formuler des indicateurs de réalisation pour chacune des activités d'appui administratif du Greffe.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre de 2010 (à la date d'élaboration du prochain projet de budget)

980. **Au paragraphe 44, le Comité a recommandé au Tribunal de ne négliger aucun effort pour appliquer les dispositions du Manuel des achats concernant l'approbation des minutes des réunions du Comité local des marchés**.

Entité responsable : Division de l'administration

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

981. **Au paragraphe 47, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) désigne un fonctionnaire chargé du fichier de fournisseurs locaux; et b) inclue toutes les informations requises dans les dossiers d'agrément des fournisseurs, comme prévu par le Manuel des achats.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

982. **Au paragraphe 52, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que les clauses de résiliation des contrats soient suivies périodiquement de manière à assurer une gestion efficace des marchés.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Continuellement

983. **Au paragraphe 59, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il respecte rigoureusement les dispositions du paragraphe 14 de la délégation de pouvoir accordée concernant les cas de dons, de donations, d'autres formes de transfert à titre gracieux ou de vente de matériel.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

984. **Au paragraphe 62, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il ne néglige aucun effort pour abréger le délai entre la délivrance du certificat provisoire de réforme et la recommandation du Comité local de contrôle du matériel afin de faciliter le processus de passation par pertes et profits.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Immédiatement

985. **Au paragraphe 64, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il ne ménage aucun effort pour réduire le taux de vacance de postes au sein de la Section des appels de la Division du Procureur afin de pouvoir faire face à la charge de travail prévue dans la stratégie de fin de mandat.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application (la mise en œuvre est fonction du processus de sélection)

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre de 2010.

986. **Au paragraphe 69, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il adopte des mesures pour améliorer la répartition géographique de son personnel.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité :

Échéance : Premier trimestre de 2011

987. **Au paragraphe 73, le Comité a recommandé au Tribunal de ne négliger aucun effort pour appliquer la section 4.2 de l'instruction administrative relative au recrutement des consultants et des vacataires afin d'améliorer la compétitivité du processus de sélection des consultants**.

988. Le Tribunal a commencé à publier, sur son site Web public, des avis de missions de conseil relatifs à des projets et des formations. Il utilisera également les registres mondiaux disponibles dans le système de formation de l'ONU et consultera le Bureau de la gestion des ressources humaines à propos des listes de consultants. Les vacataires sont recrutés par un processus de sélection concurrentiel à la suite duquel ils sont inscrits sur des listes en vue de leur engagement pour une courte durée.

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre de 2010.

989. **Au paragraphe 75, le Bureau des services de contrôle interne a souscrit à la recommandation du Tribunal tendant à ce que soit pourvu le poste vacant d'auditeur résident au Tribunal.**

990. Un candidat a été retenu et l'administration achève actuellement les formalités de recrutement.

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre de 2010.

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

Tableau 41
État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Entité responsable	*Nombre de recommandations*	*Recommandations non acceptées*	*Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé*	*Recommandations en cours d'application*	*Délai fixé*	*Délai non fixé*
Division de l'administration	4	–	4	–	–	–
Greffe	1	–	–	1	1	–
Greffe/Services d'appui judiciaire/Quartier pénitentiaire	1	–	1	–	–	–
Total	**6**	**–**	**5**	**1**	**1**	**–**

991. Comme le montre le tableau 41, grâce aux efforts déployés par le Tribunal pour appliquer les recommandations relatives au contrôle dans les délais prescrits, il ne reste qu'une seule recommandation remontant à l'exercice antérieur à devoir être mise en œuvre.

992. **Au paragraphe 24 de son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.12, chap. II), le Comité a recommandé au Tribunal, qui en est convenu, d'examiner ses besoins actuels en cellules et de ne louer que le nombre optimal prescrit par les directives applicables.**

Entité responsable : Greffe/Services d'appui judiciaire/ Quartier pénitentiaire

État : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

993. **Au paragraphe 28, le Comité a recommandé au Tribunal d'envisager de constituer une provision en cas de retard dans le recouvrement des contributions, conformément au paragraphe 33 des Normes comptables du système des Nations Unies**

Entité responsable : Division de l'administration

État : Recommandation devenue caduque

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

994. **Au paragraphe 40, le Comité a recommandé au Tribunal d'élaborer un projet de plan de financement en vue du règlement des prestations liées à la cessation de service qui seront dues au personnel lorsqu'il mettra fin à ses activités.**

995. Bien que les paragraphes précédant cette recommandation mentionnent les pensions des juges, la recommandation en elle-même ne se réfère qu'aux prestations dues à la cessation de service des membres du personnel.

996. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/240, souscrit aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question du financement des pensions que le Tribunal devra verser aux juges. Au paragraphe 8 de son rapport sur les projets de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 du Tribunal international pour le Rwanda et du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/64/555), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de n'ouvrir dans les budgets des tribunaux pour l'exercice biennal 2010-2011 que les crédits nécessaires pour financer les dépenses de cet exercice relatives aux pensions et de régler, dans les projets de budget et rapports sur l'exécution du budget finaux, la question de l'obligation de verser des pensions aux juges et à leurs conjoints survivants après la fermeture des tribunaux.

997. Le financement de certaines prestations dues à la cessation de service dépendent des décisions qui seront prises par l'Assemblée.

Entité responsable : Division de l'administration

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : La mise en œuvre intégrale dépend des décisions de l'Assemblée générale

998. **Au paragraphe 44, le Comité recommande au Tribunal de revoir l'information fournie dans l'état des flux de trésorerie pour y indiquer sa part de la trésorerie commune.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

999. **Au paragraphe 49, le Comité a recommandé au Tribunal, qui en est convenu, de continuer à rechercher les moyens de maintenir à son service le personnel en fonctions en vue de mener à bonne fin son mandat.**

Entité responsable : Division de l'administration

État : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

1000. **Au paragraphe 53, le Comité a recommandé au Tribunal, qui en est convenu, d'adopter un système de rémunération analogue pour les conseils de la défense occupés par les procès en appel**.

Entité responsable : Greffe

État : Partiellement appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : 30 septembre 2010.